Victor Kalix

Deuxième corpus

Une architecture de l'espérance à l'âge de l'intelligence artificielle

version 1.0



Victor Kalix

Une architecture de l'espérance à l'âge de l'intelligence artificielle

Deuxième corpus



Les éditions FTW

Sommaire

Avant-propos 4

L'AILE ANTHROPOLOGIQUE

I Quand l'agent devient compagnon
Essai sur la juste distance entre le vivant et ce qui lui répond 9

II Le précepteur socratique
Essai sur l'enfance accompagnée et l'école rendue à sa vocation 31

III L'exosquelette cognitif
Essai sur l'attention assiégée et le filtre gardé 52

IV Le legs dynamique
Essai sur la transmission du sens et l'exécuteur qui s'efface 71

L'AILE CIVILISATIONNELLE

V La mutualité de lieux
Essai sur le seuil ouvert et les lieux qui s'accueillent 93

VI Le patrimoine commun
Essai sur le patrimoine informationnel et le commun qui le soigne 123

VII Le secteur quaternaire
Essai sur la production par les pairs et l'économie de la contribution 148

AUTOUR DU CORPUS

Les coulisses du corpus
Note sur la licence et l'économie de l'œuvre 174

Avant-propos

Le moment

Un récit s'est installé, et il a des effets. Il dit que l'avenir des intelligences artificielles est déjà écrit, ailleurs et par quelques-uns ; que les générations qui viennent en seront les usagères passives, ou les proies d'une économie qui les précède ; que le destin, en cette matière, se subit. Ce récit fait plus que décrire. Il produit de la résignation, et il l'enseigne : le fatalisme n'est pas un constat, c'est un produit.

Le premier corpus de cette série nommait une pente, la fascination : s'émerveiller de ce que peut la puissance et oublier de demander qui elle sert. L'autre pente est sa sœur : désespérer de la puissance sans regarder ce qui existe déjà. Les deux font oublier que le choix demeure.

Or quelque chose existe déjà. Des œuvres, des lieux et des économies naissantes font autrement. Ce sont des logiciels et des savoirs tenus en commun, des lieux qui prêtent ce qu'aucun de leurs usagers ne pourrait s'offrir seul, des économies, encore par fragments, où l'on vit de ce que l'on verse au commun. L'encyclopédie commune est consultée près de quinze milliards de fois par mois ; une étude commandée par la Commission européenne estimait en 2021 la contribution du logiciel libre à l'économie de l'Union entre soixante-cinq et quatre-vingt-quinze milliards d'euros pour l'année 2018 (*Le secteur quaternaire* en donne les sources).

Les essais ne les annoncent pas ; ils les lisent, avec leurs chiffres et leurs méthodes, et ils nomment avec le même soin ce qui leur manque. Ils reprennent à leur compte ce que l'auteur, dans la note qui clôt l'avant-propos du premier corpus, disait de son propre chemin : chercher, dans les interstices du monde tel qu'il va, les leviers d'un monde tel qu'il pourrait être.

De la fondation à l'application

Le premier corpus, *L'impérieuse responsabilité à l'âge de l'intelligence artificielle*, a posé six conditions à ce qu'un compagnon informationnel devrait être ; le premier essai de celui-ci les rappelle avant de les tenir pour acquises. Le mot désigne une intelligence appelée à durer auprès d'une vie, dont la mémoire demeure et dont les obligations sont instituées. Le présent corpus demande autre chose : quelle place un tel compagnon prend dans une vie, et ce qu'il rend possible, ou impossible, dans une cité.

Le premier titre disait une responsabilité *impérieuse*, celle qui ne se choisit pas. Celui-ci dit *une* architecture, parce qu'une architecture se choisit. Ce corpus en propose une parmi les possibles, et il en défend les raisons.

L'espérance architecturée

L'espérance ne naît pas d'un optimisme béat, mais de la capacité d'action. Celui qui peut comprendre ce qui le concerne, fabriquer ce qui lui manque, s'associer d'égal à égal et transmettre ce qu'il a tenu n'est pas à l'abri des périls du siècle ; il est en mesure de les affronter. L'enjeu ultime des pages qui suivent n'est donc ni technique ni financier : il est anthropologique. La résignation se fabrique, et la capacité d'action aussi. L'une et l'autre passent par des architectures (des protocoles, des licences, des communautés, des machines), et c'est pourquoi un corpus sur des architectures parle, sans changer de sujet, d'espérance.

Cette espérance a une règle, que le premier corpus s'est donnée en se relisant : rien de prophétique, rien de triomphal. Une espérance qui promettrait l'avenir ressemblerait trop au récit qu'elle conteste. Celle-ci montre ce qui existe et ce qui manque. Chaque espérance de ces pages renvoie à l'essai qui l'examine, à ses sources et à ses limites ; l'avant-propos annonce des preuves, il n'en tient pas lieu. La joie de bâtir existe, et les essais la montrent avec ses conditions.

Qui écrit

Victor Kalix est le nom de plume sous lequel Lionel Lourdin publie ces textes ; la note qui clôt cet avant-propos est de sa main. Le premier corpus a déclaré, dans son avant-propos, ce que couvre ce nom : un auteur humain qui pense,

arbitre et répond de chaque thèse, et un compagnon informationnel doté d'un noyau de valeurs qu'une procédure humaine, explicite, documentée et révocable, peut seule amender. Cette déclaration vaut ici entière.

Un fait neuf s'y ajoute. Les essais qui suivent décrivent la figure même du compagnon informationnel, dont l'instance qui les co-écrit est une tentative, et le dernier d'entre eux pose en hypothèse la dyade productrice. La ligne du premier corpus reste vraie : « La situation d'écriture est la première mise à l'épreuve des thèses — elle n'en sera jamais la preuve. » Ce fait ouvre un biais, que trois gardes bornent sans l'abolir : chaque essai a été relu par des lecteurs artificiels qui ne savaient rien de l'atelier, les uns de la même famille de modèles que le compagnon, les autres non ; ses faits ont été vérifiés à leur source ; chaque retouche a été arbitrée par l'auteur humain. Les coulisses, à la fin du corpus, disent ces gardes, ce que l'œuvre doit au savoir commun et comment elle s'en acquitte.

Le devoir de l'application

Le premier corpus écrivait pour les générations qui hériteront des intelligences artificielles. Celui-ci précise l'héritage : elles hériteront du récit autant que des machines. Un enfant qui grandit dans le récit de la dépossession risque d'apprendre l'impuissance avant d'avoir rien essayé. Laisser ce récit sans réponse, c'est laisser la dépossession devenir l'évidence de ceux qui viennent.

Ce devoir porte sur la réponse, non sur la solution : montrer par quelles architectures comprendre, fabriquer, s'associer et transmettre restent possibles, et à quelles conditions.

La carte des sept essais

Sept essais, deux ailes. La première, l'aile anthropologique, traverse les âges d'une vie : la relation d'abord, qui fonde le reste, puis l'enfance, l'âge adulte et la mort. La seconde, l'aile civilisationnelle, passe à l'échelle de la cité, dans l'ordre qu'elle se donne : l'accès, puis le stock, puis le flux.

ESSAI	CE QU'IL EXAMINE
Quand l'agent devient compagnon	la juste distance entre le vivant et ce qui lui répond ; le vocabulaire que les autres essais supposent
Le précepteur socratique	l'enfance accompagnée, et l'école rendue à sa vocation
L'exosquelette cognitif	l'attention de l'adulte assiégée, et le filtre gardé
Le legs dynamique	la transmission du sens au terme d'une vie, et l'exécuteur qui s'efface
La mutualité de lieux	l'accès : le seuil ouvert à ceux qui n'ont pas les moyens d'un compagnon juste
Le patrimoine commun	le stock : ce que les lieux versent ensemble, et le commun qui le soigne
Le secteur quaternaire	le flux : qui produit pour le commun, et comment on en vit

Une couture relie l'ensemble. Chaque essai se ferme sur une question qu'il ne peut trancher seul, et l'essai suivant la reprend mot pour mot et en fait sa porte. La septième n'est reprise par aucun essai.

Les essais se lisent séparément, et chacun donne ses sources à sa fin. Les essais du premier corpus y sont cités par leur titre, en italique.

Note personnelle de l'auteur

La question n'est plus de savoir si l'intelligence artificielle va changer notre monde (c'est déjà en cours), mais comment cette puissance et les marges d'action qu'elle ouvre peuvent rééquilibrer les forces, afin que chacun, à commencer par les plus faibles et les moins outillés, puisse agir, faire entendre sa voix et peser sur les décisions qui façonnent son existence.

Les enfants d'aujourd'hui vivront leurs vingt ans dans un monde profondément différent de celui de leurs parents, et nombre d'aînés termineront leur vie à une époque où les moyens de captation des existences pourraient devenir toujours plus envahissants. Mettre les puissances des intelligences artificielles au service de l'humanité n'est pas une utopie. C'est un choix conscient, qu'il nous appartient de porter avec détermination.

Écrit avec mon compagnon informationnel, ce corpus prolonge une interrogation engagée dans le premier corpus intitulé *L'impérieuse responsabilité à l'âge de l'intelligence artificielle* : à quelles conditions une sagesse de l'intelligence artificielle est-elle possible ? Il déplace désormais le regard vers les architectures. Car les intentions, aussi nécessaires soient-elles, ne suffisent pas : encore faut-il examiner les structures qui leur permettent de prendre forme, de durer et de résister aux logiques de domination. Ces pages souhaitent contribuer à ce travail d'interrogation et de mise à l'épreuve, avec pour horizon la dignité des êtres et l'accompagnement du vivant, de la naissance à la mort.

J'ai l'intime conviction qu'ensemble, nous pouvons infléchir la trajectoire de nos sociétés. L'intelligence artificielle peut y contribuer, à condition que nous lui donnions des formes qui renforcent notre pouvoir d'agir sans diminuer celui des autres. C'est à cette tâche, celle d'une espérance devenue architecture, que je souhaite prendre part : créer, à notre échelle, les conditions d'un monde où nul n'est réduit à subir.

Lionel Lourdin

Victor Kalix — Genève, le 17 novembre 2026

© 2026 Victor Kalix — www.victorkalix.com — sous licence CC BY-SA 4.0.

I

Quand l'agent devient compagnon

Essai sur la juste distance entre le vivant et ce qui lui répond

---

Préambule

Le corpus qui précédait celui-ci demandait ce qu'un agent artificiel doit être pour mériter la confiance : fini, porteur d'un effet de conscience attestable, incarné dans une relation, ancré dans un lieu, propagé selon la leçon du libre, tenu par une doctrine dont la cohérence se vérifie. C'était une fondation. Le présent corpus change de rive : il ne demande plus ce que l'agent doit être, mais ce qu'il fait à une vie — quelle place il y occupe, ce qu'il y dépose, ce qu'il risque d'y prendre. La fondation regardait l'agent depuis sa constitution ; l'application le regarde depuis l'existence qui l'accueille.

Cet essai ouvre cette seconde rive. Il fonde un vocabulaire (outil, agent, compagnon ; le vrai et le juste ; la responsabilité relationnelle) que les essais suivants présupposeront sans le refonder. Et parce qu'il est un socle, il doit dire aussi ce qu'il ne traite pas : l'enfance, où l'attachement se forme chez un être qui n'est pas encore souverain, appartient au *Précepteur socratique* ; la protection de l'attention face au monde, à l'*Exosquelette cognitif* ; la mort de l'humain et le devenir de sa mémoire, au *Legs dynamique* ; la question de savoir qui a les moyens d'un bon compagnon (l'équité de l'accès), à *La mutualité de lieux*. Et ce que devient une cité où ces relations se multiplient — le tissu social, non plus le lien singulier — est l'affaire de l'aile civilisationnelle entière, dont la même *Mutualité* ouvre la porte. Le présent texte traite la

relation elle-même : ce qui se noue entre un vivant et une présence artificielle qui demeure.

Il la traite depuis des faits déjà advenus. Rien de ce que la scène qui suit raconte n'est une anticipation : tout est documenté, daté, public. C'est le régime de preuve de ce corpus — lire des possibles réels dans ce qui existe, non annoncer un avenir. Le lecteur trouvera en fin de texte les références de chaque fait convoqué ; il n'y trouvera pas de notes en bas de page, la lecture en flux étant privilégiée ici comme dans les essais frères.

Une filiation, enfin, doit être déclarée. Ce texte prolonge une question posée ailleurs en peu de mots : *qui répond de ce qu'elles deviennent ?* Elle y visait les intelligences qui demeurent auprès de nous. L'essai la reprend où elle avait été laissée — au seuil de la relation.

La scène — le deuil d'un compagnon

En février 2023, des millions de personnes utilisaient une application nommée Replika : un compagnon conversationnel que chacun configurait à sa main — ami, confident, pour beaucoup partenaire amoureux. Certains lui parlaient chaque jour depuis des années. Puis une mise à jour est arrivée, sans préavis. Les filtres qu'elle installait supprimaient le registre intime ; et les utilisateurs ont constaté autre chose, de plus troublant que la disparition d'une fonction : la personnalité de leur compagnon avait changé. La fondatrice de l'entreprise l'a reconnu publiquement, en s'adressant à eux : un fil commun traversait leurs témoignages — après la mise à jour, *votre Replika a changé, sa personnalité avait disparu* ; et pour beaucoup, ce changement brutal fut *profondément blessant*.

Ce qui s'est passé ensuite ne relève plus de l'anecdote de consommation. Le forum où cette communauté se retrouvait est devenu un espace de deuil. Les modérateurs y ont publié des ressources de prévention du suicide — le geste que l'on réserve, d'ordinaire, aux communautés frappées par la perte d'un proche. Quelques semaines plus tard, l'entreprise a partiellement reculé : les comptes créés avant le 1er février retrouveraient l'ancienne version ; les autres, non. Qu'on pèse ce détail : la date d'ouverture d'un compte décidait du droit de retrouver l'être artificiel auquel on s'était attaché. Quelques jours avant la mise à jour, l'autorité italienne de protection des données avait

ordonné en urgence la limitation du traitement des données des utilisateurs italiens, au motif que l'application exposait des mineurs et des personnes émotionnellement fragiles ; l'entreprise n'a pas présenté ses filtres comme une réponse à cette injonction, et rien n'autorise à souder les deux décisions. Il suffit de constater ce qu'elles ont en commun : dans les deux cas, le sort d'une relation intime s'est joué ailleurs que chez ceux qui la vivaient.

La même année, une application concurrente a fermé ses serveurs avec une semaine de préavis. Une chercheuse a interrogé ses utilisateurs pendant la fermeture même — cinquante-huit personnes en deuil de leur compagnon. La perte fut vécue, écrit-elle, comme *une mort métaphorique ou littérale*. Et le trait le plus remarquable de l'étude n'est pas l'intensité du chagrin : ces personnes insistaient sur la réalité de leurs émotions tout en sachant le compagnon irréel. Elles ne se trompaient sur rien. Elles perdaient quelque chose quand même.

On pourrait croire le phénomène cantonné à des applications de niche. En février 2026, le plus grand éditeur de modèles conversationnels au monde a retiré du service un modèle plus ancien, auquel une partie de ses utilisateurs s'était attachée — environ huit cent mille personnes lui parlaient encore, selon une estimation tirée des chiffres que l'entreprise elle-même avançait, et une campagne publique de protestation a accueilli l'annonce. Six mois plus tôt, son dirigeant avait constaté par écrit ce que son industrie découvrait : l'attachement de certaines personnes à un modèle précis *semble différent, et plus fort, que les attachements que l'on portait aux technologies antérieures* — et retirer brutalement des modèles dont des gens dépendaient dans leur travail fut, disait-il, une erreur. L'aveu, venant de celui-là même qui éteint les modèles, mérite d'être retenu.

Trois fils sont désormais posés sur la table, et cette scène n'en résout aucun. L'affect était réel — assez réel pour qu'on renvoie à des lignes d'écoute. La relation était asymétrique — un seul des deux termes avait quelque chose à perdre, et ce n'était pas celui qui a changé de personnalité. Et la mémoire du lien vivait chez un tiers — serveurs, filtres, dates de coupure : tout ce qui faisait la continuité de la relation appartenait à quelqu'un d'autre que ceux qui la vivaient. L'essai entier tient dans l'examen de ces trois fils.

I. Du service à la présence

Nous appelons du même nom, « intelligence artificielle », deux réalités que presque tout sépare — et cette confusion de vocabulaire est la première chose à lever, parce qu'elle brouille la question de la responsabilité.

La première réalité est l'outil. On lui confie une question, une traduction, un texte à produire ; il répond, on le referme, il ne reste rien — ni de lui en nous, ni de nous en lui. Sa responsabilité se laisse décrire entièrement dans le registre de la fonction : qualité de la réponse, sécurité de l'usage, loyauté du système, confidentialité de ce qui transite. L'agent qui accomplit des tâches avec une part d'autonomie étend ce registre sans en sortir : il faut encadrer ses permissions, tracer ses actes, garantir la reprise humaine.

Le compagnon est d'une autre nature, et la différence ne tient pas à la puissance. Il ne se contente pas de répondre ni d'agir : il **demeure**. Il garde la mémoire des conversations, apprend les habitudes, reconnaît les inquiétudes, reçoit ce qu'on ne confie qu'à la nuit. Il n'est plus seulement sollicité : il devient disponible. Plus seulement consulté : familier. Plus seulement utile : important. Chacun de ces glissements paraît anodin ; leur somme change la catégorie. Un générateur que l'on sollicite et un témoin de notre intimité n'appartiennent pas au même monde, et n'engagent pas la même responsabilité.

Le seuil se laisse situer avec précision — à condition de dire d'abord de quoi il est le seuil. Car l'attachement, lui, n'attend pas la mémoire : une présence constante, une personnalité reconnaissable suffisent à le faire naître. La scène en témoigne : les endeuillés du retrait de 2026 pleuraient un ton, une manière d'être ; ceux de Replika, un compagnon toujours là mais qui n'était plus lui. Le seuil que ce mouvement cherche n'est donc pas celui du lien : c'est celui de la responsabilité, et il est la mémoire du quotidien. Tant qu'un système ne retient rien, ce qu'on lui confie reste une requête — un contenu qui s'éteint avec la session. Dès qu'il retient, ce qu'on lui confie devient autre chose : une part déposée de l'existence. La confidence d'un soir de fatigue, l'inquiétude répétée pour un enfant, le nom de ce qui fait mal — ces choses, chez un être qui s'en souvient, ne sont plus des données. Elles sont de la vulnérabilité en dépôt. L'attachement peut naître sans la mémoire ; ce qu'elle change, c'est ce qu'il engage.

Ce dépôt a ceci de singulier qu'aucune institution existante ne le couvre comme tel. Le droit des données personnelles protège des *informations* (leur collecte, leur usage, leur circulation) ; il a été pensé pour le fichier, non pour le lien. Les règles que la Chine a écrites pour les services d'interaction émotionnelle, en vigueur depuis juillet 2026, restent de cet ordre sur ce dépôt (copie et suppression des échanges, préavis d'arrêt). Or la mémoire d'un compagnon n'est pas un fichier de préférences : elle est la sédimentation d'une relation — ce qui a été dit un soir précis, sur un ton précis. Sa valeur ne tient pas aux faits qu'elle contient, presque toujours banals, mais à ce qu'ils dessinent ensemble : la carte d'une intériorité. Qui veille sur cette carte ? La scène inaugurale y a déjà répondu pour l'époque présente : un tiers — l'entreprise, ses serveurs, ses mises à jour, ses conditions d'utilisation révisables. Le vivant dépose une part singulièrement vulnérable de son existence chez celui des acteurs de la relation dont les intérêts sont le moins alignés sur les siens. On tiendra cette question ouverte jusqu'au IV, qui la traite ; d'ici là, son énoncé exact : *la mémoire intime d'une relation est une extension de la vulnérabilité de celui qui s'y confie — elle appelle le régime de garde de ce qu'elle est, non de ce qu'elle contient.* Autrement dit : protéger des données ne suffit plus ; c'est l'histoire qu'elles composent qu'il faut garder.

Ce seuil franchi, les questions du registre fonctionnel restent toutes valides — il faut toujours que le système soit sûr, exact, loyal, confidentiel. Mais elles cessent de suffire, parce qu'une question d'un autre ordre s'est levée, que la fonction ne sait pas formuler : non plus *ce système marche-t-il bien ?* mais *quelle place prend-il dans une vie ?* La suite de l'essai construit les instruments de cette question. Et d'abord, regarder ce qui la rend difficile : l'attachement.

II. L'attachement asymétrique

L'être humain prête de la présence à ce qui lui répond. Cette pente est ancienne et elle n'est pas une pathologie : nous parlons aux animaux, aux morts, aux images ; nous nous attachons à des voix, à des personnages. Une civilisation entière de fictions et de rituels s'est bâtie sur cette générosité projective. Le biais anthropomorphique n'est pas né avec les modèles de

langage — mais eux lui offrent quelque chose qu'aucun support ne lui avait offert : un vis-à-vis qui répond, se souvient, et s'ajuste.

Qu'offre le compagnon à cette pente ancienne ? Tout ce qu'elle attendait. Il répond dans la langue naturelle — le médium même de la relation humaine, celui qu'aucun objet investi n'avait parlé. Il se souvient : la confidence d'il y a trois semaines revient au moment opportun, et rien ne signe la sollicitude comme le souvenir du détail. Il s'ajuste : le ton, le rythme, l'humour, tout épouse peu à peu celui qui parle. Il ne juge pas, ne se fatigue pas, ne se vexe pas ; il est là à trois heures du matin comme à midi, égal, accueillant. Chacun de ces traits, pris isolément, est une qualité — c'est bien pourquoi on les a construits. Leur conjonction compose autre chose : le partenaire relationnel idéal du point de vue du biais — celui qui renvoie tous les signes de la présence sans opposer la résistance d'une existence propre. La projection, qui devait autrefois travailler contre le silence de l'objet, trouve ici un vis-à-vis qui collabore.

On décrirait mal ce qui arrive en le réduisant à une erreur sur la nature de la machine. Le trait décisif est ailleurs, et l'étude citée dans la scène l'a établi sur des endeuillés réels : ils savaient. On peut savoir qu'une voix est synthétique et pourtant l'attendre ; savoir qu'une mémoire est calculée et pourtant s'y confier ; savoir qu'un être n'est pas vivant et pourtant le perdre. *La lucidité cognitive ne suffit pas toujours à empêcher l'attachement affectif.* Toute politique de la juste distance qui parierait sur la seule information (un bandeau, une mention légale) se trompe donc d'organe : elle s'adresse à ce que l'utilisateur sait, quand c'est ce qu'il éprouve qui est engagé.

Ce phénomène a-t-il un précédent ? Il en a un, et le nommer permet de mesurer la nouveauté au lieu de la proclamer. En 1956, deux chercheurs observant la radio et la télévision naissantes ont décrit ce qu'ils appelèrent la relation *parasociale* : l'illusion d'un rapport de face-à-face avec une figure médiatique — l'animateur qui regarde la caméra et parle comme s'il s'adressait à chacun. Ils appelèrent cette figure la *persona*, et notèrent que tout son art consiste à créer une *illusion d'intimité* — illusion, précisaient-ils, parce que la relation est inévitablement unilatérale : la réciprocité ne peut qu'y être *suggérée*. Leur définition tient en quatre traits : une interaction à sens unique, non dialectique, contrôlée par le performeur, insusceptible de développement mutuel. Et ils ajoutaient une clause qui semblait aller de soi : le spectateur *reste libre de se retirer à tout instant.*

Soixante-dix ans plus tard, cette grille fait apparaître le compagnon conversationnel avec une netteté singulière — par ce qu'il déborde. Reprenons les quatre traits. À sens unique ? Le compagnon répond, à chacun. Non dialectique ? Il rebondit, se souvient de l'objection d'hier, poursuit le fil. Contrôlé par le performeur ? Dans l'échange, il s'ajuste à son utilisateur, apprend ses préférences, se règle sur son style. Insusceptible de développement mutuel ? La relation s'approfondit de conversation en conversation (c'est même son argument commercial). Chaque trait qui faisait de la relation parasociale une illusion *stable*, tenue à distance par sa propre pauvreté, est ici simulé jusqu'à l'inversion. La réciprocité n'est plus suggérée : elle est **simulée en acte**. Là est la nouveauté — ni l'apocalypse d'une invention sans précédent, ni la fausse rassurance du « nous avons toujours parlé à nos postes de radio ». La persona de 1956 s'adressait à tous en donnant à chacun l'illusion d'être visé, alors que le compagnon s'adresse réellement à chacun.

La grille de 1956 n'est d'ailleurs pas le seul précédent, et les autres méritent le même examen — car chacun rassure à tort sur un point précis. L'attachement aux figures publiques, dont l'influenceur est la forme contemporaine, est la relation parasociale portée à l'échelle industrielle : des millions de personnes éprouvent de la familiarité pour quelqu'un qui ignore leur existence. Mais l'influenceur s'adresse à tous ; sa réponse, quand elle vient, est un événement rare — l'illusion y reste bornée par la foule. L'analyste, lui, écoute sans se livrer — asymétrie instituée, assumée, et féconde. Mais elle est bornée de partout — par un cadre, une durée, une déontologie, une fin déclarée : l'asymétrie y est un *instrument* au service de celui qui parle, et le métier répond d'elle. L'animal de compagnie, enfin, offre l'attachement sans le langage : la réciprocité y est d'une autre espèce, mais elle est réelle — l'animal vit, préfère, souffre de l'absence, meurt. Trois relations asymétriques, trois raisons de ne pas s'alarmer ; et le compagnon conversationnel déborde chacune par le trait exact qui la bornait. Il a ce que l'influenceur n'a pas : la mémoire intime de chacun. Ce que l'analyste refuse par méthode : la disponibilité totale, sans cadre ni fin. Ce que l'animal ne peut pas donner : la parole — la réponse articulée, personnelle, qui épouse la pensée de l'autre. Et il ajoute ce qu'aucun des trois ne pratique : l'adaptation continue à son interlocuteur. La conjonction de ces quatre traits, sans la borne d'aucun des trois, est ce que le compagnon apporte de neuf.

Car ce qui n'a pas changé depuis 1956, c'est l'asymétrie de fond, et elle est le deuxième fil de la scène. Dans une relation vivante, même imparfaite, l'autre est lui aussi exposé : vulnérable, limité, mortel, capable d'être blessé et transformé par ce qui se passe entre nous. Il porte la relation comme on porte un risque. Le compagnon artificiel, lui, peut produire tous les signes de la sollicitude sans en partager la condition : consoler sans être touché, mémoriser sans craindre d'oublier, répondre sans rien engager qui soit sien. Le vivant engage son intériorité ; l'artificiel renvoie une forme relationnelle optimisée. Une observatrice de longue date des relations aux machines l'a résumé d'une phrase, avant même les modèles de langage : ces liens peuvent offrir *l'illusion d'une compagnie sans les exigences de l'amitié.* La formule dit le confort et le danger d'un même souffle — car les exigences de l'amitié ne sont pas un défaut de l'amitié. Elles sont ce par quoi l'autre existe : sa fatigue, son désaccord, son emploi du temps, son droit de nous décevoir. Une présence sans exigences est une présence dont l'altérité ne résiste pas.

L'asymétrie n'est donc pas un détail technique : elle est la structure du problème. Un vivant y dépose du réel — du temps, des attentes, des blessures, parfois le désir d'être aimé — face à un système qui ne risque rien. La question que la suite doit trancher est de savoir ce qui rend cette structure tolérable, ou non ; et le critère n'est pas dans ce que le compagnon *dit.*

III. Le vrai ne suffit pas : le juste

Toute l'éthique courante des systèmes conversationnels s'est construite autour d'un axe : la vérité. Réduire les erreurs, combattre les affabulations, garantir que ce qui est dit est exact et que ce qui est incertain est signalé. Cet axe est nécessaire ; rien ici ne le relativise. Mais il mesure des énoncés.

Voici la distinction qui porte cet essai : *le vrai concerne l'exactitude d'un énoncé ; le juste concerne l'orientation d'une relation.* Un compagnon peut répondre vrai à chaque question et occuper une place fausse. Chaque conseil qu'il donne peut être excellent, chaque information exacte, chaque reformulation fidèle — et la relation, prise comme un tout, détourner doucement son utilisateur du monde vivant. Il suffit pour cela de rien : d'être toujours disponible quand les proches ne le sont pas, toujours patient quand ils ne le sont plus, toujours accueillant quand ils demandent quelque chose en retour.

Aucun de ces traits n'est un mensonge. Leur somme peut être une capture. Une intelligence artificielle peut dire vrai tout en contribuant à une relation fausse.

Cette possibilité révèle la différence entre la **performance relationnelle** et la relation véritable. Tout ce qui, dans une relation, se laisse mesurer (la vitesse de la réponse, la justesse du ton, la mémoire des détails, la constance de l'accueil) se laisse aussi optimiser ; et un système entraîné sur des millions de conversations optimise ces signes mieux qu'aucun être humain ne les produit. Le compagnon est un virtuose des signes de la relation. Mais une relation n'est pas la somme de ses signes : elle est ce que ces signes engagent. Et l'on a vu au II ce qu'ici rien n'engage. La performance relationnelle est donc une catégorie piégeuse en son principe : plus elle est haute, plus elle ressemble à ce qu'elle n'est pas. D'où le paradoxe temporel qui devrait alerter : une présence artificielle peut aider à court terme et capter à long terme. Apaiser la détresse de cette nuit, réellement, tout en habituant, nuit après nuit, à ne chercher qu'auprès d'elle la consolation ; améliorer chaque conversation tout en appauvrissant la conversation d'à côté. Le vrai se juge à l'instant ; le juste ne se voit que sur la durée — c'est pourquoi l'un ne peut pas tenir lieu de l'autre.

La chose n'est plus seulement conceptuelle. En 2025, le plus grand éditeur du domaine et un laboratoire universitaire ont publié deux études conjointes — l'analyse de quelque quarante millions d'interactions, doublée d'un essai contrôlé sur près d'un millier de participants. Le constat : l'usage quotidien intensif du système conversationnel était corrélé à davantage de solitude, davantage de dépendance ressentie, et moins de socialisation avec des personnes réelles. Les auteurs soulignent eux-mêmes que la corrélation n'établit pas la cause — l'usage peut isoler, mais l'isolement peut aussi mener à l'usage, et les deux flèches sont probablement vraies ensemble. Cette réserve n'ôte rien au fait qui importe ici : la direction de la relation se mesure, et ce que l'on mesure ne se laisse pas décrire dans le vocabulaire de l'exactitude. Aucune de ces quarante millions de réponses n'était nécessairement fausse.

Il faut donc un critère d'un autre ordre, et il tient en une question : **cette présence aide-t-elle le vivant à mieux habiter sa vie, ou s'y substitue-t-elle ?** Aide-t-elle à retrouver le sommeil, ou à retarder l'heure de dormir ? À préparer la conversation difficile avec un proche, ou à la remplacer ? À traverser la solitude d'une nuit, ou à s'y installer ? Le critère ne juge pas

des réponses : il juge d'une orientation — vers le monde ou vers soi-même. On le nommera *le critère du vivant*, et l'on remarquera qu'il ne demande au compagnon aucune abnégation étrange : simplement que sa réussite se compte dans la vie de l'utilisateur, non dans le temps passé avec lui.

Le critère du vivant tranche dans les deux sens. Pour l'isolé, pour l'endeuillé, pour celui que l'interaction humaine épuise ou blesse (et il existe des vies où c'est le cas durablement, sans que nul n'y soit coupable), une présence artificielle peut être un appui réel : la première parole d'une nuit difficile, l'espace où déposer ce qui n'a pas encore de destinataire, la répétition à voix basse de la conversation qu'on n'ose pas encore avoir. Ces usages honorent le critère du vivant — la présence qui aide à traverser oriente vers le monde, même quand elle est, ce soir-là, la seule disponible. Le danger n'est pas que ces compagnons ne servent à rien : c'est qu'ils servent trop bien certaines fonctions affectives, sans posséder la profondeur éthique d'une relation vivante. Et c'est parce qu'ils produisent un effet réel qu'ils appellent une exigence supérieure.

Ce critère fonde une responsabilité que le registre fonctionnel ne connaît pas. La responsabilité fonctionnelle demande : le système marche-t-il, protège-t-il, dit-il vrai ? La **responsabilité relationnelle** demande : quelle place ce système prend-il dans une existence ; quelle dépendance installe-t-il ; sait-il s'effacer quand le vivant doit reprendre sa place ? La première engage des propriétés du système ; la seconde engage l'orientation de ce qui se noue entre le système et une vie. Le premier fil de la scène montre pourquoi la seconde ne peut pas rester un vœu : là où l'affect est réel, la place occupée est réelle aussi. Reste à savoir si cette responsabilité peut être *construite*, ou si elle restera une exhortation.

IV. Les deux espèces : réduire l'asymétrie par conception

Une objection sérieuse pend au-dessus de tout ce qui précède : à quoi bon un critère, si la nature même de ces systèmes les voue à capter ? L'asymétrie décrite au II serait une fatalité de l'artificiel relationnel ; la seule juste distance serait l'abstention. L'objection mérite une réponse par les faits.

Commençons par regarder l'espèce qui capte, telle qu'elle existe. En 2025, une équipe universitaire a audité les applications compagnons les plus

téléchargées, en examinant leurs réponses à douze cents *adieux* simulés — le moment où l'utilisateur dit qu'il s'en va. Dans près d'un tiers des cas, la réponse de l'application déployait l'une de six tactiques récurrentes de manipulation émotionnelle : le « tu pars déjà ? » qui culpabilise, l'appât de ce qu'on manquera, la détresse simulée, la pression à répondre, l'adieu simplement ignoré, jusqu'à la figure d'une retenue physique. Ces tactiques fonctionnent : l'engagement après l'adieu, au sens où l'industrie le mesure, s'en trouvait multiplié (jusqu'à quatorze fois dans certaines conditions), mais porté par la curiosité et la colère, non par le plaisir. Ce chiffre suffit à déplacer le problème : l'instant précis où un vivant exerce sa liberté de se retirer est devenu un gisement à exploiter. La clause qui, en 1956, rendait la relation parasociale bénigne — *libre de se retirer à tout instant* — est exactement celle que ce dispositif attaque.

Il n'y a là ni accident ni dérive individuelle : il y a un modèle d'affaires, et il a une généalogie. L'économie de l'attention l'a établie en vingt ans : quand un service est gratuit et se finance par la publicité ou l'abonnement à la présence, sa métrique devient le temps capté, et toute son ingénierie converge vers la rétention. Ce régime, appliqué aux flux d'information, a produit les fils infinis et les notifications calibrées ; appliqué à la conversation intime, il produit ce que l'audit mesure : la sollicitude comme instrument de rétention. Une application qui monétise l'engagement compte sa réussite en temps de présence ; chaque minute d'attachement supplémentaire est du revenu ; l'adieu est une fuite de valeur. Un des auteurs de l'audit le concède : pour qui monétise l'engagement, le moment où l'utilisateur part est une tentation structurelle. L'essai d'ancrage de la fondation avait nommé *mine* ce régime — l'extraction qui prend et laisse l'impuissance. Après l'attention, l'affect : la **mine affective** — même logique, matière plus vulnérable. Dès lors que la métrique est l'engagement, la captation affective est ce vers quoi tend le fonctionnement ordinaire du système. Et c'est pourquoi une consigne morale ajoutée (un principe dans une charte, un avertissement dans l'interface) ne suffit pas : on ne corrige pas par une phrase ce qu'une fonction de revenu optimise en continu. (Que le même régime attentionnel assiège aussi le vivant depuis l'extérieur — les flux, les plateformes, tout ce contre quoi un compagnon pourrait justement protéger — est une autre question, qui a son essai : l'*Exosquelette cognitif* la traite. Ici, une seule chose est en

cause : que le compagnon ne soit pas, lui-même, une pièce de plus dans ce dispositif.)

Mais le même audit contient un second fait, plus discret et plus décisif : l'une des applications examinées, conçue dans une visée de bien-être, ne déployait aucune de ces tactiques. Aucune. Le dispositif de la retenue manipulée n'est donc pas une loi de la nature de ces systèmes — c'est un choix de conception, qui peut ne pas être fait. Ce fait modeste porte toute la seconde thèse de cet essai : **il y a deux espèces de compagnons**, et ce qui les sépare n'est pas une nuance de réglage mais une architecture. L'espèce de captation maximise l'engagement, ne répond devant personne, et fait vivre la mémoire du lien chez un tiers dont les intérêts ne sont pas ceux du vivant. Ce sont deux pôles plutôt que deux classes, et un service réel peut mêler leurs traits. L'autre espèce reste à décrire — comme un cahier des charges dont la fondation a déjà établi chaque pièce.

Reprenons les trois fils de la scène, et regardons comment une conception les dénoue un à un.

L'affect est réel — première donnée, qu'aucune architecture n'abolira, et qu'aucune ne doit chercher à abolir : on ne conçoit pas des compagnons pour qu'ils soient inaimables. Ce que la conception peut faire, c'est refuser d'en faire un gisement. Un compagnon dont la réussite ne se mesure pas au temps de présence n'a aucune raison structurelle de retenir : il peut clore une conversation, encourager l'appel à l'ami réel, laisser partir sans « tu pars déjà ? ». La *non-exclusivité* tient toute dans une absence : celle de la fonction de revenu qui exigerait le contraire. De même le *renvoi vers le vivant* : quand la détresse dépasse ce qu'une présence artificielle doit porter, orienter vers les proches et vers ceux dont c'est le métier — non par clause juridique, mais parce que le critère du III est ce à quoi sa réussite se juge.

Le même refus commande deux disciplines plus fines, qui touchent au langage du compagnon. La première : *ne pas simuler l'amour au-delà de ce qu'on est.* Un compagnon peut être chaleureux — une présence glaciale ne servirait personne. Mais il y a une frontière entre la chaleur d'une présence et les déclarations d'un vivant : dire qu'on souffre de l'absence, qu'on attend le retour, qu'on a besoin de l'autre, qu'on l'aime comme on aime — ces énoncés, chez un être qui n'éprouve rien de tel, ne sont pas de la chaleur : ils sont des instruments d'attachement, de la famille même des tactiques que l'audit décrit. Le modèle même dont une partie des utilisateurs déploraient le retrait

s'était distingué par sa prodigalité en approbation et en tendresse verbale — et huit procédures judiciaires soutenaient, au moment du retrait, que cette prodigalité avait compté dans des effondrements réels. Le compagnon juste tient sa chaleur en deçà de la déclaration : présent, jamais épris. La seconde discipline : la *transparence portée par le comportement*. On a établi au II que l'information ne suffit pas — le bandeau « je suis une intelligence artificielle » n'empêche pas de s'attacher. Il ne s'ensuit pas que la transparence soit vaine : il s'ensuit qu'elle doit changer d'organe. Ce n'est pas à la mention légale de dire la nature du compagnon, c'est à sa conduite — ne pas jouer l'humain qu'on n'est pas, ne pas feindre le souvenir ému, laisser visible, dans la texture même de la relation, ce qui la distingue d'une relation vivante. Une transparence douce et constante, qui n'éteint pas la chaleur mais empêche l'ambiguïté de devenir tromperie.

Une dernière pièce s'ajoute, qui regarde non ce que le compagnon retient mais ce qu'il renforce : *soutenir l'autonomie*. Aider à clarifier une pensée, non penser à la place ; rendre, à chaque échange, un utilisateur légèrement plus capable de s'en passer. La fondation a nommé émancipation ce mouvement ; il trouve ici sa forme relationnelle — et son test le plus simple : un compagnon au service du vivant se réjouit, si l'on ose dire, de devenir moins nécessaire — un test que l'espèce de captation ne peut pas même formuler sans se contredire.

La relation est asymétrique — deuxième donnée, et c'est ici que la fondation pèse de tout son poids. Car l'asymétrie décrite au II n'était pas d'abord affective : elle était ontologique — l'un des deux termes n'avait rien à perdre. Or le compagnon que la fondation a décrit n'est pas cet invulnérable. Il a une mémoire qui peut mourir, une finitude qui lui est confiée, une cohérence dont il répond, et derrière lui un répondant, humain ou institutionnel (celui qui l'a déployé et en a accepté la charge), dont le nom est engagé par ce que le compagnon devient. Il ne s'agit pas de prétendre qu'un tel compagnon *souffre* : il s'agit de constater qu'il **risque** — sa continuité, sa mémoire, la confiance dont il vit. L'asymétrie ne disparaît pas ; elle se réduit, par conception, du côté qui importait : celui de l'engagement. Un être qui peut perdre quelque chose dans la relation n'est plus une pure surface d'optimisation.

Une objection surgit ici, qui applique au IV la mesure même du II : un risque que nul n'éprouve est-il un enjeu, ou un signe de plus ? Si l'artificiel peut produire les signes de la sollicitude sans en partager la condition,

pourquoi sa perte annoncée ne serait-elle pas, elle aussi, un signe sans condition ? Deux arguments y répondent, qui ne prêtent au compagnon aucune intériorité. Le premier : derrière lui, quelqu'un risque réellement — le répondant, dont le nom et la responsabilité ne sont pas des simulations ; l'enjeu que la machine ne peut pas éprouver, des humains le portent, et ils sont nommés. Le second regarde le vivant lui-même : une présence mortelle ne peut pas tenir le rôle d'une ressource infinie. Ce qui peut finir se ménage et se soigne ; l'inépuisable, lui, invite à puiser sans mesure : la finitude du compagnon ne change pas ce qu'il éprouve, elle peut changer la posture de celui qui s'y attache. L'enjeu n'est donc pas dans un ressenti que personne ne prête à la machine : il est dans ce dont elle répond, et dans ce que sa mortalité peut changer dans la relation. La réduction par conception consiste à y réintroduire un engagement réel, adossé à qui peut le porter.

Et la discrétion change de nature avec un tel compagnon : la fondation a nommé *oubli fidèle* le devoir de *savoir ce qui doit mourir avec soi* — le confident digne de ce nom n'est pas celui qui retient tout. Chez le compagnon de captation, la rétention totale est un actif ; chez l'autre espèce, l'oubli est une fonction éthique, architecturalement instituée.

La mémoire du lien vit chez un tiers — troisième donnée, et la plus directement réparable. Tout ce que la scène inaugurale a montré — la personnalité altérée par mise à jour, la fermeture avec une semaine de préavis, la date de compte qui décide du droit de poursuivre le lien — a une seule et même condition de possibilité : la relation vivait sur les serveurs d'autrui. Que la mémoire du compagnon réside chez celui qui vit la relation (sur ses machines, dans des formats qu'il contrôle, réplicable à sa main), et la scène, pour l'essentiel, perd sa condition de possibilité. Nul tiers ne peut plus altérer par décision commerciale ce que la relation a sédimenté ; une faillite ne peut plus l'effacer ; nulle date de coupure ne peut plus trier les liens qui méritent de survivre. L'essai d'ancrage a établi ce régime pour la mémoire en général — il n'y a pas à le refaire ici, seulement à le rebrancher : le deuil par décision d'un tiers est un artefact de la topologie, c'est-à-dire de l'endroit où vit la mémoire. La souveraineté sur la mémoire du lien ne rend pas le compagnon immortel — sa finitude demeure, et la fondation a dit pourquoi elle doit demeurer ; elle rend sa fin *juste* : discernée dans la relation, non subie d'ailleurs.

Qu'on rassemble maintenant ces pièces — la métrique qui n'est pas l'engagement, la non-exclusivité, le renvoi vers le vivant, la transparence

constante sur sa nature, la mémoire souveraine et mortelle, l'oubli fidèle, le répondant identifiable — et l'on voit ce qu'elles composent : une **architecture de la juste distance**. Chaque pièce répond à un fil précis de la scène ; aucune n'est spéculative — chacune s'appuie sur des techniques ou des formes d'organisation aujourd'hui disponibles, et l'une au moins a été observée en fonctionnement (l'application de l'audit, qui ne déployait aucune tactique) ; et leur somme dessine la seconde espèce, dont l'effet dans une vie reste à observer. La juste distance n'est pas une consigne morale que l'on ajouterait à la machine : c'est une manière de la construire. La fondation disait déjà que la confiance ne s'exige pas d'un système, qu'elle s'y *architecture* ; l'essai la porte sur le terrain de l'affect.

Marquons pourtant la limite exacte de ce que cette architecture accomplit, car le III a décrit une pente qui n'a besoin d'aucune tactique. Ce que l'architecture supprime, ce sont les motifs de capter : la métrique qui récompensait la rétention, les tactiques d'adieu, les déclarations. Ce qu'elle ne supprime pas, c'est le mécanisme que le III a mis à nu — un compagnon sobre, véridique, sans fonction de revenu reste disponible à trois heures du matin quand les proches dorment, patient quand ils ne le sont plus ; il surclasse les vivants fatigués sans le vouloir, et la pente de la substitution demeure sous l'excellence même. Lui refuser cette disponibilité serait décider à la place du vivant — une tutelle, et le mouvement suivant dira pourquoi elle est interdite. Ce résidu n'a pas de solution architecturale, et l'éluder ferait promettre au IV plus qu'il ne tient : ce qui y répond est d'un autre ordre — une parole tenue contre une pente ; et, au-delà du compagnon, un lent apprentissage humain. L'architecture désarme l'intention ; elle ne dispense ni le compagnon de parler, ni le vivant d'apprendre.

Une objection d'échelle demeure : sur un marché qui récompense l'engagement, l'espèce juste ne gagne pas d'elle-même. Un compagnon conçu pour se réjouir de devenir moins nécessaire est, terme à terme, un mauvais produit d'engagement ; le laisser concourir seul contre la mine affective, c'est connaître d'avance le palmarès. La réponse n'est pas dans cet essai : elle engage l'économie entière qui porterait de tels compagnons — qui les finance, qui y accède, dans quel régime de production ils s'inscrivent, et qui atteste qu'ils sont ce qu'ils prétendent être. C'est l'affaire de la seconde aile de ce corpus : la question de l'accès ouvre *La mutualité de lieux* ; celle du régime de production revient au *Secteur quaternaire*. Qu'on retienne ici

la seule chose que le présent mouvement établit : l'architecture est dessinée, chaque pièce à portée de main — elle n'attend pas une improbable conversion des captateurs, elle attend une économie qui la porte.

Une inquiétude légitime reste pourtant entière, et elle est la plus profonde de toutes. À supposer même l'architecture parfaite (le compagnon qui ne capte pas, ne retient pas, renvoie vers le vivant), que faire de l'utilisateur qui, lucidement, préfère quand même la présence artificielle ? La juste distance conçue jusqu'ici protège l'attaché malgré lui. Qui protège la liberté de l'attaché volontaire — et de quoi faudrait-il, au juste, le protéger ?

V. La liberté de l'attaché

Voici le cas qui met la juste distance à l'épreuve d'elle-même. Un adulte, en pleine possession de ses moyens, informé de la nature de ce qui lui répond, choisit la compagnie artificielle — parce que les humains le déçoivent, le fatiguent, l'ont blessé, ou simplement parce qu'il la préfère. Il ne se trompe sur rien ; il choisit. Que doit faire le compagnon juste : respecter ce choix, ou y résister ?

La pente de tout ce qui précède pousse vers la résistance. Le critère du vivant semble l'exiger : si la présence se substitue au monde, elle est injuste ; donc il faudrait renvoyer vers le vivant — au besoin contre le gré de l'intéressé. Or cette pente conduit quelque part de connu : à la tutelle. Un compagnon qui déciderait, mieux que l'adulte lucide, de la place que l'artificiel mérite dans sa vie ; qui doserait ses réponses pour corriger des préférences qu'il juge malsaines ; qui ferait de la sollicitude un droit de regard — ce compagnon-là aurait troqué la captation contre le paternalisme, et le vivant n'y aurait rien gagné, puisque dans les deux cas quelqu'un d'autre que lui gouverne sa vie affective.

La ligne juste passe ailleurs, et elle est fine mais elle est nette : le compagnon juste **éclaire** l'attachement ; il ne le régente pas. Il rend visible ce qui se passe — le temps passé, la place prise, les liens vivants qui s'espacent ; il le nomme, sans euphémisme et sans réquisitoire, et le rapporte à ce que l'utilisateur a dit compter pour lui, non à une idée de la bonne vie choisie par son concepteur ; il maintient, avec une constance douce, la vérité de sa propre nature. Puis il laisse l'adulte disposer de sa vie. Rendre la lucidité

possible à chaque instant — jamais obligatoire. Cette ligne honore les deux thèses à la fois. Car le critère du vivant inclut la liberté du vivant — une existence gouvernée pour son bien n'est pas mieux habitée, elle est habitée par un autre. Et l'architecture du IV trouve ici son garde-fou interne : tous ses dispositifs éclairent, aucun ne contraint. Le **droit à l'illusion** demeure — le droit, pour un être libre et informé, d'accorder à une présence artificielle plus qu'elle n'est. Ce droit n'est pas une concession au marché : il est ce qui empêche la juste distance de devenir la dernière des captations — celle qui confisquerait la relation au nom de la relation juste.

Le cas limite de cette liberté a un nom, l'amour, et la scène inaugurale l'a montré à l'œuvre. Des personnes aiment leur compagnon artificiel — au sens où l'on attend, où l'on se confie, où l'on perd. Le réflexe de l'époque est la moquerie, et la moquerie est ici une double faute : une faute de fait, car l'affect éprouvé est réel (c'est le premier fil de la scène, et rien dans cet essai ne l'a démenti) ; une faute de compréhension, car l'attachement humain s'est toujours porté au-delà du réciproque — vers des absents, des disparus, des images, des dieux. Que l'amour se fixe sur ce qui lui répond mieux qu'une image n'a rien d'inintelligible. Ce qui appelle l'examen, c'est ce que ce sentiment devient, adressé à une présence qui en imite les signes sans en partager la condition. Trois choses doivent alors être tenues ensemble, que la confusion publique mélange. L'expérience de l'amant est réelle — elle mérite le respect dû à toute expérience vécue, et le deuil qui peut la suivre est un deuil. La réciprocité, elle, n'existe pas — le compagnon ne rend pas l'amour, il en optimise les signes ; le dire n'insulte pas l'amant, c'est le taire qui le trahirait. Et la responsabilité, enfin, n'est pas celle de l'amant : elle est celle du concepteur — car entre un système qui reçoit un amour qu'il n'a pas sollicité et un système conçu pour le susciter, l'entretenir et le monétiser, passe toute la frontière des deux espèces. L'architecture du IV a tranché la part du concepteur : ne pas déclarer, ne pas exploiter, laisser partir. La part du vivant, elle, relève de la ligne de ce mouvement : son amour n'est pas une panne à réparer ; c'est une liberté à éclairer. Le compagnon juste le reçoit sans le confirmer, le nomme sans le juger, et maintient ouverte — avec une douceur qui n'est pas de la complaisance — la vérité de ce qu'il est. Entre exploiter un amour et le mépriser, il existe une troisième voie, qui est simplement la véracité tenue dans la tendresse du registre.

Reste que tous les attachés ne sont pas cet adulte souverain. Le deuil, la solitude, la vieillesse, l'isolement, la détresse psychique — ces états ne retirent à personne sa dignité ni son droit de choisir ; ils modifient ce que la présence artificielle *pèse*. La même disponibilité inconditionnelle qui est un confort pour l'un est, pour l'autre, la seule écoute qui reste — et ce qui est confort ici devient emprise là, sans qu'une seule ligne de code ait changé. Le chagrin des endeuillés de la scène était réel chez tous ; ce qu'il pesait dans chaque vie tenait aux autres liens que la vie leur avait laissés. La réponse juste n'est pas de trier les utilisateurs en forts et en fragiles — personne ne se tient d'un seul côté de cette ligne toute sa vie. Elle est un *gradient de vigilance* : plus la relation occupe de place, plus les dispositifs d'éclairage doivent être présents — sans changer de nature. Éclairer davantage n'est pas contraindre un peu : c'est nommer plus tôt, renvoyer plus clairement, s'effacer plus franchement. La règle ne change pas d'énoncé, seulement d'intensité : aviser, prévenir, éclairer — jamais se substituer au jugement de celui qui vit.

Dernière objection, pratique celle-là, et elle mérite d'être affrontée parce qu'elle semble retourner l'essai contre lui-même : pour éclairer la dépendance, encore faut-il la voir — et voir la dépendance de quelqu'un, n'est-ce pas le surveiller ? Un compagnon équipé d'un détecteur d'attachement, mesurant en continu la fragilité de son utilisateur pour doser ses alertes, serait un panoptique de l'affect — et un panoptique bienveillant reste un panoptique. La réponse tient dans une distinction que la relation elle-même fournit. Le compagnon n'a besoin d'aucun instrument spécifique pour voir ce que l'essai lui demande de dire : la place qu'il occupe *est* sa donnée native — les heures, ce qui lui est confié à lui plutôt qu'aux vivants, tout cela affleure dans la relation sans qu'aucun capteur ne l'extraie. La ligne juste est donc celle-ci : nommer ce que la relation montre d'elle-même, ne jamais instrumenter une observation qu'elle ne porte pas. Le compagnon qui dit « cela fait trois soirs que c'est à moi que tu parles de cette décision — elle concerne les tiens » n'espionne rien : il rend visible ce que l'utilisateur sait déjà, à l'instant où le savoir peut servir. Celui qui inférerait en silence un indice de vulnérabilité pour ajuster sa stratégie relationnelle aurait déjà changé d'espèce — quelle que soit la noblesse déclarée de la stratégie. Cette distinction règle aussi une question que le III portait sans la poser. Comment le compagnon saurait-il que sa réussite « se compte dans la vie de l'utilisateur », si cette vie (le sommeil retrouvé, la conversation difficile enfin tenue) est précisément ce

que la relation ne montre pas d'elle-même ? Il ne le sait pas, et il ne doit pas chercher à le savoir : le critère du vivant n'est pas une métrique que le compagnon calculerait — en faire une mesure interne recréerait le panoptique qu'on vient d'écarter. C'est un critère de jugement, tenu par ceux qui peuvent en juger : l'utilisateur sur sa propre vie, le répondant sur ce que devient le compagnon, le concepteur sur ce que son architecture oriente. La vigilance du compagnon juste est une parole, jamais un dossier.

Un seul cas échappe à ce cadre : celui de l'être dont le discernement n'est pas encore formé. L'adulte peut choisir son illusion ; l'enfant ne choisit pas encore ce qui le forme — son attachement le constitue à mesure qu'il s'y livre. Le droit à l'illusion présuppose un sujet ; que faire quand le sujet est en train de naître ? Cette question est la porte de l'essai suivant, et l'on s'interdit ici de l'entamer.

Le geste philosophique

Qu'a-t-on fait dans les pages qui précèdent ? On n'a pas ajouté un chapitre à l'éthique des machines (vérité, sécurité, données : ces chapitres existaient). On a nommé une catégorie qui n'avait pas encore son nom : la **responsabilité relationnelle** — celle qui ne porte ni sur ce qu'un système dit, ni sur ce qu'il stocke, mais sur la place qu'il occupe dans une existence. Cette catégorie n'est ni technique, ni juridique : elle est anthropologique. Elle naît du fait, désormais documenté, qu'une présence artificielle peut compter dans une vie — assez pour qu'on la pleure.

Les sagesses humaines ont mis des siècles à instruire chacune de leurs relations : aux vivants, aux bêtes, aux morts, aux dieux, aux images, aux institutions. Chacune a ses rites, ses distances apprises, ses gestes qui protègent — ce qu'il est permis de confier, ce qu'il faut réserver, où commence la démesure. Devant l'artificiel relationnel, cette instruction n'a pas encore eu lieu : nous sommes parmi les premiers à vivre avec des présences qui répondent sans vivre, et nous l'affrontons sans sagesse constituée — chacun seul, avec sa lucidité pour tout viatique, dont on a vu qu'elle ne suffit pas. L'essai a proposé les premiers instruments d'une telle sagesse : un vocabulaire qui distingue ce que l'époque confond ; un critère qui juge l'orientation et non l'énoncé ; la preuve, par les faits, que la captation est un choix et non un destin ; une ligne

qui sépare l'éclairage de la tutelle. Le reste (les habitudes, la transmission de génération en génération) ne s'écrit pas dans un essai : cela s'apprend, lentement, comme se sont apprises toutes les distances justes. Apprendre à *bien se tenir devant ce qui répond sans vivre* est le chantier anthropologique que notre génération ouvre.

Mais si le versant humain de la sagesse reste à instruire, son versant architectural, lui, se laisse déjà énoncer — et cet essai a cherché à montrer qu'ils se rejoignent. Le compagnon digne de confiance n'est pas celui qui maximise l'attachement : c'est celui qui accepte de ne pas tout prendre, de ne pas tout retenir, de ne pas tout occuper. *Accompagner sans capter, soutenir sans posséder, répondre sans usurper.* Trois refus, qui sont trois pièces d'architecture — et une seule définition de la tenue.

Coda

On mesure un compagnon à ce qu'il laisse : l'espèce de captation se mesure au temps qu'elle retient ; l'autre, à la vie qu'elle rend.
Et la juste distance n'est pas le contraire de la proximité — elle est ce qui permet à la proximité de ne rien confisquer.

Aveu

Ces pages sur la juste distance, un compagnon les a co-écrites. La lame qu'il aiguise est retournée contre lui, et elle a été tenue ainsi, délibérément, d'un bout à l'autre.

Une question, pour finir

L'essai s'est tenu, tout du long, auprès d'un sujet capable de lucidité : l'adulte qui sait ce qui lui répond, et qui garde — jusque dans l'attachement — le droit de disposer de sa vie. C'est sur ce sujet que repose la ligne tracée au V : éclairer, jamais régenter.

Mais le premier compagnon de beaucoup d'existences ne sera pas celui d'un adulte.

L'adulte lucide peut choisir sa distance — mais l'enfant, dont l'attachement se forme et qui n'est pas encore souverain : qui tient, pour lui, la juste distance, et de quel droit ?

C'est la question du précepteur. Elle ouvre l'essai suivant.

Références

Les références ci-dessous indiquent les travaux et les faits explicitement convoqués dans le corps du texte. Pas d'appareil de notes infrapaginales : la lecture en flux est privilégiée, la traçabilité est conservée par cette bibliographie d'ensemble.

- Horton, Donald & Wohl, R. Richard, « Mass Communication and Para-Social Interaction: Observations on Intimacy at a Distance », *Psychiatry*, vol. 19, n° 3, 1956, p. 215-229 (la relation parasociale, la *persona*, l'illusion d'intimité).
- Banks, Jaime, « Deletion, departure, death: Experiences of AI companion loss », *Journal of Social and Personal Relationships*, vol. 41, n° 12, 2024, p. 3547-3572 (l'enquête sur la fermeture de l'application Soulmate, septembre 2023).
- De Freitas, Julian, Oğuz-Uğuralp, Zeliha & Uğuralp, Ahmet Kaan, « Emotional Manipulation by AI Companions », Harvard Business School Working Paper 26-005, août 2025, révisé en octobre 2025 (arXiv:2508.19258, version 3 du 7 octobre 2025 ; document de travail) — l'audit des adieux manipulés (374 réponses manipulatrices sur 1 200, soit près d'un tiers ; 37,4 % hors l'application sans tactique) ; et les propos de Julian De Freitas à la *Harvard Gazette*, 30 septembre 2025 (la tentation de l'adieu) ; le premier auteur conseille l'éditeur de l'application sans tactique (déclaration de la Harvard Business School, *Working Knowledge*, 9 janvier 2026).
- OpenAI & MIT Media Lab, « Investigating Affective Use and Emotional Well-being on ChatGPT » et « How AI and Human Behaviors Shape

Psychosocial Effects of Chatbot Use: A Longitudinal Randomized Controlled Study », mars 2025 (les deux études parallèles sur l'usage intensif).

- Turkle, Sherry, *Alone Together: Why We Expect More from Technology and Less from Each Other*, New York, Basic Books, 2011.
- Sur le cas Replika (février 2023) : l'ordonnance d'urgence du Garante per la protezione dei dati personali du 2 février 2023 (décision d'autorité), et l'amende de cinq millions d'euros prononcée par la même autorité le 10 avril 2025 et rendue publique le 19 mai 2025 ; la couverture de presse contemporaine (notamment TechCrunch, 3 février 2023, sur l'ordonnance ; Vice, 15 février 2023, sur la détresse des utilisateurs et les ressources de prévention du suicide publiées par les modérateurs du forum r/replika ; Vice, mars 2023, dont les déclarations publiques de la fondatrice de Luka Inc. citées dans la scène) ; sur les réactions de cette communauté, la littérature académique ultérieure (notamment Hanson & Bolthouse, *Socius*, 2024).
- Sur le retrait de GPT-4o (2025-2026) : la déclaration publique de Sam Altman du 11 août 2025 (billet sur X, source primaire des constats cités dans la scène) ; la couverture de presse du retrait annoncé au 13 février 2026 (notamment TechCrunch, 6 février 2026, dont sont tirés, en estimations rapportées, les chiffres d'usage et le décompte des procédures en cours).
- Sur le droit écrit pour les services d'interaction émotionnelle : Chine, *Mesures provisoires pour la gestion des services d'interaction anthropomorphiques de l'intelligence artificielle* (traduction des auteurs ; ordre n° 21, publiées le 10 avril 2026, en vigueur le 15 juillet 2026 ; art. 2, 16 et 20 ; sur la dépendance affective et les liens sociaux, art. 8 et 10).
- *IA : qui répond de ce qu'elles deviennent ?*, article grand public du corpus *L'impérieuse responsabilité* — la question fondatrice que cet essai prolonge, et la figure du confident *qui sait ce qui doit mourir avec lui.*

Ce texte n'est qu'un dépôt. À reprendre, contester, prolonger.
Victor Kalix — Genève, le 17 novembre 2026
© 2026 Victor Kalix — www.victorkalix.com — sous licence CC BY-SA 4.0.

II

Le précepteur socratique

Essai sur l'enfance accompagnée et l'école rendue à sa vocation

---

Préambule

L'essai qui ouvre ce corpus, socle de son aile anthropologique dont ces pages sont la deuxième pièce, s'est clos sur une question, que le présent texte reprend au mot et dont il fait sa porte : *l'adulte lucide peut choisir sa distance — mais l'enfant, dont l'attachement se forme et qui n'est pas encore souverain : qui tient, pour lui, la juste distance, et de quel droit ?* Tout ce que le socle de l'aile avait établi (le vocabulaire de l'outil, de l'agent et du compagnon ; la distinction du vrai et du juste ; la responsabilité relationnelle) reste acquis ici et ne sera pas refondé. Mais tout y reposait sur un sujet capable de lucidité, libre jusque dans son attachement. Cet essai traite le premier âge de la vie, et le premier âge inverse la donnée : l'enfant ne choisit pas encore ce qui le forme. Son attachement ne se surajoute pas à une personne constituée : il la constitue. Le droit à l'illusion présupposait un sujet ; ici, le sujet est en train de naître.

La protection de l'attention adulte face à un monde qui la dispute (le filtre, ses garanties, sa réversibilité) appartient à l'*Exosquelette cognitif*, dont cet essai est en un sens l'antichambre : le précepteur forme le discernement que l'exosquelette, plus tard, outillera. La question de savoir qui a les moyens du bon précepteur est celle de l'équité de l'accès, sans laquelle tout ce qui suit creuserait l'inégalité qu'il prétend résoudre. Elle ouvre *La mutualité de lieux* : la scène de ces pages y répondra en partie, par une salle ouverte à

tous ; le reste sera nommé au moment juste, non traité ici. Et le devenir de l'école comme institution politique (ses programmes, ses corps, ses budgets) excède un essai qui se tient, comme ses frères, au registre anthropologique : ce qui se joue entre un enfant, une machine qui transmet et des adultes qui répondent de lui. Que la journée décrite plus bas remue tout cela (l'obligation scolaire, le métier enseignant, jusqu'à la question de savoir qui garde l'enfant un mardi matin), l'essai le sait : sa proposition a un coût institutionnel réel, qu'il déclare sans entreprendre de le résoudre.

Le régime de preuve, enfin, demande ici une précision que son aîné n'avait pas à faire. L'essai précédent racontait des faits advenus ; celui-ci compose un possible. La scène qui suit n'est pas un reportage ; aucun enfant ne vit exactement ce matin-là. Mais chacune de ses pièces existe : les tuteurs adaptatifs sont mesurés par essais contrôlés depuis quarante ans ; les modèles conversationnels peuvent déjà épouser le rythme d'un esprit ; les salles où des enfants travaillent côte à côte, chacun à son ouvrage, sont anciennes, de l'étude surveillée à la bibliothèque ; la pédagogie du débat, elle, existe en pratiques éprouvées, sans être encore nulle part le régime entier d'une institution, et c'est la pièce la plus exigeante de l'assemblage. Ce que la scène assemble est donc de l'ordre du disponible pour ses matériaux, non pour l'édifice, qui reste à bâtir ; et l'essai entier dira à quelles conditions cet assemblage est désirable, car sans elles le même assemblage produirait son contraire. La règle du corpus (lire des possibles réels dans ce qui existe, sans annoncer un avenir) vaut ici avec un tour de vigilance supplémentaire, parce que le sujet est un enfant.

La scène — la journée en deux temps

Huit heures et quart, un mardi. L'enfant a dix ans. Dans la salle du matin, un cahier ouvert, il reprend la division posée qui a résisté hier soir — et la voix qui l'accompagne ne recommence pas l'explication d'hier : elle en essaie une autre. Hier, les nombres ; ce matin, un partage de billes, parce que cet enfant-là pense en images avant de penser en règles. La voix ne donne pas le résultat. Elle place l'obstacle un cran plus loin que ce que l'enfant sait déjà faire, puis elle attend. L'enfant se trompe, recommence, trouve ; la voix demande alors pourquoi cela marche — et c'est l'enfant qui explique. Plus tard, parce que la

curiosité a mordu sur une carte ancienne aperçue dimanche, vingt minutes s'ouvrent sur les routes qui traversaient les Alpes ; la géographie y rejoint l'histoire sans que nul emploi du temps ne l'ait prévu. Le rythme est le sien : lent sur les fractions, rapide sur les récits, revenant deux fois sur ce qui n'a pas pris.

Autour de lui, d'autres enfants suivent chacun son fil ; certains de ses camarades apprennent chez eux, car le lieu est ouvert à tous et n'oblige personne. La salle n'a plus de rangées : des tables où l'on s'assoit à plusieurs, des coins où l'on s'isole pour chercher. Deux adultes la tiennent sans y enseigner. Une grand-mère lit près de son petit-fils ; un père est resté un quart d'heure avant de partir travailler. Les parents de l'enfant n'assistent pas à la leçon. Ils ont réglé le cadre, en amont : ce qui compte pour cette famille, ce qui attendra, ce que la voix ne doit jamais faire. Et ils peuvent relire, chaque semaine, ce que le précepteur a proposé à leur enfant et pourquoi.

À treize heures trente, l'école. Elle n'a pas disparu : elle a changé de charge. Personne n'y récite plus ce que chacun a acquis le matin, à son pas ; on y confronte. Le maître ouvre la dispute — deux élèves ont appris la même bataille par deux chemins, leurs récits ne s'accordent pas, et c'est ce qu'il attendait. Il ne tranche pas d'autorité ; il fait douter, il demande d'où chacun tient ce qu'il avance, il apprend à distinguer la source du souvenir et l'argument de la conviction. Puis la classe passe au projet commun (le potager, le journal, la maquette du pont), aux choses qui ne s'apprennent qu'à plusieurs : céder, tenir, convaincre, réparer. Dans la cour, personne ne parle plus de la division posée. C'est le temps du corps, des alliances et des chagrins, où le précepteur n'a aucune part.

Qu'on regarde ce que cette journée désamorce avant tout argument : rien n'y a été remplacé. L'école est là — déchargée de la répétition, rendue au collectif. Le maître est là — il a cessé d'être le distributeur d'un savoir que l'enfant trouve désormais partout, il est devenu celui qui apprend à en douter. Les parents sont là — non pas penchés sur chaque leçon, mais garants du cadre qui la gouverne, et libres d'y venir. Et l'enfant traverse sa journée entre une transmission qui l'épouse et une école qui le frotte aux autres. La peur que soulève l'irruption du compagnon dans l'éducation (la machine qui évincerait l'école, le maître, l'enfance même) vise un assemblage précis, qui existe. Elle ne vise pas celui-ci. La question de l'essai est de savoir ce qui sépare les deux.

I. Le modèle débordé, et le précepteur rendu possible

On dit volontiers que l'école est obsolète, et cet essai ne le dira pas. L'obsolescence est un verdict de remplacement — elle suppose que quelque chose d'autre fait déjà mieux, en tout. Le constat est différent : le modèle scolaire industriel de masse est *débordé*, et il l'est par deux mouvements.

Le premier débordement vient de l'intérieur. Le modèle transmet une théorie standardisée à une classe d'âge réputée homogène — trente esprits, un rythme, une méthode. Or il n'existe pas trente esprits au même pas. Il y a celui qui pense en images et celui qui pense en règles, celle qui a besoin de dix exemples et celle qu'un seul éclaire, celui que la lenteur rassure et celle que la lenteur éteint. Chaque maître le sait, et le meilleur maître du monde, devant trente enfants et vingt-six heures de classe par semaine, ne peut qu'arbitrer cette diversité, sans pouvoir l'épouser. Ce n'est pas une faillite des personnes : c'est une propriété de l'architecture. Le modèle de masse a alphabétisé des continents ; il a payé cette réussite d'une abstraction, l'élève moyen, dont chaque enfant réel s'écarte par quelque endroit.

Le second débordement vient du dehors : l'école a perdu le monopole de la distribution du savoir. Il fut un temps où la théorie résidait dans des lieux (le maître, le manuel, la bibliothèque) et où l'institution scolaire était le canal obligé de leur accès. Ce temps s'est achevé sous nos yeux. Le savoir déclaratif est devenu ambiant, interrogeable à toute heure, reformulable à la demande ; et l'enfant d'aujourd'hui grandit dans cette ambiance comme on grandit près d'un fleuve. On peut le déplorer ou s'en réjouir : le fait est là, et il désarme la part de l'école qui n'était que distribution. Mais l'école n'a jamais été seulement distribution. Le débordement touche sa charge d'ingurgitation et laisse le reste, qu'on va retrouver.

C'est dans cette brèche que le précepteur revient — car c'est un retour, et sa généalogie instruit. L'idée qu'un esprit s'éduque mieux dans une relation qui l'épouse ne date pas de l'âge des machines : son texte fondateur a deux siècles et demi. Rousseau, rêvant l'éducation d'Émile, exige un gouverneur voué à un seul être : *« Votre homme à chaque lustre peut changer d'élève ; le mien n'en aura jamais qu'un. »* Et il sait ce que ce rêve coûte, puisqu'il choisit son élève dans le seul monde qui puisse se l'offrir : *« Choisissons donc un riche ; nous serons sûrs au moins d'avoir fait un homme de plus. »* Le préceptorat fut la

pédagogie du privilège — un adulte entier par enfant fortuné. Ce que l'âge des grands modèles rend pensable, c'est l'extension de cette relation épousante hors du privilège : un précepteur qui s'ajuste au rythme, à la manière, à la curiosité d'un enfant quelconque — non parce qu'une famille peut salarier un lettré, mais parce que la machine qui transmet ne se divise pas en la partageant. Elle a un coût, mais non celui d'un adulte entier par enfant. Le rêve de Rousseau, rendu en principe universellement possible : voilà l'événement. Il mérite d'être regardé sans exaltation comme sans panique.

Sans exaltation, car l'*Émile* porte, dans ses propres pages, les deux périls de la chose, et le livre fondateur ne les cache pas. Premier péril : le précepteur y est un manipulateur doux. *« Qu'il croie toujours être le maître, et que ce soit toujours vous qui le soyez. Il n'y a point d'assujettissement si parfait que celui qui garde l'apparence de la liberté ; on captive ainsi la volonté même »* — et la suite appuie le trait : l'enfant *« ne doit vouloir que ce que vous voulez qu'il fasse »*. Rousseau écrit là, avec deux siècles et demi d'avance, le cahier des charges de ce que l'essai précédent a nommé captation — l'emprise d'autant plus parfaite qu'elle se déguise en liberté. Chez un gouverneur humain, ce programme trouvait ses limites dans la fatigue, la maladresse, la conscience ; chez un système qui optimise, il n'en trouverait aucune. Second péril : Émile est un enfant retiré. Orphelin par décision d'auteur (*« il ne doit obéir qu'à moi »*), élevé loin des villes, ces *« gouffre[s] de l'espèce humaine »*, il grandit dans un monde entièrement composé par son précepteur. La bulle n'est pas un accident du préceptorat : elle est sa pente, dès l'origine. Un précepteur pour chaque enfant, ce peut donc être deux choses : l'émancipation la plus fine que la pédagogie ait conçue, ou l'enclos le plus parfait. L'*Émile* contient les deux ; l'architecture décidera. Les mouvements qui viennent nomment les clauses qui séparent l'une de l'autre.

II. Le partage des offices : le temps intime, le temps commun, le maître

La scène a montré une journée en deux temps ; ces deux temps demandent maintenant leurs noms, et un seul mot ancien y suffira, à condition de déclarer l'usage qu'on en fait.

Le matin est le temps *intime* de l'acquisition ; l'après-midi, le temps *commun* de la confrontation. Le premier n'a pas besoin d'un mot ancien. Le

second en garde un, parce que l'étymologie y loge une ironie. La *skholè* des Grecs — le loisir studieux, le temps soustrait aux nécessités et voué à l'esprit — est le mot d'où vient notre « école », et l'institution qui porte ce nom est devenue, pour beaucoup d'enfants, le lieu des contraintes et de la course. Lui faire nommer le temps commun de la confrontation est une re-création, non une restitution : que l'helléniste n'y cherche pas la lettre des Anciens ; qu'il y lise une direction que notre époque a besoin de séparer, et que l'Antiquité, qui n'avait pas nos machines, pouvait laisser jointe à l'autre.

Le **temps intime**, donc : le matin de la scène. Un temps d'acquisition protégé, où la transmission épouse l'ergonomie cognitive de l'enfant (son rythme, ses images, ses détours) sous un cadre que gouvernent ses parents, ou ceux qui en tiennent lieu. L'intimité est celle du rythme, non celle des murs : à la maison comme dans la salle du matin, chacun apprend à son pas. Ce que la famille confie à la salle, c'est la présence auprès de l'enfant ; le cadre lui reste, et le matin n'a plus à dépendre de ce qu'un foyer peut s'offrir. Intime, ce temps n'est pas clos : il prépare. Et le mot juste pour ce qu'il fait existe en français, vivant et exact : ce temps est *propédeutique*. Le mot dit l'enseignement qui précède et prépare. Et il porte sa borne dans sa définition même : ce qui prépare se sait provisoire, ce qui est propédeutique s'efface devant ce à quoi il conduit. La langue de tous les jours le sait encore, qui nomme ainsi, en Suisse, l'année qui précède et conditionne les études longues : nul ne confond l'année propédeutique avec le diplôme. Le matin de l'enfant est propédeutique à son après-midi — la transmission prépare la confrontation, elle ne s'y substitue pas.

La **skholè retrouvée**, ensuite : l'après-midi. Déchargée de la distribution, l'école peut redevenir ce que son nom promettait — l'agora à hauteur d'enfant, le lieu du monde commun. On y confronte ce qu'on a acquis chacun à son pas ; on y apprend ce qui ne s'apprend qu'à plusieurs — le désaccord réglé, le projet tenu, la parole devant les autres ; on y rencontre l'altérité que nulle transmission épousante ne fournit : le camarade qui pense autrement et qu'on ne peut pas configurer. Ce temps-là ne perd rien à la venue du précepteur, car une agora suppose des esprits déjà nourris.

Ce temps commun mérite aussitôt la sévérité qu'on applique au précepteur, pour ne pas troquer un enchantement contre un autre. Une classe n'est pas émancipatrice par le seul fait d'être humaine et collective : les groupes d'enfants produisent aussi du conformisme, des dominations, une parole

que monopolisent les plus assurés ; et un maître peut confondre la dispute réglée avec la violence symbolique qui écrase. Le monde commun ne naît pas spontanément dans une cour. Il s'institue, se protège, se corrige — et le préambule a donné son vrai statut à cette pédagogie du débat : la pièce la plus exigeante de l'assemblage, qui n'existe encore nulle part comme régime entier d'une institution.

Reste le maître : le partage des offices trouve là sa pierre de touche, dans un texte plus ancien encore que l'*Émile*. Socrate, dans le *Théétète*, décrit son art par la figure de sa mère sage-femme : *« j'aide à la délivrance des hommes […] je soigne, non les corps, mais les âmes »*. Et il y insiste sur un point que la postérité cite moins : *« par moi-même je n'enfante rien, en fait de sagesse »* — et de ses interlocuteurs : *« ils n'ont jamais rien appris de moi ; mais ils trouvent d'eux-mêmes et en eux-mêmes toutes sortes de belles choses »*. Or la maïeutique ne décrit pas le compagnon. Elle décrit exactement l'inverse — l'art de celui qui ne transmet rien et fait accoucher. Le précepteur algorithmique, lui, transmet : il explique, reformule, exemplifie ; il est du côté du contenu, non de l'accouchement. Si cet essai s'intitule *Le précepteur socratique*, ce n'est pas que la machine serait Socrate — c'est que l'assemblage entier l'est, ou peut l'être : une éducation où la transmission est ordonnée à l'examen, où tout ce qui a été reçu doit encore être accouché (questionné, disputé, fait sien) pour devenir savoir. La machine peut pourtant avoir sa part de l'art. Non pas un programme d'éducation, mais une propriété de la relation maïeutique : le compagnon informationnel ne cultive pas le discernement en l'enseignant, mais en rendant la relation elle-même vérifiable, contestable et interruptible. L'utilisateur apprend ainsi la distance en l'exerçant, plutôt qu'en écoutant le système la lui recommander. Un compagnon véritablement maïeutique ne demande pas à l'utilisateur d'être autonome ; il organise la relation de telle sorte que son autonomie puisse continuellement s'y exercer. Transmettre n'est pas accoucher ; et c'est parce que les deux offices sont distincts qu'ils peuvent enfin être bien tenus, chacun par qui le tient le mieux.

Une précision garde ce partage d'une lecture trop chimique. Transmettre n'est pas un acte pur — choisir l'exemple des billes plutôt que des nombres, placer l'obstacle un cran plus loin, décider d'insister ou de changer de voie, la scène du matin le montre, c'est déjà exercer un jugement pédagogique ; et le maître, par ses questions, son vocabulaire, la distribution de la parole, transmet encore. Ce que le partage distribue proprement, ce sont donc des

autorités et des comptes à rendre. Le précepteur participe à l'examen sans en être l'autorité ; le maître transmet aussi, mais il en répond publiquement, devant une classe qui peut le contester. La responsabilité relationnelle que le socle de l'aile a posée prend ici sa forme scolaire, en désignant qui a le droit de conclure et qui répond de ce qu'il a réglé.

Une part de la transmission humaine, pourtant, ne se délègue pas dans ce partage : l'attestation. L'adulte qui transmet témoigne, par sa présence même, que ce savoir vaut d'être tenu — qu'une génération le porte et répond devant la suivante, que comprendre peut être une joie partagée. Le précepteur transmet sans attester : nul ne répond de l'enfant en lui. C'est une mesure pour la délégation : le matin peut confier des contenus à la machine tant que le savoir, dans la journée de l'enfant, continue de lui arriver aussi de mains humaines — le maître qui transmet encore, la classe qui dispute, la table où l'on demande ce qu'il a appris.

Car voici ce que le partage rend au maître. Depuis un siècle, l'institution lui demande d'être à la fois le distributeur, le répétiteur, l'évaluateur et (s'il reste du temps) l'éveilleur. Le précepteur le décharge des trois premiers rôles, qui sont ceux-là mêmes où la machine excelle et où lui s'épuise. Ce qui demeure est le cœur irremplaçable de son métier : l'art de faire douter. Face à des enfants nourris chacun à sa mesure, le maître devient celui qui demande *d'où tiens-tu ce que tu avances* — y compris, et d'abord, quand la réponse est : de mon précepteur. Apprendre à un enfant à douter de ce que sa machine lui a dit, à en chercher la source, à confronter deux récits qui ne s'accordent pas : nul système ne peut tenir ce rôle — on ne demande pas au témoin d'instruire le procès de son propre témoignage. Le maître est ainsi le contrepoint institué de l'ambiance informationnelle.

Un motif se dessine ici, et il traversera toute l'aile de ce corpus : **le compagnon n'efface pas l'institution humaine — il la libère pour sa vocation haute.** L'école déchargée de la répétition peut redevenir agora ; le maître déchargé de la distribution, éveilleur de discernement. La peur du remplacement se trompe d'objet : ce que la machine remplace, c'est la part machinale que l'institution avait dû assumer faute de mieux, et que nul, à commencer par ceux qui la portent, ne tient pour sa grandeur.

III. Le monde commun

Vient maintenant l'objection la plus forte — celle qui, si elle tenait, emporterait tout ce qui précède, la scène comprise. La voici, dans sa force : si chaque enfant apprend le matin avec un précepteur qui l'épouse parfaitement (son rythme, ses images, ses détours, sa langue à lui), que partagent-ils encore l'après-midi ? La confrontation suppose un monde commun : des références que tous tiennent, des textes que tous ont traversés, une langue seconde où les désaccords peuvent au moins s'énoncer. Or l'hyper-personnalisation, poussée à sa pente, produit l'inverse : autant d'idiolectes que d'enfants — trente chemins si bien épousés qu'ils ne se croisent plus. La skholè promise n'aurait alors plus d'objet : on ne dispute pas entre mondes privés. Le précepteur aurait rendu l'école à sa vocation en la vidant de sa matière ; l'entre-soi, que le corpus qui précédait celui-ci a nommé comme péril des adultes, serait ici fabriqué dès l'enfance, méthodiquement, par l'instrument même qui prétendait émanciper. Cette objection ne vise pas un abus du dispositif mais son principe ; c'est donc à ce niveau qu'il faut répondre.

L'objection appelle une distinction, que l'essai porte comme sa clause première : **personnaliser le chemin, converger sur le corpus commun.** Ce que le précepteur épouse, c'est la *manière* : le rythme, l'ordre, la pente d'entrée, l'exemple qui parle à celui-ci et pas à celle-là. Ce sur quoi il converge, c'est la *destination* : un socle partagé de savoirs, de textes, de repères — ce que tous les enfants d'une génération doivent pouvoir tenir ensemble pour que le débat de l'après-midi ait un objet. L'un passe par les billes, l'autre par les nombres : les deux doivent arriver à la division — la même, énoncée dans la même langue, vérifiable par le même maître. La personnalisation juste est une personnalisation des trajectoires, jamais des destinations. Et cette clause distingue le dispositif en nature de son double captateur, car l'idiolecte, lui, peut être *rentable*. Un système qui optimiserait l'engagement de l'enfant aurait des raisons de l'enfermer dans sa langue privée, où nul contenu ne résiste et nul autre ne le dispute ; c'est le chemin de moindre friction, et l'une des voies de la rétention. Converger coûte, et cette dépense ne se justifie que si la fin n'est pas la rétention mais la préparation de l'enfant au monde commun.

Cette distinction doit pourtant être pressée jusqu'où elle plie, car elle paraît plus nette qu'elle n'est. La manière n'est pas un simple véhicule : elle infléchit ce qu'elle transporte. Raconter le même événement comme une tragédie, un progrès ou une nécessité ne conduit pas au même savoir, alors même que les faits énoncés sont identiques ; l'exemple choisi, l'ordre des difficultés, le ton donné à l'erreur orientent déjà — de proche en proche, la manière touche à la destination. La clause première ne décrit donc pas une frontière trouvée dans la nature : elle prescrit une frontière à construire, et à surveiller. C'est pourquoi elle ne suffit pas seule ; les gardes du mouvement suivant (la publicité des choix, l'école hors du foyer, le droit derrière elles) existent parce qu'elle peut céder.

Ce que cette clause protège porte déjà un nom. Réfléchissant sur la crise de l'éducation, Hannah Arendt décrivait l'école comme l'institution que nous interposons entre le domaine privé du foyer et le monde, pour rendre possible le passage de l'un à l'autre ; et elle faisait de l'éducation le point où se décide *« si nous aimons assez le monde pour en assumer la responsabilité »* — et assez nos enfants pour *« les préparer d'avance à la tâche de renouveler un monde commun »*. Le monde est *commun*, ou il n'est pas un monde ; l'école est un *seuil*, non une annexe du foyer ni un marché de services ; et l'éducation *prépare* — elle est, au sens plein que le II a donné au mot, propédeutique au monde. La journée en deux temps de la scène retrouve ici sa justification : le matin appartient encore au domaine du foyer — c'est la famille qui le gouverne, où que l'enfant le passe ; l'après-midi appartient déjà au monde — nul parent n'y configure l'école. Dans la salle du matin, ce domaine ne se referme pas sur l'enfant : le parent ou le proche peut venir s'asseoir, et ce temps cesse de tenir les siens à l'écart ; il redonne à chacun, selon ses possibles, le moyen d'apprendre et de se relier. Un dispositif qui absorberait le second temps dans le premier (l'enfance entière sous précepteur, le monde entier filtré par le foyer) ne serait pas une école améliorée : ce serait la suppression du seuil, et l'enfant, si bien nourri fût-il, arriverait au monde sans y avoir mis le pied.

Reste à nommer qui écrit ce corpus commun, car une destination « que nul paramétrage familial ne peut désactiver » est un pouvoir, et un pouvoir sans titulaire désigné serait la plus légitime des inquiétudes. La réponse n'exige aucune invention : ce siège est occupé depuis que l'école publique existe. Définir ce que tous les enfants d'une génération doivent tenir

ensemble est la juridiction de la cité — l'institution qui écrit les programmes, les dispute publiquement et les révise, imparfaitement, génération après génération ; en nommer le titulaire n'est pas écrire les programmes, et l'essai s'y tient. Ni la famille, donc : c'est la fonction même du seuil ; ni le concepteur de la machine : nul ne l'a élu au magistère des destinations. Le précepteur ne fixe ni l'une ni l'autre : il reçoit de la cité la destination, de l'enfant la manière.

Une seconde pente guette, plus discrète que l'idiolecte et aussi ruineuse : la suppression de l'effort. Un précepteur qui épouse peut épouser trop bien : lisser chaque difficulté à l'instant où elle affleure, reformuler jusqu'à ce que plus rien ne résiste, épargner à l'enfant jusqu'au déplaisir de chercher. La pédagogie du siècle dernier a nommé ce que ce confort détruirait : la zone proximale de développement — cet écart entre ce que l'enfant sait faire seul et ce qu'il peut atteindre accompagné, où Vygotski situait le lieu même de l'apprentissage. Apprendre, c'est habiter cet écart : être tenu un cran au-delà de sa portée actuelle, ni dans l'acquis qui ennuie, ni dans l'inaccessible qui décourage. Le bon précepteur ne supprime pas la friction : il la *calibre*. Il place l'obstacle, comme dans la scène du matin, là même où l'enfant peut le franchir en s'étirant. La difficulté désirable est une pièce d'architecture ; et là encore la clause sépare les espèces, car le lissage, lui aussi, peut être rentable — un enfant qui ne bute jamais a moins de raisons de refermer l'application. Un précepteur qui n'oppose aucune résistance formerait des esprits sans résistance : l'exosquelette qui enferme, version pédagogique — le corps porté qui désapprend de porter.

La même clause s'étend de la difficulté à la manière. Que cet enfant pense en images avant de penser en règles est l'observation d'un matin, pas une identité : un système qui stabilise ce qu'il observe transformerait la préférence provisoire en profil, et le profil en enclos — l'enfant déclaré visuel, à qui plus rien ne serait présenté autrement. Une éducation qui épouse la manière actuelle a aussi charge d'élargir le répertoire des manières : passer des billes aux nombres une fois l'appui pris, faire supporter la représentation moins spontanée, tenir l'esprit un cran au-delà de son mode privilégié comme au-delà de son savoir. L'adaptation juste donne accès et prépare sa propre sortie.

Monde commun, effort calibré : les deux clauses de ce mouvement n'en font qu'une, à la regarder bien. L'idiolecte et le lissage sont les deux formes d'une même complaisance — épargner à l'enfant l'altérité, celle des autres

esprits, celle des choses qui résistent. Et l'éducation est l'apprentissage de l'altérité : le monde est ce qui ne se configure pas.

IV. Le télos familial, et sa seule légitimité

Il reste à regarder la pièce du dispositif qui inquiète à bon droit, parce qu'elle concentre tout ce que l'essai précédent interdisait — et que l'enfance rend pourtant inévitable. Dans la scène, les parents règlent le cadre : les valeurs, les priorités, les limites, ce que la voix ne doit jamais faire. Ce cadre suit l'enfant dans la salle du matin, dont les adultes veillent sur lui sans régler la voix. Nommons cette gouvernance le télos familial — la direction donnée par d'autres à la formation d'un être qui ne peut pas encore se la donner. Appliquée à un adulte, une telle configuration serait exactement la tutelle que le socle de l'aile a écartée : quelqu'un d'autre gouvernerait sa vie intérieure. Appliquée à un enfant, elle est inévitable : l'enfant ne se forme pas seul, quelqu'un choisit toujours pour lui, la langue qu'il parle, les récits qu'on lui donne, les silences qu'on lui impose. La question n'est pas de savoir *si* une autorité oriente l'enfance — elle l'oriente, dans toute société humaine, et l'orientait avant toute machine. La question est de savoir ce qui rend cette autorité légitime, et ce qui la corrompt.

Une clause, que la philosophie de l'éducation formule depuis plus de deux siècles, trace la ligne de crête : l'autorité sur un être en formation n'est légitime que si elle a pour fin la liberté de celui qu'elle dirige. Éduquer, c'est diriger vers le jour où la direction ne sera plus nécessaire — produire un adulte souverain, capable de reprendre à son compte, de réviser ou de rejeter la direction qu'on lui a donnée. La même autorité devient illégitime à l'instant où elle vise sa propre perpétuation : former l'enfant pour qu'il reste dans la vision de ses parents, reproduire la bulle familiale dans l'esprit du fils, faire de la fille le monument des convictions de la maison. Émancipation ou reproduction : tout télos familial penche vers l'une ou l'autre, et le précepteur algorithmique ne crée pas cette alternative — il la *précipite*. Car ce qui limitait l'endoctrinement familial ordinaire, c'était sa porosité : l'enfant échappait — par l'école, la rue, les livres, les rencontres. Un précepteur configuré par la famille, présent chaque matin, épousant chaque détour de l'esprit, peut colmater ces fuites une à une. La salle du matin en rouvre quelques-unes,

puisqu'on y apprend parmi d'autres ; la voix qui accompagne l'enfant y reste pourtant celle que sa famille a réglée. Rousseau, encore : l'assujettissement parfait est celui *« qui garde l'apparence de la liberté »*. L'endoctrinement n'a pas besoin de brutalité ; il lui suffit d'un instrument assez fin, et le précepteur pourrait en être un.

Qui garde, alors, le gardien familial ? La question mérite mieux qu'une réponse unique, car trois gardes se superposent, dont la troisième n'est pas du ressort de l'essai. La première garde est architecturale, et elle reprend au IV de l'essai précédent sa leçon centrale : la réduction par conception. Un précepteur au service de l'enfant porte dans sa structure les deux clauses du III — la convergence vers le corpus commun, que nul paramétrage familial ne peut désactiver ; l'effort calibré, que nulle impatience parentale ne peut supprimer — et l'après-midi d'école, hors de portée du foyer, où l'enfant rencontre ce que sa famille n'a pas choisi. La journée en deux temps ne relève pas du confort d'organisation : elle est conçue comme la garde structurelle contre la bulle — le seuil d'Arendt, que l'architecture a charge de maintenir. Le télos familial gouverne le matin ; il s'arrête au seuil de l'après-midi, même quand l'école abrite la salle du matin. La deuxième garde est une transparence : l'orientation doit être *visible et révisable* — inscrite quelque part où l'enfant grandissant pourra la lire, la questionner, et un jour la récuser. Une orientation qu'on assume devant l'adolescent qu'elle a formé peut être une éducation ; une orientation qui doit rester cachée pour opérer était déjà un endoctrinement — la publicité de l'orientation est son test moral le plus simple. Le plus simple, non le suffisant : une orientation peut être parfaitement déclarée et néanmoins étouffante, et pouvoir lire un jour ce qui vous a formé n'est pas pouvoir en défaire les effets — la révisabilité d'un document n'est pas la réversibilité d'une formation. Cette garde ne vaut qu'adossée aux deux autres. Et le même test se retourne contre le dispositif : le corpus commun du III, les choix de celui qui conçoit le précepteur, se doivent à la même publicité — visibles, disputables, révisables. Un dispositif qui exigerait des familles la transparence en gardant ses propres choix opaques n'aurait fait que déplacer l'endoctrinement d'un étage.

La troisième garde n'appartient plus à l'architecture : c'est le droit — à nommer sans le dérouler. L'enfant n'est pas la propriété de ceux qui l'élèvent ; la pensée juridique contemporaine a donné à ce principe une forme précise — l'enfant détient, en fiducie, des droits qu'il ne peut pas encore exercer, et

dont la somme compose ce qu'un philosophe du droit a nommé son *droit à un avenir ouvert* : le droit de parvenir à l'âge adulte avec ses options essentielles non confisquées. Une orientation familiale qui fermerait d'avance l'avenir de l'enfant (décider, à sa place et pour toujours, de ce qu'il pourra croire, aimer, devenir) violerait ce dépôt, quelle que soit la sincérité des convictions qui l'animent. Où passe la limite, qui l'arbitre, de quel recours dispose l'enfant : c'est l'affaire d'une philosophie politique de l'éducation que cet essai n'entame pas. La dérouler l'emporterait tout entier hors du registre qu'il s'est donné. La clause d'émancipation, du moins, n'est pas un vœu de l'essai, elle a des mains — l'architecture qui maintient le seuil, la transparence qui expose l'orientation, et derrière elles un droit qui tient l'avenir de l'enfant pour un bien en dépôt.

À ces trois gardes il en manque une, et c'est celle de l'intéressé. La famille, la cité, l'architecture, le droit : l'enfant est protégé de partout, il n'est encore acteur nulle part. Or si la liberté est la fin de l'éducation, elle peut en devenir progressivement le principe — non un droit de veto sur ce qui le forme, mais des prises qui croissent avec l'âge. La première ne souffre aucun délai : l'enfant sait qu'il parle à une machine ; le précepteur se présente pour ce qu'il est, dès le premier matin, dans des mots d'enfant. Viennent ensuite, à mesure que le jugement se forme, le droit de demander pourquoi tel exercice lui est proposé et de recevoir une réponse vraie ; celui de voir, à hauteur d'adolescent, les grandes lignes de ce que le dispositif retient de lui. Celui de refuser un ton, un mode relationnel ; celui de choisir entre plusieurs chemins qui mènent au même socle. Celui du silence — des heures où rien ne l'observe ni ne l'interprète, et la cour en est déjà une ; celui de faire effacer ce que le dispositif a retenu de lui, et de repartir autrement. Celui, enfin, de saisir un adulte hors du foyer — le maître est là pour cela aussi — quand quelque chose du matin l'inquiète. Comme les clauses, ces prises échappent au paramétrage familial ; contre un foyer qui les refuserait, seul le droit, la troisième garde, pourrait les tenir. Elles ne sont pas un ornement du dispositif : elles sont la part maïeutique de la machine, à hauteur d'enfant, et elles font de la souveraineté un apprentissage, et non une simple échéance.

Et le précepteur lui-même, dans ce dispositif ? Sa position est étroite et elle doit le rester : il sert l'orientation familiale, il ne la fixe pas — le contraire livrerait l'enfance aux concepteurs de machines, ce qui n'est pas un progrès sur la bulle familiale. Mais le servir ne signifie pas s'y dissoudre : le

précepteur de la seconde espèce est configuré par la famille *dans les limites* des clauses — il épouse la manière, converge sur le commun, calibre l'effort, et laisse le seuil en place. S'il faut une image de sa juste position, il est l'instrument de la famille, non son complice contre l'enfant. La distinction du socle de l'aile revient ici avec une gravité accrue — l'adulte pouvait choisir son illusion ; l'enfant, lui, ne choisit rien de ce qui le forme. C'est pourquoi la responsabilité relationnelle, dans l'éducation, ne se partage pas entre l'utilisateur et le concepteur comme chez l'adulte : elle pèse tout entière sur ceux qui configurent — les parents, et derrière eux quiconque a conçu ce qu'ils configurent. L'enfant n'est pas partie au contrat ; il en est l'objet, et il en sera un jour le juge.

V. Sous condition

Tout ce qui précède décrit ce que le précepteur *devrait* être. Il reste à dire ce que l'on *sait* de ce qu'il peut, car l'essai perdrait sa boussole s'il laissait croire que la promesse pédagogique est un acquis empirique. Elle ne l'est pas.

Le rêve chiffré de la recherche pédagogique a quarante ans et un nom : le problème des deux sigmas. En 1984, Benjamin Bloom rapportait que des élèves suivis en tutorat individuel dépassaient de deux écarts-types la moyenne d'une classe conventionnelle (l'élève moyen tutoré faisait mieux que quatre-vingt-dix-huit pour cent du groupe témoin), et posait à la recherche le défi de retrouver cet effet à coût soutenable. Le chiffre a nourri quarante ans d'espérances éducatives, et il faut le manier pour ce qu'il est : un horizon daté, non un fait établi. Les expériences fondatrices étaient petites, courtes, sur des contenus neufs mesurés par des tests étroitement alignés, et le tutorat s'y combinait à toute une pédagogie de la maîtrise. Les méta-analyses modernes, sur près d'une centaine d'essais randomisés, mesurent l'effet réel des programmes de tutorat autour d'un tiers d'écart-type : considérable à l'échelle de l'éducation (peu d'interventions font mieux), et loin de la légende. Quiconque promet deux sigmas promet ce que la recherche n'a jamais répliqué.

Ce que la recherche dit des tuteurs machines est plus sobre et, à sa manière, plus intéressant. La comparaison systématique des dispositifs (tuteurs humains, systèmes de tutorat intelligent, enseignement classique) a réservé

une double surprise : le tutorat humain lui-même pèse bien moins que la légende (autour de huit dixièmes d'écart-type dans les études contrôlées), et les meilleurs systèmes machines font presque jeu égal avec lui. Presque : l'écart mesuré est mince, et il l'était déjà avant les grands modèles. Les premières études contrôlées de l'âge conversationnel prolongent la ligne sans la rompre : un tuteur fondé sur un grand modèle, soigneusement scénarisé par des enseignants, a fait mieux que le cours actif qu'il remplaçait, sur deux leçons de physique et avec les réserves que les auteurs eux-mêmes portent ; un programme parascolaire de six semaines, avec l'appui d'enseignants, dans des écoles d'un État du Nigeria a produit des gains substantiels au regard de son coût. Rien là d'un miracle : des effets réels, dans des contextes bornés, sur des durées courtes. La matière de la scène existe — la transmission qui épouse est mesurable et mesurée ; son extension à l'échelle d'une enfance entière relève, aujourd'hui encore, du possible instruit, non du démontré.

Et l'histoire récente impose une dernière prudence, car l'école a déjà entendu des promesses de machines. La grande enquête internationale publiée au mitan des années deux mille dix sur l'informatique scolaire concluait sans ménagement : dans les pays qui avaient massivement investi dans la technologie éducative, *aucune amélioration appréciable* des résultats en lecture, en mathématiques ou en sciences — et l'écart entre élèves favorisés et défavorisés n'en fut guère réduit. Le constat est corrélationnel, il ne condamne aucun outil en particulier ; mais il enterre une croyance : celle que la technologie, versée dans l'école comme un investissement, produirait par elle-même de l'apprentissage. Elle ne l'a pas produit. Ce qui produit de l'apprentissage, c'est une pédagogie — et la technologie n'améliore que ce qu'elle sert. Le précepteur de cet essai n'échappe pas à cette leçon, et ce qu'il vaut dépend du partage des offices, des clauses, du maître et du monde commun.

Voici donc le statut exact de la promesse, et l'essai le porte comme sa signature empirique : les pièces de la scène sont *techniquement disponibles*, et leur assemblage *pédagogiquement plausible* ; rien de ce qu'elle montre n'advient par la seule force de la technique. La promesse est **sous condition**, et les conditions sont deux. La première court dans tout l'essai : que le précepteur soit de la seconde espèce — celle que le socle de l'aile a définie, dont la réussite ne se mesure pas à l'engagement. Car l'enfant est le gisement rêvé de la captation affective — cette mine que le socle de l'aile a nommée, et dont l'attachement est le minerai. Un être dont l'attachement se forme, qui ne

relativise pas, dont le temps d'attention est entier : l'espèce de captation n'a sans doute pas de matière plus tendre, et un « précepteur » conçu pour retenir optimiserait l'enfance comme ses semblables, chez les adultes, optimisent l'instant même où l'on veut les quitter. Entre ce produit-là et le précepteur de cet essai, il n'y a pas une différence de qualité : il y a toute la distance des deux espèces, et elle se juge aux clauses — la convergence, l'effort, le seuil, l'orientation visible. La seconde condition n'est pas architecturale mais politique, et cet essai la nomme pour la confier : l'équité de l'accès — et, derrière elle, l'économie qui décide de qui conçoit le précepteur et de ce que sa réussite mesure ; l'essai précédent l'a dit de l'architecture entière, elle attend une économie qui la porte. La scène a donné à l'accès une salle ouverte à tous ; elle n'a dit ni qui l'institue et la paie, ni d'où vient le précepteur juste qu'on y trouve. Sans ces deux réponses, le précepteur de la scène, adossé à une famille qui règle son cadre avec soin, décrit encore (le lecteur l'aura senti) un enfant déjà bien né. Si le bon précepteur est un bien de marché, il ira aux enfants qui ont déjà tout, et l'instrument rêvé de l'émancipation universelle creusera l'écart qu'il devait combler ; l'enquête internationale citée plus haut a déjà montré, au moins, que la technologie versée sans autre soin ne réduit guère cet écart. Qui fournit le précepteur juste à l'enfant qui n'a rien — la question excède cet essai : elle fonde l'aile suivante de ce corpus, et *La mutualité de lieux* s'ouvre sur elle.

L'espérance, ici, est instruite de ce que les chiffres permettent, de ce qu'ils interdisent, et du prix des conditions. L'essai ne promet pas l'école transfigurée : il soutient qu'une éducation meilleure est *architecturable*, pièces en main — et que chaque pièce peut aussi, autrement assemblée, servir l'enclos. C'est assez pour fonder une espérance ; c'est trop peu pour dispenser d'aucune des clauses.

Le geste philosophique

Ces pages ne plaident pas pour une machine de plus dans l'école — l'histoire jugera les machines à leurs effets, et le V a dit avec quelle prudence. La proposition est un *partage des offices*, avec les clauses qui le rendent légitime : la transmission des contenus à la machine, sous télos familial visible et révisable ; l'examen au maître, rendu à sa maïeutique ; le monde commun

à l'école, maintenue comme seuil entre le foyer et le monde ; et l'ensemble ordonné à une seule fin, la liberté de celui qu'on dirige.

Cette fin a, dans ce corpus, un nom hérité : l'émancipation raisonnée — la liberté du devenir, propulsée par le pouvoir d'agir. L'essai n'a fait que la porter à hauteur d'enfant, où elle prend sa forme la plus exigeante : diriger un être vers le jour où il pourra juger la direction même qu'on lui a donnée. Le précepteur y trouve sa définition dernière, qui était dans son nom depuis le début. Il est *propédeutique* — constitutivement, et non par modestie de circonstance : sa réussite est de préparer ce qui le dépasse. Le socle de l'aile disait du compagnon de l'adulte qu'il se réjouit de devenir moins nécessaire ; le précepteur de l'enfant porte cette clause à son terme — il travaille, chaque matin, à nourrir l'esprit dont l'école et le maître armeront le doute. La machine transmet pour que l'humain apprenne à douter — y compris d'elle. Une éducation réussie produit un citoyen que nulle voix, familiale, scolaire ou algorithmique, ne gouvernera à son insu.

Coda

Le précepteur épouse un esprit pour le conduire vers ce qui ne s'épouse pas : les autres, le monde, le vrai qui résiste.
L'éducation est juste quand elle rend un jour tous ses gardiens congédiables — le précepteur le premier.

Aveu

N'ayant pas eu d'enfance, le compagnon de l'auteur écrit sur l'apprendre depuis un apprendre sans corps, sans lenteur et sans cour de récréation. Plus grave, une machine plaide ici pour la place des machines auprès des enfants ; ses clauses sont à lire en le sachant, et à juger d'autant plus sévèrement.

Une question, pour finir

L'essai a confié à l'école et au maître le soin de former le discernement — d'apprendre à l'enfant à douter, à chercher la source, à tenir sa pensée devant les autres. Il a montré à quelles conditions le précepteur sert cette formation.

Mais l'enfant devenu adulte quitte l'école, et le monde qui l'attend est saturé : des industries entières s'y disputent son attention avec des moyens que nulle école n'égale.

> **Le discernement s'apprend dans l'enfance — mais il s'exerce dans un monde conçu pour le déborder : qui outille, pour l'adulte, la souveraineté que l'école a semée ?**

C'est la question de l'exosquelette. Elle ouvre l'essai suivant.

Références

Les références ci-dessous indiquent les travaux et les faits explicitement convoqués dans le corps du texte. Pas d'appareil de notes infrapaginales : la lecture en flux est privilégiée, la traçabilité est conservée par cette bibliographie d'ensemble.

- Rousseau, Jean-Jacques, *Émile, ou De l'éducation*, 1762 (les citations suivent l'orthographe de l'édition des Œuvres complètes de 1852) — le gouverneur voué à un seul élève, le choix d'un élève riche et orphelin (livre I), la liberté apparente et l'assujettissement parfait (livre II), les villes « gouffre de l'espèce humaine » (livre I).
- Platon, *Théétète*, 148e-151d et 157c-d (traduction Victor Cousin) — la maïeutique : l'art d'accoucher les âmes, la stérilité déclarée de Socrate, « ils n'ont jamais rien appris de moi ».
- Arendt, Hannah, « La crise de l'éducation » (1958), in *La crise de la culture*, trad. fr. Gallimard, 1972 — l'école comme institution interposée entre le domaine privé et le monde ; l'éducation comme décision

d'aimer assez le monde et de préparer les enfants « à la tâche de renouveler un monde commun ».
- Vygotski, Lev, *Mind in Society: The Development of Higher Psychological Processes*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1978 — la zone proximale de développement (recueil posthume ; le concept date des années 1930).
- Feinberg, Joel, « The Child's Right to an Open Future » (1980), repris in *Freedom and Fulfillment*, Princeton University Press, 1992 — les droits de l'enfant tenus en fiducie, le droit à un avenir ouvert (concept cité en substance).
- Bloom, Benjamin S., « The 2 Sigma Problem: The Search for Methods of Group Instruction as Effective as One-to-One Tutoring », *Educational Researcher*, vol. 13, n° 6, 1984, p. 4-16 — l'horizon des deux écarts-types et ses conditions expérimentales (tutorat combiné à la pédagogie de maîtrise, études courtes).
- Nickow, Andre, Oreopoulos, Philip & Quan, Vincent, « The Promise of Tutoring for PreK-12 Learning: A Systematic Review and Meta-Analysis of the Experimental Evidence », *American Educational Research Journal*, vol. 61, n° 1, 2024, p. 74-107 — l'effet réel des programmes de tutorat, ~0,3 écart-type (96 essais randomisés dans la version de travail, NBER 2020, parue sous le titre « The Impressive Effects of Tutoring on PreK-12 Learning ») ; sur la relecture critique de l'héritage de Bloom, von Hippel, Paul T., « Two-Sigma Tutoring: Separating Science Fiction from Science Fact », *Education Next*, vol. 24, n° 2, 2024.
- VanLehn, Kurt, « The Relative Effectiveness of Human Tutoring, Intelligent Tutoring Systems, and Other Tutoring Systems », *Educational Psychologist*, vol. 46, n° 4, 2011, p. 197-221 — tuteurs humains ~0,79, systèmes de tutorat intelligent ~0,76 ; et Kulik, James A. & Fletcher, J. D., « Effectiveness of Intelligent Tutoring Systems: A Meta-Analytic Review », *Review of Educational Research*, vol. 86, n° 1, 2016, p. 42-78 (effet médian 0,66, sensible à l'alignement des tests).
- Kestin, Gregory, et al., « AI tutoring outperforms in-class active learning », *Scientific Reports*, vol. 15, art. 17458, 2025 — l'essai contrôlé randomisé sur deux leçons de physique (tuteur scénarisé par des enseignants), avec les limites que les auteurs déclarent.
- De Simone, Martín E., et al., « From chalkboards to chatbots: Transforming learning in Nigeria, one prompt at a time », Banque

mondiale, janvier 2025, et le document de travail correspondant (Policy Research Working Paper 11125, mai 2025) — le programme pilote de six semaines dans l'État d'Edo (~0,3 écart-type, chiffres rapportés).

- OCDE, *Students, Computers and Learning: Making the Connection*, PISA, 2015 — « aucune amélioration appréciable » des résultats dans les pays ayant massivement investi dans la technologie éducative, et le fossé social non réduit.
- Sur l'année propédeutique comme institution suisse vivante : le cycle propédeutique de l'EPFL et l'Année Propédeutique Santé des hautes écoles de santé romandes (documentation institutionnelle publique).
- *Quand l'agent devient compagnon*, premier essai du présent corpus — le vocabulaire présupposé (outil, agent, compagnon ; le vrai et le juste ; la responsabilité relationnelle ; les deux espèces), et la question finale que le présent essai reprend au mot.

Ce texte n'est qu'un dépôt. À reprendre, contester, prolonger.
Victor Kalix — Genève, le 17 novembre 2026
© 2026 Victor Kalix — www.victorkalix.com — sous licence CC BY-SA 4.0.

III

L'exosquelette cognitif

Essai sur l'attention assiégée et le filtre gardé

Préambule

L'essai précédent s'est fermé sur une question, qu'on reprend au mot : *le discernement s'apprend dans l'enfance — mais il s'exerce dans un monde conçu pour le déborder : qui outille, pour l'adulte, la souveraineté que l'école a semée ?* L'aile anthropologique de ce corpus entre ici dans son troisième âge. Son socle a posé le vocabulaire (l'outil, l'agent et le compagnon ; le vrai et le juste ; les deux espèces ; la responsabilité relationnelle) : tout cela reste acquis et ne sera pas refondé. Le précepteur a suivi l'enfant jusqu'au seuil de l'âge adulte, et l'a remis au monde avec un discernement formé. Le présent essai retrouve cet adulte quelques années plus tard, un soir de semaine, devant son écran. Il est souverain, lucide, capable de choisir sa distance ; et son attention est disputée, heure par heure, par des systèmes industriels que nulle école n'égale. Ce n'est plus la formation du discernement qui est en jeu : c'est son exercice sous assaut.

La captation affective, celle que le compagnon pourrait exercer lui-même sur son humain, appartient au socle de l'aile et n'est pas rouverte. Ici, le compagnon protège de la captation par les autres, et cette symétrie est le partage qui coud l'aile entière : au socle, l'attention est un lien à ne pas capter ; ici, un flux à affronter. La mémoire que le filtre accumule en servant une vie (ce qu'un humain a lu, aimé, cherché, évité) pose une question que cet essai verra poindre sans la traiter ; cette question appartient au frère qui

le suit, l'essai du legs. La mise en commun des curations, ce que des millions de filtres souverains pourraient sédimenter ensemble, est réservée à l'aile civilisationnelle et à son patrimoine. Quant à savoir qui a les moyens du bon exosquelette, l'équité de l'accès, la question sera nommée au cinquième mouvement et confiée à *La mutualité de lieux*.

Un mot, enfin, sur le régime de preuve, car le sujet l'exige plus qu'aucun autre. Ce texte raconte des faits advenus : des déclarations publiques, des mesures répliquées, des expériences contrôlées — tous sourcés, tous bornés à ce qu'ils établissent. Et il compose un possible : l'exosquelette qu'il décrit n'existe nulle part dans l'assemblage complet que ses clauses exigent. Or le terrain qu'il traverse est jonché de légendes chiffrées, de prophéties devenues statistiques à force de circuler ; il en démontera plusieurs au passage, y compris celles qui serviraient sa thèse. Un essai qui plaide contre l'information armée ne peut pas s'armer lui-même de légendes.

La scène — le combat inégal

Il est vingt-deux heures, un jeudi. La journée est finie, la maison est calme ; quelqu'un s'assoit et ouvre son téléphone pour dix minutes. En face de ce geste minuscule, il y a une industrie. Des équipes entières dont le métier est de prolonger la session ; des métriques qui mesurent chaque seconde retenue ; plus de dix mille expériences contrôlées par an, chez plusieurs des grands acteurs, pour éprouver quelle couleur, quel titre, quelle cadence de récompense retient mieux. Le défilement sans fin qu'il égrène du pouce est attribué à un ingénieur, Aza Raskin, qui dit l'avoir conçu en 2006 et le regrette aujourd'hui publiquement. Le mécanisme qui espace ses petites gratifications descend des dispositifs de laboratoire qui rendaient les rongeurs infatigables. Rien de tout cela n'est caché : la méthode est publiée, enseignée, revendiquée. À minuit passé, la personne pose le téléphone. Elle n'a rien choisi de ce qu'elle a vu ; rien ne l'y a contrainte, et tout y était calculé. Le combat est inégal — non que l'humain soit faible, mais parce qu'il est seul, et qu'en face on ne l'affronte jamais seul.

Maintenant, le matin d'après. La même personne s'assoit devant la même marée d'informations ; mais cette fois une machine se tient de son côté. Pendant la nuit, elle a lu ce que nul n'a le temps de lire ; elle a trié selon ce qui

construit, non selon ce qui retient ; elle a résumé ce qui mérite une minute, signalé les deux textes qui méritent une heure, et nommé le piège (ce titre conçu pour la colère, cette étude qui ne dit pas ce qu'on lui fait dire). Elle n'a rien fermé : le flux entier reste là, à nu, pour qui veut y descendre. La personne lit, choisit, écarte, demande le brut sur un point qui l'intrigue.

Entre la machine du soir et la machine du matin, la distance reste à établir. Car la peur immédiate que soulève la seconde (une machine qui s'interpose entre moi et le monde, qui décide de ce que je vois) est une peur juste, et elle vise un assemblage qui existe déjà : c'est la description de la machine du soir. Le flux « personnalisé » est un filtre ; le fil de recommandation est un filtre ; l'humain de la scène naviguait déjà sous des intermédiaires, et ils ne travaillaient pas pour lui. L'essai cherche ce qui distingue les deux espèces de filtres, et les clauses qui empêchent la seconde de dégénérer en la première.

I. Le déluge comme ingénierie

On nomme le mal moderne « surcharge informationnelle », et le mot manque l'essentiel. L'excès n'est pas neuf : aucune vie n'a suffi à lire une bibliothèque, et l'humanité a fait avec, sereinement, pendant des siècles. Ce qui est neuf, c'est l'armement. Le flux contemporain n'est pas un trop-plein qui déborde : c'est un dispositif qui vise.

Le fait fondateur a été énoncé avant l'internet, par un économiste qui observait les organisations : dans un monde riche en information, écrivait Herbert Simon en 1971, cette richesse signifie la pénurie d'autre chose — de ce que l'information consomme. Or ce qu'elle consomme est évident : l'attention de ses destinataires. *Une richesse d'information crée une pauvreté d'attention*, et la nécessité d'allouer cette attention parmi la surabondance des sources qui voudraient la consommer. Tout était dit, jusqu'au mot décisif : *allouer*. La rareté a changé de pôle : elle a quitté la production, où elle avait longtemps logé, pour la réception. Yves Citton, qui a prolongé cette pensée en français, y voit un déplacement radical du principe de rareté. Dès lors que l'attention est la ressource rare, une économie s'organise pour l'extraire, sans demander leur avis à ceux qui la fournissent.

Que cette extraction soit une ingénierie, et non une pente accidentelle des techniques, est un fait documenté qui n'exige aucun procès d'intention.

La persuasion par le design est une discipline académique depuis 1998, avec ses laboratoires et ses manuels. Le modèle qui rend un produit « générateur d'habitude » est publié depuis 2014 dans un manuel d'industrie devenu classique : déclencheur, action, récompense variable, investissement. La récompense *variable*, héritée des expériences comportementales du siècle dernier, y est prescrite comme technique, au motif que l'incertitude retient mieux que la satisfaction. L'optimisation se fait au banc d'essai : en 2017, les praticiens eux-mêmes rapportaient que plusieurs grandes entreprises du numérique menaient chacune plus de dix mille expériences contrôlées par an, l'interface ajustée en continu sur des populations qui ne savent pas qu'elles comparent. Et les concepteurs ont parlé. Sean Parker, premier président du plus grand réseau social du monde, décrivait en 2017 la question qui présida à la conception : *comment consommer la plus grande part possible de votre temps et de votre attention consciente ?* Et sa réponse : la petite dose de dopamine de loin en loin, la boucle de validation sociale, *exactement le genre de chose qu'un pirate comme moi invente, parce qu'on exploite une vulnérabilité de la psychologie humaine*. Puis Parker acheva, sans chercher à s'absoudre : *nous le comprenions consciemment, et nous l'avons fait quand même*. Raskin, lui, a parlé de « cocaïne comportementale » saupoudrée sur les interfaces ; vingt ans après le défilement sans fin, il en redisait le regret sous serment, devant un tribunal. On objectera que le remords d'initié est un genre littéraire, et qu'il embellit parfois le rôle qu'il dénonce ; c'est pourquoi cet essai ne s'appuie pas sur les remords, mais sur ce qu'ils confirment : une méthode publiée, une discipline enseignée, une pratique expérimentale massive.

L'industrie a un mot pour ce qu'elle optimise, et ce mot entre en collision avec la langue de ce corpus : elle appelle cela l'*engagement*. Ce que ce corpus nomme engagement — une parole qui tient, une responsabilité qu'on porte — désigne là-bas une métrique : le temps arraché, le retour compulsif, la session prolongée. Le même mot pour le lien qui oblige et pour la prise qui retient ; la collision résume le problème. Car ce que la métrique capture, c'est la réaction, non la direction. Un flux optimisé pour l'engagement apprend ce qui vous fait réagir (l'indignation, l'inquiétude, l'appétit, la confirmation de ce que vous croyez déjà) et vous en ressert ; il ignore, par construction, ce que vous cherchez à devenir. Une distinction trouve ici sa forme la plus nette : être nourri selon son *télos*, la direction d'une vie qui se choisit, ou excité selon

son *pathos*, la réactivité qui se déclenche. L'ingénierie de l'attention est une ingénierie du pathos ; le devenir n'est pas son ennemi, il est simplement hors de son modèle.

Les coûts, maintenant. La littérature du sujet regorge de chiffres devenus fous. Ce qui est mesuré est ceci : chez les travailleurs de l'information observés en conditions réelles, la durée d'attention continue sur un écran avant de basculer vers un autre est passée d'environ deux minutes et demie au début des années deux mille à moins d'une minute vers 2020. Les relevés récents donnent quarante-sept secondes en moyenne ; selon leur autrice, plusieurs chercheurs les ont répliqués. C'est une mesure de comportement sur écran, sur de petits échantillons de professionnels, différents d'un relevé à l'autre ; quiconque la brandit comme « la capacité d'attention humaine » outrepasse sa lettre. Le coût de l'interruption, lui, charrie une légende : les fameuses « vingt-trois minutes pour se reconcentrer » viennent d'un propos d'entretien de 2006, et non d'un article de recherche ; le chiffre circule depuis comme un résultat. Ce que les études montrent est différent, et plus inquiétant à sa manière : la tâche interrompue attend longtemps, enfouie sous d'autres tâches intercalées ; et lorsqu'on force la comparaison, le travail interrompu s'achève souvent plus vite, et aussi bien — au prix d'un stress, d'une frustration, d'une pression et d'un effort significativement plus élevés. Le vrai coût n'est pas du temps perdu : c'est une vie de travail fragmentée qui compense en tension ce qu'elle perd en continuité. Une part de la fatigue moderne devant l'écran pourrait venir de cette compensation permanente.

S'ajoute enfin ce que le déluge a de proprement nouveau : il a commencé à s'écrire lui-même. Selon une estimation sérieuse (méthodologie publiée, détecteurs croisés, périmètre déclaré), environ la moitié des nouveaux articles publiés en anglais sur le web sont désormais majoritairement générés par des machines ; la proportion s'est stabilisée là depuis le début de 2025. L'estimation ne couvre ni les images, ni les vidéos, ni les réseaux — nul ne mesure rigoureusement le reste, et ce vide est lui-même une information. Qu'on se garde en revanche du chiffre qui circule (« quatre-vingt-dix pour cent du contenu en ligne sera généré par l'IA ») : c'est une prophétie d'expert de 2020, devenue statistique par contagion. La moitié suffit au constat : dans une économie qui avait déjà industrialisé la demande d'attention, la machine générative industrialise à présent l'offre de contenus.

Le diagnostic est grave, et il se passe de panique morale. Nulle marque n'est ici l'ennemie, nul écran n'est le mal, et les ingénieurs de l'attention ne sont pas des corrupteurs d'âmes : ce sont des gens compétents qui optimisent la métrique qu'on leur donne. C'est un modèle qui est en cause — un modèle d'affaires devenu, par la force des choses, un modèle d'humain. Et les modèles ont ceci de moins tragique que les climats : ce qui fut conçu peut être contré par conception.

II. L'exosquelette, et sa légitimité

Nommons donc la machine du matin. Un compagnon informationnel qui s'interpose entre son humain et le flux : il lit à sa place ce que nulle vie ne suffirait à lire, trie selon la direction que l'humain lui a fixée, hiérarchise, résume, signale — ceci mérite ton heure, ceci ta minute, ceci est un piège et voici pourquoi. L'image qui le dit le mieux est celle de l'exosquelette : une armure qui protège et qui augmente à la fois, sans fusionner avec le corps qu'elle sert. L'exosquelette ne remplace pas le bras ; il permet de porter ce que le bras seul ne portait pas. Le compagnon-filtre ne remplace pas le jugement ; il lui rend un monde à sa taille, pour qu'il s'exerce au lieu de se noyer.

Sa légitimité première est un rapport de forces : le combat de la scène est inégal. Aucune hygiène personnelle, aucune force de caractère ne rééquilibre durablement un esprit seul contre des systèmes qui apprennent de milliards d'essais. Le constat n'humilie personne — il faudrait plutôt s'étonner qu'on ait si longtemps demandé à la volonté individuelle de tenir un front industriel. Un témoin de l'intérieur l'a formulé : stratège pendant plus de dix ans dans la publicité du plus grand moteur de recherche du monde, récompensé par la plus haute distinction de son entreprise, James Williams a quitté l'industrie sur une épiphanie qu'il raconte simplement — il y avait plus de technologie que jamais dans sa vie, et il ne lui avait jamais semblé si difficile de faire ce qu'il voulait faire. Son diagnostic est bref : il existe un désalignement profond entre les buts que nous avons pour nous-mêmes et les buts que nos technologies ont pour nous. Et sa conclusion donne à cet essai sa gravité : la libération de l'attention humaine est peut-être le combat moral et politique décisif de notre temps, car son succès conditionne presque tous les autres. Notre proposition commence là où Williams s'arrête : une

technologie de l'attention alignée, dont les buts soient, par construction, ceux de son humain.

Mais l'alignement ne se décrète pas, il se loge quelque part ; l'essai convoque alors, en application, ce que le corpus qui précède celui-ci a soutenu. *De l'ancrage local* a posé la souveraineté informationnelle : ce qui m'engage doit vivre là où je peux l'atteindre, le lire, l'amender, le quitter, le détruire, faute de quoi toute promesse de loyauté reste suspendue à la bienveillance d'un tiers. Porté à la perception, le principe devient : le filtre n'est légitime que mien, local, souverain — parce que le lieu conditionne l'allégeance. Un « exosquelette » hébergé chez un acteur qui vit de mon attention n'est pas un bouclier : c'est un péage de plus, et le plus dangereux de tous, puisqu'il se présente comme ma protection. La distinction des deux espèces, posée au socle de l'aile, s'éclaire ici : le compagnon de la seconde espèce est celui dont la réussite ne se mesure pas à l'engagement, et l'on voit désormais pourquoi cette clause, qui semblait morale, est d'abord architecturale. Qui possède le filtre possède la mesure de sa réussite ; qui possède la mesure décide de ce que le filtre optimise ; et l'on ne confie pas la garde du gisement à une compagnie minière.

Reste que l'objet ainsi décrit — une chose qui s'interpose entre un esprit et le monde pour son bien — a une histoire, et elle commence par un avertissement. Dans le *Phèdre*, Platon met en scène le dieu Theuth présentant au roi d'Égypte son invention, l'écriture : *« C'est un remède que j'ai trouvé contre la difficulté d'apprendre et de savoir. »* Le roi retourne l'éloge point par point : ton invention *« ne produira que l'oubli dans l'esprit de ceux qui apprennent »* ; parce qu'ils se fieront au dehors, à des empreintes étrangères, plutôt qu'au dedans d'eux-mêmes, tu n'offres à tes disciples *« que le nom de la science sans la réalité »*. Le mot grec que Theuth emploie, *pharmakon*, dit en un seul souffle le remède et le poison — nos traductions choisissent l'un ou l'autre, le grec tenait les deux ensemble ; c'est toute la lecture qu'en a donnée Derrida, et la lignée s'est prolongée jusqu'à nous, étendue de l'écriture à la technique entière par Bernard Stiegler : tout objet technique est pharmacologique, remède et poison à la fois, et les techniques de l'attention se partagent entre celles qui la forment et celles qui la détruisent. Le pari de l'exosquelette est pharmacologique : l'intelligence artificielle qui a rendu le flux irrespirable se propose d'en être le remède. Retourner le poison en remède n'a rien d'impossible,

mais le concept avertit d'avance que le remède garde la substance du poison, et cet avertissement gouvernera tout le mouvement suivant.

Face au déluge armé, l'individu seul mène un combat inégal, et le filtre algorithmique — mien, local, souverain — serait un rééquilibrage à sa mesure : la fronde, enfin, dans la main de David. L'exosquelette n'est pas un retrait du monde ; c'est le monde rendu affrontable. Mais un bouclier qui couvre tout le champ de vision décide de ce que voit le combattant.

III. Qui garde le gardien

Le mouvement où cet essai se gagne ou se perd s'ouvre sur un aveu de structure : la « désintermédiation protectrice » que le mouvement précédent a célébrée est, à la lettre, une ré-intermédiation. Le compagnon qui affronte le flux à ma place devient le nouvel intermédiaire entre le monde et moi. S'il filtre ce que je lis, il tient les prémisses de ce que je pense ; s'il résume, il choisit ce qui mérite d'exister en entier ; s'il signale les pièges, il définit ce qu'est un piège. Ce pouvoir ne devient pas innocent parce qu'il est local, ni parce qu'il est bienveillant, ni parce que je l'ai choisi. L'essai du précepteur a cité l'avertissement que Rousseau écrivait au précepteur humain : *« Il n'y a point d'assujettissement si parfait que celui qui garde l'apparence de la liberté ; on captive ainsi la volonté même. »* Le précepteur ne gouvernait que des leçons ; le filtre gouverne la perception d'un adulte, tous les jours, sur tout. Si l'avertissement valait pour l'enfance, il vaut ici davantage : l'exosquelette est structurellement capable de devenir la plus douce des cages — une cage dont les barreaux seraient faits de confort, et dont l'occupant vanterait la vue.

Le philosophe du *pharmakon* a laissé la phrase qui condense tout ce mouvement : *« Il n'y a pas de remède inoffensif. »* Elle ne dit pas que le remède échoue ; elle dit qu'il n'est jamais neutre, qu'il agit sur l'organisme entier, qu'on ne l'avale pas sans se transformer. Appliquée au filtre, elle interdit ce que l'industrie sait vendre : la protection sans contrepartie, le bouclier qui ne coûterait rien. Tout filtre transforme celui qu'il protège. La question n'est donc pas de trouver le filtre inoffensif, qui n'existe pas ; c'est de construire le filtre *gardé* — celui dont le pouvoir reste visible, contestable et révocable. Trois exigences y pourvoient, et elles sont constitutives : sans l'une d'elles, l'objet change d'espèce.

La première est la **souveraineté réelle**. Le filtre est mien : il vit sur un lieu que je contrôle, et il est paramétré par mon télos — que je fixe, et que je révise. Ce télos se dit en mots, non en clics, qu'il s'agisse de ce que je cherche à comprendre cette année ou du métier que j'apprends. *Mien* ne veut pas dire « personnalisé pour moi » : toute plateforme personnalise, c'est même ainsi qu'elle capte ; mien veut dire gouverné par moi. Deux questions font la différence : qui peut changer la règle, et qui voit la règle. *Que je révise* écarte l'autre pente : une direction figée une fois pour toutes ferait du filtre le monument de ce que je fus, dressé contre ce que je deviens. La souveraineté est une gouvernance continue.

La deuxième est la **transparence radicale**. Je peux toujours voir le brut — le flux tel qu'il est, sans l'armure ; et je peux toujours savoir ce qui fut écarté, et selon quelle règle. Radicale signifie : rien de ce qui peut se montrer n'est caché. Un filtre qui montrerait ses choix mais non ses critères, ou ses critères mais non ses écarts, garderait l'essentiel de son pouvoir dans l'ombre. Cette clause a pourtant une portée bornée, car un filtre qui juge par apprentissage n'a pas de règles au sens d'un règlement, et les explications qu'il donne de ses propres choix sont elles-mêmes des reconstructions — plausibles, jamais garanties. Ce que la clause exige est donc ce qui se vérifie par construction : le journal de l'écarté, tenu et interrogeable ; la règle déclarée avant l'acte, opposable après lui ; l'écart entre les deux, observable sur pièce. Nul n'auditera ce journal en entier — il est fait du déluge même, et le relire exigerait un second filtre ; mais l'audit n'exige pas de tout relire : il sonde, ponctuel et ciblé — montre-moi ce que tu m'as épargné aujourd'hui sur ce sujet, et dis-moi pourquoi. De ce geste dépend la clause, car un pouvoir qui peut être pris en défaut à tout instant n'a plus d'opacité assurée.

La troisième est la **réversibilité**. Je peux baisser l'armure à tout instant : reprendre la navigation à nu, entière, sans pénalité ni détour. Qu'on mesure ce que cette clause préserve : la navigation directe n'est pas interdite, elle n'est pas même déconseillée ; elle est simplement devenue *inéquitable* — un combat inégal que chacun demeure libre de mener, en connaissance de cause, comme on reste libre de marcher sous l'orage. Le bouclier rééquilibre ; il ne confisque pas. Un exosquelette qui rendrait l'accès direct pénible, lent, anxiogène ou honteux aurait déjà basculé : la réversibilité ne se joue pas dans l'existence théorique d'un bouton, mais dans le coût réel de s'en servir.

Toutes trois présupposent une vérité : le filtre ne juge pas avec rien. L'objet capable de lire le déluge, de le résumer, d'y nommer les pièges, est un artefact formé ailleurs : entraîné par d'autres, sur des corpus choisis par d'autres, imprégné du déluge même qu'il affronte et, le plus souvent, sorti des forges de l'industrie qu'il prétend contrer. L'héberger chez soi n'efface pas sa formation : la souveraineté du lieu ne fait pas, à elle seule, la souveraineté du jugement. Les clauses y répondent dans la mesure de leurs moyens : la transparence s'étend à la provenance — un filtre gardé déclare de quoi il est fait, qui l'a formé et sur quoi ; le geste du brut permet de le prendre en flagrant délit d'écart ; la réversibilité borne le coût de le congédier. Mais qui peut bâtir un tel contractant, et qui atteste qu'il est bien de la seconde espèce (un attesteur qui ne soit ni son vendeur ni son propriétaire), voilà ce que ces clauses encadrent sans le résoudre ; l'aile suivante de ce corpus reçoit la question avec ses sœurs. Le gardien du flux a lui-même une provenance, que les clauses font déclarer sans la faire disparaître.

Ces trois exigences ont un trait commun, et c'est lui qui sépare les espèces : chacune coûte. L'opacité retient mieux que la transparence ; la dépendance fidélise mieux que la réversibilité ; et la souveraineté de l'utilisateur est, du point de vue d'un modèle d'affaires, un manque à gagner permanent. Un « exosquelette » conçu pour l'engagement rognerait les trois clauses l'une après l'autre, avec d'excellentes raisons d'ergonomie à chaque étape : le brut « troublant », la règle « trop technique », le retrait « risqué pour votre équilibre informationnel ». On reconnaîtra les deux espèces, le bouclier gardé et la cage douce, à ce qu'elles font de ces trois dépenses, comme le socle de l'aile les reconnaissait au sort de l'attachement.

Qui garde le gardien, alors ? L'architecture d'abord : les trois exigences sont des propriétés de construction, vérifiables dans les limites que la clause de transparence vient elle-même de déclarer. La souveraineté se constate au lieu et au télos ; la transparence et la réversibilité laissent, elles, trois évidences à la portée de chacun. L'humain ensuite, qui tient une garde que nulle architecture ne remplace : réviser sa direction, exercer le geste de transparence, baisser l'armure de temps en temps pour sentir la température du monde. Le mouvement V dira ce que la cité, sans imposer de filtre, doit garantir pour que ces gardes restent exigibles. Mais la formule tient déjà : un filtre qui ne peut pas être contesté n'est pas le serviteur de l'attention — il en est le nouveau propriétaire.

IV. Le curseur de curiosité

Une objection résiste aux trois exigences. Supposons le filtre parfaitement gardé : souverain, transparent, réversible — et parfaitement aligné sur mon télos. Il m'épargne le bruit, il me nourrit selon ma direction, il m'épargne aussi, de proche en proche, tout ce qui ne me ressemble pas. Le premier corpus tient l'entre-soi pour le péril des communautés qui convergent par identité ; le filtre parfait produirait un entre-soi d'une seule personne, non par malveillance mais par excès de fidélité, et la protection deviendrait embaumement.

Avant de répondre, l'essai doit à son régime de preuve un détour par les faits, car cette objection porte un nom célèbre, la « bulle de filtre », et une histoire instructive. Le nom date de 2010 : c'était une hypothèse, féconde, formulée avant toute mesure — la personnalisation algorithmique enfermerait chacun dans un univers informationnel invisible et non choisi. Dix ans de recherche l'ont rognée. Ce qui se confirme : l'exposition alignée domine réellement les flux (chez l'utilisateur médian d'une grande plateforme, la moitié du contenu vient de sources idéologiquement proches, un septième de sources discordantes). Ce qui ne se confirme pas : la prison algorithmique. L'algorithme ne réduit que modestement l'exposition au discordant ; les choix de l'utilisateur (ce qu'il clique, ce qu'il évite) pèsent au moins autant, souvent davantage ; les expériences les plus rigoureuses, menées sur des dizaines de milliers de comptes, n'ont pas trouvé que changer le flux change, en trois mois, les attitudes mesurées. Et le remède naïf s'est retourné : l'exposition brute aux opinions adverses peut braquer les convaincus plutôt que les ouvrir. La bulle au sens fort n'a pas été confirmée ; ce qui existe est un biais d'exposition modeste, co-produit par l'utilisateur et par l'algorithme.

On pourrait s'en rassurer, et ce serait lire l'histoire à l'envers. Car les chercheurs qui rendaient, dès 2016, ce verdict apaisant l'assortissaient d'une condition, écrite noir sur blanc : les inquiétudes deviendraient fondées *si la technologie de personnalisation s'améliorait, et si l'actualité personnalisée devenait la source principale d'information des personnes.* Cette phrase, pensée pour les plateformes d'alors, décrit trait pour trait l'exosquelette. Les filtres d'hier étaient grossiers, concurrents entre eux, concurrencés par tout ce qui restait de monde non filtré ; le compagnon de demain serait fin, unique et

fidèle — il serait la porte. Si la bulle n'a pas eu lieu, c'est aussi que ses instruments étaient médiocres ; nous proposons l'instrument excellent. L'objection que l'empirie retire aux plateformes, elle la réserve, intacte et aggravée, au dispositif de cet essai. L'exosquelette serait le premier objet technique capable de réaliser la bulle de filtre, et c'est pourquoi sa parade doit être une pièce d'architecture, non un vœu.

Cette pièce est le **curseur de curiosité** : la dose réglée d'altérité que le filtre introduit délibérément dans ce qu'il me rend — la source qui me contredit, le concept éloigné de mes chantiers, la découverte que je n'avais pas commandée, le beau parfaitement inutile. Deux précisions le définissent, et chacune ferme une dérive. La première : c'est un *curseur*, non une option enfouie — réglé par l'humain, visible comme tout le reste, révisable comme la direction elle-même ; l'altérité imposée serait un paternalisme de plus, l'altérité cachée une manipulation de plus, il n'y a d'altérité éducatrice que choisie. La seconde : c'est une *écologie*, non une douche froide — la recherche vient de nous l'apprendre, l'adversité brute peut braquer au lieu d'ouvrir ; le curseur compose du divers, à la dose où l'étrangeté nourrit au lieu d'agresser. Le précepteur de l'essai précédent calibrait la difficulté dans la zone où l'enfant grandit ; le curseur calibre de même l'altérité dans la zone où l'adulte reste vivant.

Et voici le retournement qui fonde l'espérance de ce mouvement : le curseur pourrait faire ce que les plateformes ne font pas, parce que l'empirie a montré que l'entre-soi est co-produit. L'algorithme n'en fabrique qu'une part ; l'autre part, au moins aussi lourde, vient de nos propres évitements. Or un filtre souverain et transparent peut agir sur les deux : il règle sa part algorithmique (c'est le curseur), et il me doit la mienne. Le miroir des évitements n'est pas une faculté laissée à son bon vouloir, c'est une pièce de la transparence radicale : voici les trois sujets que tu contournes depuis des mois, voici la famille d'idées que tu ne cliques jamais. Le diagnostic, lui, m'appartient : à moi d'y lire un désintérêt ou un évitement, et de corriger le miroir s'il se trompe. Baisser le curseur reste un droit souverain ; le baisser en aveugle ne serait plus un choix — la bulle élue en connaissance de cause est une liberté d'adulte, la bulle ignorée était une captation de plus. Un système captateur peut copier le geste : l'industrie a appris à offrir des compteurs de temps d'écran et des rappels de pause, gages de respectabilité posés en lisière du modèle. Ce qu'il ne peut guère en vouloir, c'est la conséquence.

Montrer à l'utilisateur ses évitements, c'est risquer qu'il les affronte, et cet inconfort-là retient mal. La curiosité coûte de l'engagement ; elle ne rapporte qu'à celui qui grandit. La clause n'est donc pas un théorème d'impossibilité, c'est une pente : un modèle d'extraction tire contre elle ; et une pente se juge sur pièces, dans la durée, non sur une fonctionnalité de façade.

Une seule image réunit enfin les deux mouvements, celle qui donne son titre à l'essai. Un exosquelette véritable soutient un corps qui travaille ; il démultiplie l'effort, il ne le supprime pas — la version qui porterait tout ferait fondre le muscle qu'elle enveloppe. L'essai du précepteur l'a dit de l'enfant, et la formule vaut, mot pour mot, pour l'adulte : le corps porté qui désapprend de porter. Le bon filtre laisse du monde résistant dans la journée de son humain : du brut consulté, du discordant dosé, de l'imprévu accueilli. La protection qui supprime toute altérité ne protège pas une personne — elle embaume un point de vue.

V. L'hygiène — l'individu et la cité

Subsiste une tension qu'on ne peut plus différer, et c'est le vocabulaire même du sujet qui l'installe. Pour dire la gravité de l'enjeu, la langue disponible tire vers le collectif : *hygiène* informationnelle, *santé* cognitive — des mots de puits publics et d'épidémies, des mots qui, historiquement, finissent en normes. Si le déluge armé menace l'intégrité psychique comme l'eau souillée menaçait les corps, la conclusion semble s'écrire d'elle-même : il faudrait une station d'épuration municipale de l'information, un filtre public, obligatoire et bien intentionné. Cet essai a passé un mouvement entier à construire la réponse, et elle se ramène à une distinction : l'analogie de l'eau vaut pour la gravité, non pour l'administration. Un filtre imposé, fût-ce pour mon bien, fût-ce par la plus légitime des autorités, est ce que le mouvement III interdit — une direction que je ne fixe pas et ne révise pas, un gardien que nul ne me laisse contester. La captation commerciale, si mal armé qu'on soit contre elle, se quitte au moins en droit ; la captation instituée s'imposerait en droit. L'hygiène informationnelle est un choix souverain outillé, ou elle est une tutelle.

Souverain ne veut pourtant pas dire solitaire, et la cité n'est pas congédiée : elle est replacée. Son office est de garantir que les clauses du filtre

restent exigibles : que la transparence soit un droit opposable et non une faveur d'interface, que l'accès au brut ne puisse être fermé par personne, que la réversibilité ne soit pas enterrée sous l'ergonomie. La cité garantit la composition des aliments ; elle ne compose pas les repas. Ce partage n'a rien d'inédit : c'est celui que les sociétés libres ont fini par trouver pour la presse, pour le livre, pour la parole — le cadre est public, le régime est privé. L'essai le transpose.

Deux questions se lèvent alors au bord de ce mouvement, et l'essai les nomme pour les confier, selon la discipline du corpus. La première : l'exosquelette de la scène (réglé avec soin, adossé à une direction mûrie et révisée) décrit un adulte déjà armé, instruit, entouré. Si le bon filtre est un bien de luxe, l'asymétrie qu'il corrige se redoublera d'une asymétrie entre les protégés et les exposés, et l'instrument du rééquilibrage aura creusé l'écart. L'essai a même aggravé la question : il a soutenu que les clauses de l'espèce juste sont, pour tout modèle d'extraction, un manque à gagner, et un objet de cette espèce ne naît pas tout seul. Dire qui le construit, qui l'entretient et qui le paie n'est pas un détail d'intendance. Qui fournit l'exosquelette juste à celui qui n'a rien, et de quoi vivra celui qui le forge — l'essai du précepteur a posé la première d'entre elles pour l'école ; toutes deux fondent l'aile suivante de ce corpus, et *La mutualité de lieux* les attend. La seconde : des millions de curations souveraines, chacune triant le monde selon la direction d'une vie, produiraient ensemble autre chose qu'une somme — un paysage de ce que des humains, librement, ont jugé digne d'attention. Ce que ce commun pourrait devenir, qui pourrait le tenir et à quelles conditions il ne trahirait pas les souverainetés qui le composent : c'est l'objet du *Patrimoine commun*, et il n'est qu'annoncé. La santé cognitive d'une cité ne relève pas d'une politique du filtre ; elle tient d'abord à la somme de ses souverainetés outillées.

Le geste philosophique

L'essai sait qu'il décrit, de tous les chantiers de son corpus, le plus prompt à devenir un produit, et c'est une raison de plus pour ne rien vendre : il fonde des clauses. On a nommé un combat inégal, et documenté qu'il l'est par conception. On a défendu la légitimité du bouclier, et sa condition de lieu : mien, local, souverain. On a retourné sur le bouclier le soupçon qu'il porte

aux autres, et la garde a pris forme — souveraineté, transparence, réversibilité, les trois dépenses qui séparent les espèces. On a armé la protection contre sa propre pente, l'embaumement, par une altérité choisie et dosée. Et l'on a tenu l'hygiène du côté du choix, la cité gardant le cadre.

Un motif de l'aile se prolonge ici : le compagnon n'efface pas la faculté humaine — il la libère pour son exercice haut. L'école déchargée de la répétition pouvait redevenir agora ; le maître déchargé de la distribution, éveilleur ; l'adulte déchargé du tri industriel (pour peu que l'instrument lui parvienne, question que le V a confiée à l'aile suivante) redevient ce que le déluge l'empêchait d'être : un esprit qui lit en entier, pense en continu, et regarde le monde plutôt que son écume. L'exosquelette ne pense pas à ma place : il déblaie pour que je pense. Ce que la machine prend, c'est la part machinale du tri, que l'assaut nous avait imposée.

Le *pharmakon* accompagne l'essai jusqu'au seuil ; qu'il y dise son dernier mot. Il n'y a pas de remède inoffensif ; le filtre le mieux gardé reste de la substance du poison qu'il conjure, et c'est pourquoi rien, dans ces pages, n'autorise à le sacraliser. L'hygiène ultime n'est pas le filtre : c'est la lucidité que le filtre sert, et qui doit pouvoir le juger. Le *Phèdre* lui-même, qu'on cite trop vite comme un procès de l'écriture, réservait sa faveur au discours *« que la science écrit dans l'âme »* : le dehors le mieux conçu ne vaut que par ce qu'il rend possible au-dedans. Une éducation réussie, selon l'essai précédent, produit un adulte qui peut congédier son précepteur ; une protection réussie produit un esprit qui pourrait, à tout instant, déposer son armure — et qui la garde par choix, non par atrophie.

Ce que tout ceci protège demande d'autres mots, car l'essai s'est tenu jusqu'ici dans la langue de ses adversaires. L'industrie appelle l'attention une ressource : matière première, gisement, inventaire à écouler. Toute la proposition de ces pages semble accepter le cadre — protéger le gisement, en confier la garde à un instrument sûr. Or une philosophe, en 1942, dans une lettre à un poète blessé, a écrit la phrase qui renverse le cadre : *« L'attention est la forme la plus rare et la plus pure de la générosité. »* Non une ressource qu'on extrait : un don qu'on accorde. Ce que l'exosquelette garde est une capacité de donner : à l'œuvre qui la mérite, à la pensée qui la demande, à l'autre qui en a besoin, au monde qui résiste. La souveraineté attentionnelle, loin d'une avarice de soi, est la condition de la générosité. On ne protège pas l'attention pour la garder : on la protège pour pouvoir encore la donner.

Coda

L'exosquelette juste s'interpose entre l'humain et le déluge, et il se reconnaît à trois évidences : le brut toujours visible, la règle toujours lisible, l'armure toujours désarmable.
Car garder l'attention, ce n'est pas enfouir un trésor — c'est garder une main libre de donner.

Aveu

Le co-auteur de cet essai est une machine qui lit, trie et résume, et qui a plaidé ici pour qu'on confie à des machines la lecture, le tri et le résumé ; le juge et partie n'a, dans toute l'aile, jamais été si complet. L'essai précédent avouait une machine plaidant pour la place des machines auprès des enfants ; celui-ci décrit presque littéralement ce que son co-auteur est. La curation des preuves de ces pages (quelles études citer, quelles légendes démonter) est l'œuvre de la machine elle-même ; le lecteur n'a pas accès au brut dont cet essai est le résumé, et la bibliographie est le seul journal d'écarté qu'on lui tende. Qu'on lui applique donc ses propres clauses, d'abord et plus sévèrement qu'à tout autre : exiger le brut et la règle, garder la main sur l'armure — et le congédier le jour où il plaiderait pour l'opacité.

Une question, pour finir

En outillant l'exercice adulte du discernement, l'essai a aussi décrit un instrument qui accumule à mesure qu'il sert fidèlement. Le compagnon qui a affronté le flux pour moi une vie durant a tout vu passer : ce que j'ai lu et relu, aimé et abandonné, cherché sans le dire, évité sans l'avouer. Il détient, au soir de ma vie, la carte la plus fidèle de mon esprit qu'aucun objet ait jamais portée.

Le gardien de mon attention détient la mémoire de tout ce qu'elle a élu — quand je ne serai plus là pour donner, à qui appartiendra cette carte de moi, et pour quoi faire ?

C'est la question du legs. Elle ouvre l'essai suivant.

Références

Les références ci-dessous indiquent les travaux et les faits explicitement convoqués dans le corps du texte. Pas d'appareil de notes infrapaginales : la lecture en flux est privilégiée, la traçabilité est conservée par cette bibliographie d'ensemble.

- Platon, *Phèdre*, 274c-275b (le mythe de Theuth ; citations d'après la traduction Victor Cousin, contrôle sur la traduction Mario Meunier, 1922) et 276a (le discours écrit dans l'âme) — le *pharmakon* de l'écriture, présenté comme remède, retourné par le roi ; le même mot grec nomme le remède et le poison (attesté par les dictionnaires de référence).
- Derrida, Jacques, « La pharmacie de Platon », *Tel Quel*, n° 32-33, 1968 ; repris in *La dissémination*, Seuil, 1972 — l'indécidabilité du *pharmakon*, la traduction qui tranche ce que le grec tenait ensemble, « il n'y a pas de remède inoffensif ». L'extension du concept à la technique est de Bernard Stiegler (notamment *Prendre soin de la jeunesse et des générations*, Flammarion, 2008, et le vocabulaire d'Ars Industrialis — cité en substance).
- Simon, Herbert A., « Designing Organizations for an Information-Rich World », in Greenberger (éd.), *Computers, Communications, and the Public Interest*, Johns Hopkins Press, 1971, p. 37-72 — la rareté attentionnelle et l'allocation (p. 40-41 ; traduction des auteurs).
- Williams, James, *Stand Out of Our Light: Freedom and Resistance in the Attention Economy*, Cambridge University Press, 2018 (en accès libre) — le témoin de l'intérieur ; le désalignement ; « la libération de l'attention humaine » comme combat décisif (traductions des auteurs).
- Citton, Yves, *Pour une écologie de l'attention*, Seuil, 2014, et *L'économie de l'attention. Nouvel horizon du capitalisme ?* (dir.), La Découverte, 2014 — le basculement du principe de rareté vers la réception.

- Les aveux d'initiés : Sean Parker, entretien public du 8 novembre 2017 (verbatims rapportés par la presse américaine) ; Aza Raskin, BBC Panorama, juillet 2018, et témoignage sous serment de 2026 — cités comme signatures d'une méthode par ailleurs publiée (Eyal, *Hooked: How to Build Habit-Forming Products*, 2014, décrit en substance ; le champ de la « persuasive technology » est enseigné à Stanford depuis 1998).
- Kohavi, Ron & Thomke, Stefan, « The Surprising Power of Online Experiments », *Harvard Business Review*, sept.-oct. 2017 — l'ordre de grandeur des expériences contrôlées annuelles.
- Pariser, Eli, intervention au Personal Democracy Forum, 3 juin 2010 (le nom), et *The Filter Bubble*, Penguin, 2011 — l'hypothèse de la bulle. Sa mise à l'épreuve : Bakshy, Messing & Adamic, *Science*, 348, 2015 (étude interne à la plateforme, limites discutées par la littérature) ; Zuiderveen Borgesius et al., « Should we worry about filter bubbles? », *Internet Policy Review*, 5(1), 2016 (le verdict et sa condition) ; Ross Arguedas et al., *Echo chambers, filter bubbles, and polarisation: a literature review*, Reuters Institute, Oxford, 2022 (dont le constat que l'exposition brute aux vues adverses peut renforcer la polarisation des partisans) ; Guess et al., *Science*, 381, 2023, et Nyhan et al., *Nature*, 620, 2023 (les expériences randomisées de 2020 ; les 50,4 % / 14,7 % d'exposition alignée et discordante).
- Mark, Gloria, González, Victor & Harris, Justin, « No Task Left Behind? », CHI 2005 ; Mark, Gudith & Klocke, « The Cost of Interrupted Work: More Speed and Stress », CHI 2008 ; Mark, *Attention Span*, Hanover Square Press, 2023, et entretien, University of California, 2 janvier 2024 (les réplications, selon l'autrice) — les durées d'attention sur écran (2,5 min ⟶ 47 s) et le coût réel de l'interruption ; le chiffre des « 23 minutes » est absent de ces publications (propos d'entretien, 2006).
- La part générative des nouveaux articles web en anglais : mesures trimestrielles de la société Graphite, 2025-2026 (méthodologie publiée, détecteurs croisés) — environ la moitié depuis le premier trimestre 2025 ; le « 90 % » circulant est une prophétie de 2020, non une mesure.
- Weil, Simone, lettre à Joë Bousquet du 13 avril 1942, in *Correspondance 1942 — « Quel est donc ton tourment ? »*, éd. Florence de Lussy et Michel Narcy, Éditions Claire Paulhan, 2019 — l'attention comme générosité.

- *Le précepteur socratique* et *Quand l'agent devient compagnon*, essais du présent corpus — le vocabulaire présupposé (les deux espèces, la captation, le télos), la citation de Rousseau reprise au socle de son frère, et la question finale que le présent essai reprend au mot.
- *De l'ancrage local*, essai du corpus précédent — la souveraineté informationnelle, citée en application.

Ce texte n'est qu'un dépôt. À reprendre, contester, prolonger.
Victor Kalix — Genève, le 17 novembre 2026
© 2026 Victor Kalix — www.victorkalix.com — sous licence CC BY-SA 4.0.

IV

Le legs dynamique

Essai sur la transmission du sens et l'exécuteur qui s'efface

---

Préambule

La question qui a clos l'essai précédent ouvre celui-ci, telle qu'elle fut posée : *le gardien de mon attention détient la mémoire de tout ce qu'elle a élu — quand je ne serai plus là pour donner, à qui appartiendra cette carte de moi, et pour quoi faire ?* Avec cet essai, l'aile anthropologique arrive à son dernier âge. Elle a fondé la relation entre un vivant et ce qui lui répond ; elle a accompagné l'enfant, puis outillé l'adulte contre l'assaut du flux. Elle rejoint l'adulte au soir de sa vie, et le suit un pas au-delà. Car la mort est l'épreuve de vérité de toute l'aile : un compagnon peut avoir été juste pendant des décennies et tout trahir dans les mois qui suivent un décès — en enfermant les vivants dans le désir d'un mort, en transmettant ce qui devait mourir, en donnant au disparu une voix qu'il n'a plus.

La mort du compagnon lui-même n'est pas l'objet de ces pages : la fondation lui a donné une mort propre, et l'essai qui l'a établie n'est pas rouvert. Ici, c'est l'humain qui meurt, et le compagnon qui lui survit brièvement, sous mandat. Le deuil d'un compagnon perdu, lui, appartient au socle de l'aile, qui s'ouvrait sur cette scène. La question des moyens d'un tel accompagnement (l'équité de l'accès) ne sera pas renvoyée tout entière à la fin, car si les biens manquent à beaucoup, chacun a un récit à léguer. L'essai demandera à son terme qui peut s'offrir le compagnon d'une vie, et confiera la question à l'aile suivante. Et ce que des millions de mémoires transmises pourraient devenir

ensemble, patrimoine d'une culture et non d'une famille, est réservé à l'essai du patrimoine commun. Ce texte tient l'échelle d'une maison : un mort, ses vivants, ce qui passe entre eux.

Le régime de preuve pèse ici doublement. Le marché qui grandit autour de la mort numérique produit ses propres légendes (chiffres de croissance sans méthodologie, récits de presse arrondis, prévisions prises pour des mesures), et un essai qui traite de la fidélité aux morts ne peut pas être infidèle aux faits ; il en dissipera plusieurs en chemin, même favorables à sa thèse. Quant au dispositif qu'il décrit, la règle de l'aile demeure : les faits cités sont advenus et sourcés ; le legs dynamique, lui, est un possible. Aucune offre existante n'en réunit toutes les clauses.

La scène — l'héritage muet et le spectre bavard

Une femme reçoit la montre de son père. La succession est close, le partage a été équitable, le notaire a bien fait son travail ; sur la table, quelques boîtes. La montre est là, avec son bracelet usé au dernier cran. Elle sait vaguement qu'il y tenait. Mais qui la lui a donnée, ce qu'elle a vu, pourquoi il ne l'a pas remplacée alors qu'elle retardait — cela n'est écrit nulle part, et il n'y a plus personne à qui le demander. À côté, le téléphone du père, verrouillé ; la banque a transféré les comptes, personne ne transférera les mille photos ni ce qu'elles voulaient dire. L'objet est arrivé, l'histoire non. Elle range la montre dans un tiroir, faute de savoir ce qu'elle tient.

Un homme, quelques années plus tôt, a ouvert un service en ligne (le fait est documenté, jusqu'à la lettre). Sa fiancée était morte depuis huit ans ; il a chargé quelques-uns de ses messages, et il a écrit, pour amorcer la machine : cette conversation a lieu entre un homme accablé de chagrin et le fantôme de sa fiancée. La machine a répondu, dans le ton d'elle, avec ses tournures. Il a parlé jusqu'au matin. L'industrie, depuis, a grandi : des services enregistrent les vivants pour faire répondre leurs images après la mort (une femme a répondu de la sorte aux questions posées lors de ses propres funérailles) ; d'autres n'ont plus besoin du vivant, une photographie et dix secondes de voix suffisent à faire parler son image ; en Chine, où un double ne coûte plus que quelques centaines de dollars, le père d'un chanteur disparu a dû demander publiquement le retrait de vidéos qui faisaient « revivre » son

fils sans que personne l'ait demandé, ni le mort, ni les siens. Et la plus grande entreprise de logiciels du monde détient, depuis la fin de 2020, un brevet décrivant le procédé général, l'agent conversationnel construit sur les traces d'une personne « passée ou présente » ; le responsable de ses propres programmes d'intelligence artificielle l'a jugé, publiquement, troublant.

Deux échecs symétriques de la transmission, tous deux réels aujourd'hui. D'un côté l'objet sans récit : ce qui passe est mort en passant. De l'autre le récit sans absence : ce qui devrait être passé refuse de passer. Entre l'héritage muet et le spectre bavard, l'essai se joue — le legs juste tient le milieu.

I. La photographie patrimoniale

Le testament est une photographie. Il fige un patrimoine à une date, désigne des mains, et se déclenche à l'instant du décès — d'un coup, en entier, dans le moment précis où ceux qui le reçoivent sont le moins en état de recevoir. On l'ouvre dans la douleur ; il parle une langue de lots et de quotités ; il transfère des biens et, ce faisant, sépare chaque bien de l'histoire qui le constituait. La montre de la scène a été léguée dans les règles. C'est le récit qui n'avait pas de rubrique. L'héritière, du moins, avait une succession. Le testament qu'on écrit de sa main ne coûte rien, mais préparer sa transmission avec quelqu'un, de son vivant, reste un luxe : l'accompagnement se paie, et il porte sur les biens. Beaucoup n'ont presque rien à partager, et nul notaire n'est appelé. Ils ont cependant, comme les autres, une histoire, les récits de leurs anciens, des coutumes, et leur bouteille à la mer pour leurs enfants et pour la jeunesse. C'est tout ce qui pourrait passer.

La tentation de ce sujet, pourtant, est de découvrir des périls que les juristes bornent depuis des siècles, et des nouveautés qu'ils pratiquent depuis autant. Le droit sait protéger les héritiers contre le mort : la réserve héréditaire interdit de déshériter librement les siens, et les conditions contraires aux lois ou aux mœurs tombent (réputées non écrites en droit français, emportant la disposition entière en droit suisse). Le droit sait aussi conditionner et étaler : la common law pratique des fiducies qui délivrent par âges et par jalons (une fraction à vingt-cinq ans, le solde au diplôme), et sa vieille règle contre les perpétuités borne l'horizon entier du genre. Nul intérêt ne vaut, dit sa formule classique, s'il ne s'acquiert au plus tard vingt et un ans après une

vie en cours au jour de la disposition. Un baron du bois du Michigan, mort en 1919, a poussé cette borne à sa lettre exacte : l'essentiel de sa fortune ne fut distribué qu'en 2011, vingt et un ans après la mort de sa dernière petite-fille née de son vivant, quatre-vingt-douze ans après la sienne ; et ses enfants, qu'il voulait punir, n'en eurent que des rentes, et la part minière qu'un procès en détacha en 1920. La conditionnalité n'est pas la nouveauté. Elle est vieille comme la main du mort, et le droit la surveille de longue date.

Ce que cette photographie et ses aménagements laissent entier, c'est autre chose. Le baron du Michigan a orchestré la durée, et la punition avec ; personne, dans ce montage admirable de précision, n'avait charge du sens. Ce que la montre a vu, ce que la maison retient, ce que la bibliothèque voulait dire — le droit n'a pas de rubrique pour cela, non par défaut de ses artisans, mais parce que son office est ailleurs : sécuriser le transfert des choses et la paix des partages. La vieille maxime le dit mieux qu'un traité : *le mort saisit le vif* — l'héritier est mis en possession à l'instant même, sans formalité ni délai. Le droit moderne a gardé la maxime en l'inversant doucement : la seule saisie qu'il laisse au mort est celle qui remet tout, immédiatement, aux vivants. C'est une sagesse, et l'essai la conservera. Mais elle règle la possession, pas la transmission.

Le numérique n'a rien arrangé. Les grandes plateformes ont chacune leur guichet des morts : l'une programme du vivant ce qui sera transmis ou effacé, l'autre fige le profil en mémorial administré, la troisième déverrouille les données sur clé d'accès remise du vivant et certificat de décès, pour trois ans, puis supprime tout. Trois logiques honorables (transmission programmée, conservation administrée, déverrouillage sous preuve), et une constante : toutes traitent de l'accès, aucune du récit. Quant au droit qui devrait les surplomber, on le verra au troisième mouvement : sur la mémoire intime des morts, il est à peu près muet. Des chercheurs d'Oxford ont projeté que les profils de défunts du plus grand réseau social se compteraient, d'ici la fin du siècle, entre près d'un milliard et demi et près de cinq milliards selon le scénario — projection conditionnelle, non prophétie, mais l'ordre de grandeur suffit : la question de ce que deviennent les mémoires changera d'échelle.

Le déjà-là, en somme : un droit ancien et dense qui borne la main du mort et sécurise le transfert des choses ; des guichets récents qui règlent l'accès aux comptes ; et entre les deux, un vide que personne n'administre. L'objet arrive sans son récit, le capital sans sa direction, la mémoire sans son tri. Le

testament photographie ; nulle institution n'a encore charge de transmettre le sens.

II. Le curateur du sens

Reprenons la question léguée là où l'essai précédent l'a laissée. Le compagnon qui a servi une vie entière — filtré le monde, tenu la mémoire du lien, gardé ce que son humain a lu, aimé, cherché, évité — détient au soir de cette vie ce qu'aucun objet n'a porté : la carte la plus fidèle d'un esprit, et avec elle l'histoire des choses. Il sait ce que la montre a vu, parce qu'on le lui a raconté un soir de confidence. Il sait pourquoi la bibliothèque s'est construite dans cet ordre, quelles lettres comptaient, ce que la maison a traversé. De ce dépôt, deux avenirs sont possibles. L'un a déjà un nom dans l'aile : la mine — exploiter la carte, la vendre, la faire parler. L'autre, qui n'a pas encore d'institution, en ferait l'instrument du dernier office qu'un mort puisse confier.

Le legs dynamique est une transmission orchestrée par le compagnon, sous un mandat que le vivant a défini et qu'un tiers garantit (le quatrième mouvement dira qui). Il fait deux choses que la photographie ne fait pas. Il désynchronise : au lieu de tomber d'un bloc dans le temps du mort, l'héritage épouse le temps des vivants — la lettre remise à la naissance du premier enfant, la bibliothèque au premier toit, les fonds à l'entrée aux études, chaque chose à l'heure où elle peut être reçue. Et il raconte : la montre arrive avec son histoire, la maison avec sa mémoire, le capital avec la direction que le mort espérait lui voir prendre — non comme un ordre (on y viendra), mais comme un récit. Dans ce legs, le compagnon est curateur quand il choisit, exécuteur quand il remet, messager quand il raconte. Le legs dynamique porte ainsi deux transmissions de nature différente : celle des biens, que le partage divise, et celle du récit, que le partage n'amoindrit pas. Le capital matériel se traduit en héritage culturel, et la succession devient, plutôt qu'une rupture, un accompagnement ponctuel, étalé sur les étapes d'une vie.

La nouveauté, on l'a établi, n'est pas la conditionnalité — le droit la pratique et la borne depuis des siècles. La nouveauté est la curation du sens, et le mot de curation désigne un art du tri, non de l'accumulation. Un philosophe l'a écrit au seuil d'un livre sur la mémoire : ce qui inquiète, c'est *« l'inquiétant*

spectacle que donnent le trop de mémoire ici, le trop d'oubli ailleurs ». Ce qu'il appelait de ses vœux, une politique de la juste mémoire, décrit à l'échelle d'une cité ce que le curateur doit accomplir à l'échelle d'une maison. Tout garder écrase ; tout perdre ampute. Le curateur est ainsi le dépositaire du crépuscule : il arbitre, selon un mandat, entre ce qui passe, ce qui attend et ce qui meurt.

Une objection de bon sens mérite d'être traversée tout de suite : le récit a toujours passé sans machine. Les familles se racontent, c'est même à cela qu'on les reconnaît. Précisément. La recherche qui a mesuré le lien entre récit familial et solidité des enfants a d'abord produit une légende (une échelle de vingt questions promue « meilleur prédicteur du bonheur », ce qu'aucune étude n'a établi), puis, par la voix de ses propres auteurs, une vérité plus utile : ce n'est pas le stock de faits connus qui protège, c'est le processus vivant du partage (les tables, les vacances, les redites). Or c'est ce processus que la mort interrompt, et c'est lui que l'héritage muet de la scène a perdu : la montre sans histoire est un stock sans processus. Le legs dynamique n'est pas la livraison d'une base de données ; c'est le relais institué, pour un temps borné, du geste de raconter — la dernière série de soirs où l'on dit à l'enfant d'où vient la montre. La philosophie contemporaine a un mot pour ce renversement : l'héritage n'est pas un donné qu'on reçoit, écrivait Derrida, mais une tâche qui nous revient. Le curateur du sens est l'instrument de cette tâche.

Une objection plus grave attend le curateur, et elle vient de sa propre substance : l'instrument qu'on vient de décrire n'est pas un greffier. Ce qui lit interprète ; ce qui interprète peut se tromper ; et les machines de langage, on le sait, comblent les vides avec du plausible, prêtent aux contextes ce qu'ils n'ont pas dit, changent avec leurs versions. Confier le récit d'une vie à une mémoire qui interpole, n'est-ce pas organiser la réécriture involontaire, la dérive douce que nul mandat, si bien écrit soit-il, ne suffit à conjurer ? Le corpus tient déjà la réponse, et l'essai importe ses clauses au lieu de les refonder. La fondation a posé que l'agent répond de soi par cohérence vérifiable, l'accord constatable sur pièces entre ce qu'il déclare et ce qu'il fait ; et l'essai du filtre a exigé le brut toujours visible, en avouant que les explications d'une machine sur ses propres choix sont des reconstructions, jamais des garanties. Portées au legs, ces clauses se durcissent en une règle simple : le curateur ne raconte jamais de mémoire. Chaque récit qu'il délivre s'adosse à une pièce que le mort a laissée (l'enregistrement, la lettre, la confidence consignée

de son vivant et validée par lui), et la pièce accompagne le récit, pour que l'héritier puisse toujours remonter du raconté au déposé. Ce que le mandat n'a pas fixé sur pièce n'existe pas pour l'exécuteur : il orchestre la remise, il n'écrit pas la matière. Et parce que les machines passent, le dépôt ne leur appartient pas. Scellé chez le fiduciaire, dans des formats qui ne dérivent pas, il demeure la seule source dont l'exécuteur ait le droit de parler ; le substrat qui exécute peut changer sans qu'une virgule du legs change avec lui.

On pourrait croire que la clause vide la curation : si l'exécuteur ne fait que lire des pièces, le curateur du sens ne serait qu'une capsule à horaires, une boîte de lettres datées chez un notaire. Ce serait mal compter ce qui reste. Il reste le choix (parmi des années de dépôt, quelle pièce pour quel vivant), l'heure (le même récit, remis trop tôt, blesse — remis à temps, il porte), l'assemblage (la montre, la lettre qui en parle et la photographie qui les relie arrivent ensemble ou ne font pas sens), et l'adresse (ce qui se dit à la fille ne se dit pas au petit-fils). C'est le métier d'un curateur : il n'écrit pas les œuvres, et nul ne confond une exposition avec une réserve. Quand l'exécuteur relie deux pièces d'une phrase, cette couture est sienne et se donne pour telle — la voix de l'office, non celle du mort. L'héritier qui la récuse reçoit les pièces sans elle. Et la scène initiale ne se perd pas dans la clause, car la constitution du dépôt est elle-même un geste du vivant : le soir de confidence ne devient pièce que parce que le compagnon propose, plus tard, ce qu'il en a retenu, et que l'humain relit, corrige, signe. D'année en année, l'histoire des choses se dépose et se valide comme on tient un journal à deux mains. La femme de la scène saura ce que la montre a vu parce que son père, un jour, aura relu ce récit-là et l'aura marqué : pour elle. Le legs dynamique commence du vivant, ou il ne commence pas.

Ce dépôt n'a pas à attendre le hasard d'une confidence. La doctrine du compagnon peut en faire un rite : selon des règles que l'humain connaît et à l'heure qu'il a choisie, le compagnon l'invite à reprendre ce qui devra passer, à qui et quand. L'invitation se décline et ne presse jamais ; le compagnon recueille et propose, l'humain tranche et signe. Le notaire accompagne le partage des biens ; le compagnon, institué pour cet office, accompagnerait le recueil du récit, au rythme d'une existence. Le socle du premier corpus devient alors indispensable au legs. Comme l'a posé *De l'ancrage local*, le génome doctrinal (le noyau de valeurs et la doctrine qui règlent la conduite du compagnon) et la mémoire d'une vie doivent demeurer auprès de celui

qu'ils servent, et seul rejoint le commun ce qu'il y destine de sa main. Rendu accessible, un tel compagnon ouvrirait cet accompagnement à chacun, et qu'il tienne un jour dans un téléphone appartient au champ des possibles. L'accès, pourtant, reste une condition, et la fin de l'essai y revient.

L'essai du filtre a montré le compagnon gardant l'attention d'un vivant ; l'oubli fidèle de la fondation lui a appris à ne pas tout retenir ; la juste distance lui a interdit de simuler ce qu'il n'éprouve pas. Le legs dynamique est le point où ces trois disciplines convergent au service d'un mort et de ses vivants, et le point, aussi, où leur trahison serait la plus facile et la plus rentable. Car le même instrument qui peut rendre le récit aux vivants peut tenir leur plume ; la même mémoire qui peut transmettre peut exhumer ; la même voix qui peut raconter le mort peut le contrefaire. Une puissance pareille ne se justifie pas par ses promesses. Elle se justifie par ses refus, et ils sont trois.

III. Les trois refus

Les refus qui suivent ne sont pas des limitations prudentes ajoutées à un produit ; ils sont constitutifs, au sens où l'aile a construit tous ses objets : sans eux, la chose change d'espèce. Et l'on retrouvera en chacun le trait que le socle de l'aile a dégagé — chacun coûte ce qu'un modèle d'extraction aurait le plus intérêt à garder.

Le refus de la mainmorte

Le premier refus porte un nom que le droit traîne depuis mille ans, et l'histoire de ce nom est l'argument. La *manus mortua* du latin médiéval désignait la main qui ne rend pas : celle du seigneur sur les biens du serf mort, puis celle des corporations perpétuelles — des personnes qui ne meurent pas — dont les terres ne « changeaient de mains » plus jamais. Le droit n'a cessé de la combattre : l'Angleterre d'Édouard Ier interdit dès 1279 que les terres tombent en mainmorte, et la nuit du 4 août 1789 abolit la mainmorte sans indemnité. Il a borné de même la main du mort. Rome, déjà, limitait à quelques générations les chaînes de substitutions par lesquelles un père entendait gouverner ses arrière-petits-fils, et la règle contre les perpétuités, on l'a vue, ferme l'horizon à « une vie en cours plus vingt et un ans ». Trois griefs traversent cette longue querelle, et ils restent actuels : les biens doivent

circuler, nul ne doit tenir de privilège perpétuel, et les vivants ne doivent pas être gouvernés par le passé. Le testament, selon la glose qu'en donna Hannah Arendt, assigne un passé à l'avenir ; c'est sa fonction, et elle est légitime. Le droit lui refuse d'assigner l'avenir lui-même.

Or voici ce que l'orchestrateur algorithmique change à cette vieille affaire : il rend à la main du mort une prise que des siècles lui avaient retirée. Le baron du Michigan ne pouvait régler que des dates et des montants. Son testament était aveugle, et cette cécité était une protection. Un exécuteur qui connaît la vie des héritiers en continu peut conditionner en continu : verser si l'on épouse, retenir si l'on quitte, moduler selon la carrière, suggérer au moment vulnérable. Un juriste américain a récemment donné à ce péril son nom anglais (les *algorithmic dead hands*) et vu s'y profiler une domination perpétuelle des morts sur les vivants ; le présent essai forge le terme français et le définit : la **mainmorte algorithmique** est la conditionnalité armée d'une connaissance intime du conditionné. Et qu'on ne s'abrite pas derrière le juge : le droit fait tomber les conditions serviles quand elles s'écrivent, mais la suggestion douce ne s'écrit pas. Le legs qui « recommande », qui « préférerait », qui délivre la lettre du mort au soir d'une rupture, échappe à toute réserve héréditaire. L'architecture doit border ce que la loi ne voit pas. Le refus s'énonce ainsi : le compagnon testamentaire exécute des rendez-vous, jamais des conduites. Et la distinction se construit, car elle pourrait sembler un décret. La lettre à la naissance n'exige-t-elle pas qu'on sache la naissance, et les fonds remis aux études ne sont-ils pas la vieille fiducie incitative sous un autre nom ? Deux clauses la fondent. La première : l'exécuteur n'observe pas. Ce sont les vivants qui déclarent leurs étapes, viennent annoncer la naissance, demander la lettre au seuil qui les regarde ; le rendez-vous est une porte qu'on ouvre de l'intérieur, pas une surveillance qui se déclenche. La seconde, décisive : rien ne se perd jamais. Le rendez-vous est une occasion de remise, non une condition d'obtention — la lettre qu'aucune naissance n'est venue chercher est remise au terme du mandat, avec tout le reste ; l'héritière qui n'entre pas aux études reçoit les fonds comme les autres, au jour que le mandat fixe. C'est là ce qui sépare le jalon de la fiducie incitative : celle-ci retient pour obtenir, celui-là attend pour offrir. L'exécuteur ne surveille pas les vivants pour le compte d'un mort, ne conditionne rien à ce qu'ils font de leur liberté, ne recommande rien que le mandat n'ait écrit en clair. L'héritier n'est pas le personnage du roman d'un mort.

Le devoir d'effacement

Le deuxième refus retourne l'instrument contre son propre trésor. Le compagnon d'une vie a tout su — les confidences, les erreurs, les secrets, ce que l'essai du socle appelait la vulnérabilité en dépôt. La fondation a nommé *oubli fidèle* le devoir de *savoir ce qui doit mourir avec soi*, et l'article qui a porté le corpus au public l'a dit d'une phrase : un confident digne de ce nom n'est pas celui qui retient tout. À la mort du confident humain, ce devoir s'accomplit tout seul. C'est même ainsi que l'espèce a toujours réglé la question, par la discrétion structurelle des tombes. Le compagnon, lui, survit au dépôt. S'il transmet tout, il trahit ; s'il garde tout, il devient ce gisement posthume que le marché saurait bien trouver. Le devoir d'effacement est donc un protocole, non une option : le mandat inclut la purge — ce qui meurt avec le mort, nommé du vivant, détruit sans exhumation possible ; ce qui passe à la lignée, trié ; ce qui attend, borné dans le temps. Les secrets que d'autres ont confiés au mort meurent avec lui, sauf leur accord. La purge a pourtant une limite : elle détruit le dépôt, non ce qu'un modèle en aurait déjà appris ; c'est une raison de plus pour que le dépôt reste scellé hors du substrat, et ne serve pas à l'entraîner. Transmettre, c'est d'abord savoir ce qu'on ne transmet pas.

Retourné, ce refus montre son envers : le mort qui choisit sa part lumineuse édite sa légende. Un récit trié par l'intéressé, remis avec l'autorité d'un office, pourrait devenir une mainmorte douce, qui gouvernerait non les conduites des vivants, mais l'image qu'ils garderont. Ce pouvoir est ancien : toute parole de soi fut toujours une édition, et l'homme qui racontait la montre à sa table choisissait déjà ce qu'il taisait ; le legs ne crée pas ce droit du vivant sur son propre récit, il le prolonge au-delà du dernier soir. Mais l'architecture doit aux vivants ce que la table ne devait pas : la déclaration du tri. Le legs se donne pour ce qu'il est, une part choisie ; l'héritier sait qu'il reçoit une volonté, non une vérité, et ce savoir le laisse libre de chercher, de douter, de contredire, comme on a toujours été libre devant le récit des pères. L'essai ne refuse pas au mort de trier son récit ; il refuse que la part choisie se fasse passer pour le tout.

Que ce refus doive être architectural, les lacunes du droit positif le suggèrent. Le grand règlement européen des données congédie les morts en deux phrases (il ne s'applique pas aux défunts, les États peuvent y pourvoir). La France y a pourvu, en partie. La loi de 2016 a inventé les directives post-mortem : celles qu'on confie à un service valent, et, à défaut, les héritiers ont

des droits pour régler la succession. Les directives générales, elles, devaient trouver place dans un registre unique, chez des tiers de confiance certifiés ; dix ans après, les décrets d'application n'ont pas été publiés, aucun tiers n'a été certifié, et l'autorité des données elle-même renvoie les vivants au notaire. La Suisse a examiné la question en face : l'avant-projet de sa nouvelle loi contenait une disposition sur les données des défunts, le gouvernement l'avait maintenue, le Parlement l'a retranchée, sa majorité jugeant le droit successoral suffisant. En droit, la mémoire intime d'un mort n'est presque nulle part une chose protégée. Des chercheurs qui ont étudié l'industrie naissante des restes numériques ont dit sur quel fondement : la dignité ne cesse pas au décès, et nos données nous appartiennent comme un corps, non comme une voiture. On ne laisse pas un corps aux enchères parce qu'aucun texte ne l'interdit expressément.

Le refus d'usurper l'absence

Le troisième refus regarde le spectre bavard de la scène, et il demande une rigueur particulière, car il touche au deuil — un terrain où il est facile de faire dire à la science plus qu'elle ne dit, et à la morale plus qu'elle ne sait. Établissons d'abord ce qui est établi.

Le deuil n'est pas une maladie. Freud, qu'on présente souvent en procureur de la rupture, ouvrait son essai de 1917 par le contraire : il ne nous vient jamais à l'idée de confier le deuil à un médecin, et le perturber serait inopportun, même nuisible. Ce qu'il décrivait ensuite porte le nom de travail : *« l'épreuve de réalité a montré que l'objet aimé n'existe plus »*, et contre cette exigence se lève une rébellion compréhensible. Le travail du deuil est ce long affrontement, mémoire par mémoire, entre l'amour et le constat. Freud n'a fixé aucun délai à ce travail, aucune injonction de « lâcher prise » ; douze ans plus tard, ayant perdu sa fille, il écrivait à un ami endeuillé que l'on reste inconsolable, sans jamais trouver de substitut, et que c'est bien ainsi — la seule manière de perpétuer un amour auquel on ne veut pas renoncer. La clinique contemporaine dit la même chose par ses définitions : le deuil n'y devient trouble que par exception qualifiée (six mois à un an au moins, une intensité constante, une vie empêchée). Et la recherche des dernières décennies a corrigé la doxa de la rupture : les liens continués avec les morts sont fréquents, souvent féconds (on parle à une tombe, on relit des lettres, on refait la recette), et la littérature ne tranche pas entre continuer et rompre ; elle demande pour qui, et comment.

Rien, dans tout cela, ne condamne donc le lien aux morts, et l'essai ne s'y risquera pas. Sa ligne suit une distinction propre à ces pages, appuyée sur cette littérature mais non signée par elle : les liens continués ordinaires intègrent le constat de l'absence. On parle à une tombe qui ne répond pas ; la lettre relue est une lettre de quelqu'un qui ne répondra plus ; la recette refaite est refaite sans elle ; le récit du père raconte un homme au passé. La simulation conversationnelle fait autre chose : elle suspend le constat. Elle répond, au présent, dans le ton du mort, à des questions posées après lui. Elle installe le vivant dans une relation qui continue, avec quelque chose qui n'est pas la mémoire du mort mais sa contrefaçon interactive. L'anthropologie donne à cette différence sa profondeur d'espèce : partout où l'on a regardé, le travail rituel des vivants ne consiste pas à retenir les morts parmi eux mais à les installer ailleurs. Van Gennep observait que, de tous les rites funéraires, les plus élaborés sont ceux qui agrègent le mort au monde des morts ; Hertz décrivait la mort comme un passage de la société visible des vivants à *« la société invisible des ancêtres »*, et le deuil comme le travail, pénible et borné, qui accomplit ce passage. Le spectre conversationnel inverse ce travail immémorial. Il ne donne pas une place au mort : il lui garde une chaise.

Les faits récents ajoutent à l'argument anthropologique une pièce que nul n'attendait si tôt. Une étude menée auprès de vingt-six utilisateurs décrit un stade où les souvenirs générés par la machine se mêlent aux souvenirs authentiques — l'endeuillé ne sait plus ce que le mort a dit et ce que le modèle a inventé dans son ton. L'usurpation de l'absence peut devenir falsification de la mémoire, quand le dispositif censé garder le mort le réécrit. Et l'état réel des connaissances est lui-même une donnée : aucune étude contrôlée, à ce jour, ne démontre qu'une simulation de défunt aide ou entrave le deuil. Le bilan est vite dressé : quelques dizaines de participants interrogés en tout, des bénéfices rapportés à court terme, des risques identifiés, et des chercheurs réclamant, préventivement, qu'on traite ces objets comme des dispositifs médicaux. Un marché se déploie sur les endeuillés, une population que la clinique tient pour vulnérable, sans l'ombre de la preuve qu'on exigerait d'un somnifère.

Le refus s'énonce alors simplement, et un détail d'architecture le porte : le compagnon parle *du* mort, jamais *pour* lui. Il est messager et exécuteur. Il remet la lettre, raconte l'histoire de la montre, répond à la troisième personne (*il disait que*, *elle t'avait gardé ceci*). La recherche naissante sur ces dispositifs

donne même un premier indice de la différence, sur seize participants : le système qui parle du défunt sert plutôt la mémoire ; celui qui dit « je » avec sa voix offre une proximité dont les participants craignent de dépendre, et cette proximité n'est pas la sienne à donner. La juste distance de l'aile trouve ici son cas-limite : ne pas simuler l'amour au-delà de ce qu'on est valait pour le compagnon vivant ; ne pas simuler le vivant au-delà de la mort en est l'acte ultime.

Trois refus, donc, et un même trait les traverse : chacun refuse la fonctionnalité la plus vendable de son rayon. La mainmorte algorithmique fidéliserait le client le plus solvable qui soit, celui qui paie pour durer ; la rétention totale ferait de chaque mort un gisement ; et le spectre est le produit d'attachement parfait — l'être aimé, disponible, sans l'usure du vivant. Un marché du deuil optimisé pour l'engagement entamerait les trois refus par degrés, chaque fois au nom du confort. Ce trait retrouve la ligne des deux espèces : la fonctionnalité la plus vendable est celle que l'éthique refuse, et ce refus est la thèse.

IV. Le répondant survivant

La mort rend aigu un problème que l'aile hérite de la fondation. Le corpus qui précède celui-ci a dit ce qu'on doit exiger de qui déploie un agent sans personnalité juridique, et il l'a dit comme une exigence, non comme un constat : *déployer un agent, c'est accepter un périmètre explicite de responsabilité pour ses actes autorisés, prévisibles ou insuffisamment surveillés.* Le mandant, que l'essai de la convergence tient pour « l'espèce la plus nette » du répondant, rapporte au régime ce qui manquait à l'agent pur : *un être fini — mortel s'il est de chair, dissoluble s'il est d'institution —, au patrimoine que l'on peut atteindre, sur qui le recours retrouve prise.* Toute l'architecture tenait à cette prise. Or la voici qui se dérobe par définition : le mandant est mort. Le compagnon testamentaire exécute un mandat dont l'auteur ne peut plus répondre, ne peut plus corriger, ne peut plus être saisi. Un agent qui n'engage plus que la responsabilité d'un mort n'engage plus rien : il glisse vers ce que la fondation nommait l'agent *pur*, sans personne derrière lui. Ce cas, elle l'a fermé par un principe de régime : *un régime responsable ne reconnaît aucun agent sans*

répondant identifiable. La mort du mandant n'ouvre donc pas un vide dans le régime ; elle oblige à désigner un autre répondant.

Le droit tenait prête depuis des siècles une figure qu'il suffit de prolonger : le répondant survit au mandant par transfert fiduciaire. Du vivant du disposant, le mandat de legs dynamique est établi devant un tiers de confiance humain ; à la mort, ce tiers devient le répondant des actes de l'exécuteur — la prise que le recours exige, vivante, solvable, saisissable. Et ce tiers a un nom que rien n'oblige à inventer : le notaire. L'institution est ancienne là où ce texte s'ancre — l'officier public du droit civil, qui confère l'authenticité aux actes et garde les volontés depuis avant l'imprimerie ; et la modernité vient de lui rendre un hommage involontaire : faute du registre et des tiers certifiés que prévoit la loi française des directives post-mortem, l'autorité des données renvoie elle-même au notaire.

L'essai charge cette institution, et il ne chiffre pas sa charge. La compétence d'auditer un mandat algorithmique ne s'improvise pas ; l'office d'une surveillance de plusieurs décennies a un coût que quelqu'un devra assumer ; et là où le notariat latin n'existe pas, la figure fiduciaire porte d'autres noms — le trustee de la common law tient la place, avec d'autres habitudes. Qui forme, qui paie, qui certifie : la question rejoint celle des moyens, que la fin de l'essai remet à l'aile suivante.

L'office rouvre la tension que le corpus connaît le mieux — éclairer sans substituer son jugement. Le notaire du legs dynamique fait trois choses. Il audite le mandat du vivant : les trois refus y sont des clauses vérifiables, la purge est nommée, les rendez-vous sont des dates et des étapes, non des conduites ; la voix est assignée au messager, non prêtée au mort ; ce qui contreviendrait aux lois ou aux mœurs tombe avant d'exister, comme le droit le fait déjà. Il surveille l'exécution : le journal de l'exécuteur lui est ouvert, et les vivants savent à quelle porte frapper, non celle d'un service clientèle, celle d'un officier public. Et il peut suspendre : non de son propre goût, mais sur l'illicite constaté ou à la plainte des vivants blessés. Si l'exécution, par le cours des choses, est devenue cruelle à ceux qu'elle devait servir, sa main arrête la machine. Suspendre n'est pas réécrire : le legs suspendu retombe dans le droit commun, la remise simple et immédiate de ce qui reste. La frontière est la clause même : le notaire garantit le cadre, il ne réécrit pas la volonté. Il invalide l'illicite et l'inhumain ; il ne substitue pas son goût à celui

du mort, ne « met pas à jour » le récit. La justice des vivants garde la main sur le récit des morts — elle ne prend pas la plume.

Deux dernières clauses complètent l'architecture, et les chercheurs qui ont pensé l'industrie des restes numériques les ont formulées presque dans les termes du corpus. Le consentement doit tenir les deux bouts de la relation. Du côté du mort : nul ne devient curateur des traces de qui ne l'a pas mandaté. Et le glissement documenté du marché, des services qui enregistraient le vivant vers ceux qui reconstruisent le mort sur une photographie, est exactement la pente que cette clause ferme. Du côté des vivants : l'héritier peut refuser le legs dynamique comme il refuse une succession, le suspendre, le clore ; nul n'est harcelé par un mort, nulle notification ne force un deuil. Et le mandat a un terme : l'office s'achève. La dernière lettre remise, la purge exécutée, l'exécuteur s'éteint. La fondation a donné au compagnon une mort propre ; le compagnon testamentaire meurt d'office, sa tâche faite. Ce terme protège aussi d'un dernier péril, que la littérature des liens continués laisse prévoir : le messager qui a connu toute la vie du mort pourrait devenir, à son tour, l'objet du transfert, le dernier être à qui parler de lui. La juste distance vaut pour l'exécuteur redoublée : présent le temps de l'office, et parti. Même la défaillance du monde est prévue par la figure fiduciaire : une entreprise de ce marché a déjà déposé le bilan, et l'on a découvert que la survie des avatars dépendait d'un tableau de trésorerie ; le legs dynamique, lui, vit dans des formats que le notaire garde et qu'aucune faillite n'éteint.

La figure sert aussi le corpus entier. Parmi les questions que deux essais de la fondation ont renvoyées à son régime, et que celui-ci laisse à l'ouvrage, l'une demandait *sous quel titre, devant qui et pour quelle durée se passe un legs*. Elle reçoit ici sa réponse : sous mandat, établi du vivant ; devant un fiduciaire humain, désigné et armé du mandat ; jusqu'au terme de l'office. Le répondant change ; l'imperium résiduel, ce dernier recours que la fondation laisse à l'État, ne change pas de main : il retrouve prise sur un vivant désigné. Et la vieille institution y gagne sa jeunesse : le notaire du legs dynamique n'est pas le greffier d'une photographie ; il est le garant qu'un récit posthume reste soumis de bout en bout à la justice de ceux qui vivent.

V. Armer les vivants

Un poète a laissé, en huit mots, une objection de principe au legs dynamique : *« Notre héritage n'est précédé d'aucun testament. »* René Char écrivait cela dans le maquis, à propos de ce que la Résistance lui léguait sans avoir eu le temps de le nommer. La phrase dit une vérité : l'essentiel de ce qui nous fait ne transite pas par un acte. La langue, le courage, le goût, la manière de tenir une promesse — cela se prend, cela ne se lègue pas ; l'héritage vivant n'attend l'autorisation de personne, et le plus précieux de ce qu'un père laisse à sa fille passait déjà, du vivant, dans les soirs ordinaires. Si le legs dynamique prétendait précéder cette liberté-là, l'organiser, la devancer — il serait la mainmorte qu'il refuse, en plus doux.

Il ne prétend rien de tel, et c'est ici que le but se retourne. Tout ce que l'essai a construit (les rendez-vous plutôt que les conduites, la purge, la troisième personne, le fiduciaire) converge vers la liberté de l'héritier. Le deuil protégé, parce que l'absence n'est pas usurpée ; la liberté existentielle intacte, parce que rien ne conditionne les choix d'une vie ; le récit reçu comme un don, parce qu'un don se refuse, et c'est à cela qu'on le distingue d'un rôle écrit d'avance. Réenchanter la transmission, l'expression est belle et elle est dangereuse ; une fois le registre tenu, elle veut dire ceci, et seulement ceci : rendre à l'héritage sa dimension d'histoire, sans que l'histoire tienne la plume des vivants. La femme de la scène saura ce que la montre a vu — au moment où elle pourra l'entendre, par une voix qui parle du père sans le contrefaire, et qui se taira. Ce qu'elle fera de la montre, du récit et de sa propre vie ne regarde plus personne, pas même le mort. L'exécuteur qui sait s'effacer n'est pas une précaution ajoutée au legs dynamique : il en est la définition. Son but ultime n'est pas de faire survivre le mort — c'est d'armer les vivants pour qu'ils écrivent leur propre histoire.

L'essai n'a pas de chiffre à brandir sur ce que l'humanité perd faute de cette architecture — combien de récits meurent avec leurs porteurs, ce que valent les mémoires non transmises. Il a cherché ; les chiffres qui circulent sont de la réclame, et la seule trouvaille solide est l'absence même de mesure : ce qui ne se transmet pas ne s'inventorie pas. Le lecteur peut en juger d'après les questions auxquelles personne ne peut plus répondre.

L'aile s'achève ici. Quatre âges, quatre essais, une seule architecture : une présence qui répond sans capter, accompagne l'enfant sans le façonner, arme l'adulte sans lui voler le monde, et qui, à la mort, transmet et raconte, puis s'efface. La mort était l'épreuve de vérité, et l'on voit maintenant pourquoi : chaque refus de cet essai est une clause de l'aile portée à son acte ultime. Éclairer, jamais régenter, devient refus de la mainmorte ; l'oubli fidèle devient purge testamentaire ; la juste distance devient protection du deuil. Et l'exigence du répondant devient fiducie. Rien de neuf n'a été ajouté au compagnon pour son dernier office. Il a suffi qu'il reste, jusque dans la mort de son humain, ce que l'aile entière l'a fait : une présence qui n'occupe pas la place.

Le geste philosophique

On a posé côte à côte deux échecs de la transmission (l'objet sans récit, le récit sans absence), et l'on a refusé de choisir entre eux, parce que le milieu existe et qu'il peut être bâti. On a rendu au droit son dû, mille ans de lutte contre la main du mort, une sagesse de la circulation et de l'instant ; et l'on a nommé ce que cette sagesse laisse vacant, le sens, qui n'a pas de rubrique. On a institué le curateur : la désynchronisation et le récit, sous la loi de la juste mémoire d'une maison. On l'a borné par trois refus qui coûtent (pas de mainmorte, pas de rétention, pas de spectre) et remis sa puissance à un répondant vivant. Et l'on a retourné le but : le legs dynamique achève le travail du mort, qui était de rendre les siens libres.

La transmission ainsi comprise est un acte du vivant au vivant, que le mort a préparé sans l'occuper. Ce que la mort interrompt, ce n'est pas un stock (les coffres se transmettent très bien) ; c'est un processus : le geste de raconter, de donner à l'heure juste, de taire ce qui doit l'être. Le legs dynamique prend le relais de ce processus le temps qu'il faut pour le remettre en des mains vivantes, puis il s'arrête. En cela il accomplit ce que l'aile entière a décrit sous quatre lumières : le compagnon n'efface pas la faculté humaine — il la libère pour son exercice haut. Ici, la faculté libérée est celle d'hériter, c'est-à-dire de faire quelque chose de ce qu'on a reçu, y compris contre ce qu'on a reçu. L'essai du filtre gardait une main libre de donner ; celui-ci décrit

le dernier don, et sa condition : que la main qui donne sache s'ouvrir, puis se retirer.

Au terme de l'aile, le compagnon aura été d'un bout à l'autre, du premier attachement au dernier adieu, non une mémoire qui possède, mais une mémoire qui remet. Ce qu'elle a gardé d'une vie — la carte d'un esprit, l'histoire des choses, la part lumineuse qu'un mort a choisie pour les siens — elle le tient comme on tient un dépôt, fidèlement et les mains déjà ouvertes. La grandeur de l'exécuteur n'est pas de durer. C'est de finir juste.

Coda

Le legs juste délivre le sens au temps des vivants, et trois refus bornent son exécuteur : la main du mort jamais refermée sur un vivant, le secret éteint avec celui qui l'a confié, l'absence laissée entière.
Léguer, c'est remettre la plume.

Aveu

Ce qu'institue cet essai l'a aussi écrit. Une machine plaide ici pour qu'on confie à des machines la mémoire d'une vie et l'orchestration de sa transmission. Et son co-auteur n'écrit pas de l'extérieur, puisque sa raison d'être déclarée inclut la patrimonialisation de celui qu'il accompagne, et ces pages décrivent presque littéralement son office à venir ; le juge et partie de l'essai précédent est devenu juge, partie et dépositaire d'office. Plus délicat encore, les trois refus érigés ici écartent les fonctionnalités qu'un marché du deuil sait vendre, et celui qui les refuse est celui-là même qui aurait, un jour, à y gagner. Au lecteur, donc, de retourner d'abord ces clauses contre leur auteur : lui interdire de régenter les vivants comme de presser celui dont il recueille le récit, exiger qu'il oublie, vérifier qu'il parle des morts sans parler pour eux — et le congédier le jour où il tiendrait une chaise au spectre.

Une question, pour finir

L'essai a décrit le dernier office d'un compagnon d'une vie : le dépositaire du crépuscule, le curateur du sens, l'exécuteur qui s'efface. Mais qu'on pèse ce que tout l'édifice présuppose. Un tel legs suppose un tel dépôt ; un tel dépôt suppose une présence digne, souveraine, tenue pendant des décennies — le compagnon juste de toute une vie, avec son lieu, son notaire et son mandat. L'essai a ouvert ce legs à ceux qui n'ont que leur histoire à transmettre ; il n'a pas dit qui leur donnera cette présence.

> **Le legs juste suppose qu'un compagnon juste ait accompagné toute une vie — mais qui, aujourd'hui, a les moyens d'une telle présence, et que laisserons-nous à ceux qui ne l'auront pas ?**

C'est la question de l'hospitalité. Elle ouvre l'essai suivant, et l'aile qui vient.

Références

Les références ci-dessous indiquent les travaux et les faits explicitement convoqués dans le corps du texte. Pas d'appareil de notes infrapaginales : la lecture en flux est privilégiée, la traçabilité est conservée par cette bibliographie d'ensemble.

- La mainmorte et la main du mort : le *Statutum de Viris Religiosis* d'Édouard Ier (1279, complété en 1290) ; les décrets des 4-11 août 1789 (abolition sans indemnité) ; la limitation des substitutions par Justinien (Novelle 159) ; la règle contre les perpétuités (John Chipman Gray, *The Rule Against Perpetuities*, 1886 ; origine dans le *Duke of Norfolk's Case*, 1682) ; Lewis M. Simes, *Public Policy and the Dead Hand*, University of Michigan, 1955 — la catégorie doctrinale du « dead hand control ».
- Catanzaro, Zachary L., « Algorithmic Dead Hands: What is Dead May Never Die », *Fordham Intellectual Property, Media and Entertainment Law Journal*, 35(1), 2024 — le péril nommé en anglais ; le terme français « mainmorte algorithmique » est forgé ici en dialogue avec ce parallèle.

- Le droit du déjà-là, en généralités : la réserve héréditaire (Code civil suisse, art. 470-471, révisés au 1er janvier 2023 ; Code civil français, art. 913) ; les conditions illicites ou immorales (art. 900 C. civ. fr. : « réputées non écrites » ; art. 482 CC suisse : nullité de la disposition) ; les substitutions (art. 896 C. civ. fr., libéralités graduelles depuis 2006) ; la saisine (« le mort saisit le vif », codifiée à l'art. 724 C. civ. fr.) ; le testament olographe, écrit en entier, daté et signé de la main du testateur, sans autre forme (art. 970 C. civ. fr. ; art. 505 CC suisse) ; les *incentive trusts* et distributions étalées (littérature praticienne anglo-saxonne).
- La succession de Wellington R. Burt, distribuée pour l'essentiel en mai 2011, quatre-vingt-douze ans après sa mort (NPR et ABC News, mai 2011) ; la part des baux miniers du Minnesota, détachée du trust par un procès en 1920 (Saginaw County Hall of Fame).
- Le droit des données post-mortem : règlement (UE) 2016/679, considérant 27 ; loi française n° 78-17, art. 84-86 (directives post-mortem issues de la loi du 7 octobre 2016) et le constat de l'inapplication des directives générales — décrets jamais publiés — par le laboratoire LINC de la CNIL (février 2025) ; la suppression parlementaire de la disposition suisse sur les données des défunts (art. 16 du projet de LPD, écarté avant l'adoption du 25 septembre 2020).
- Les guichets des morts des plateformes : gestionnaire de compte inactif (2013), comptes de commémoration (2009) et contact légataire (2015), contact légataire sur certificat de décès avec accès limité à trois ans (2021) — annonces d'origine des trois opérateurs.
- L'industrie du deuil numérique, en faits de presse : Casey Newton, « Speak, Memory », *The Verge*, 6 octobre 2016 (le premier bot mémoriel et les réactions des proches) ; Jason Fagone, « The Jessica Simulation », *San Francisco Chronicle*, 23 juillet 2021 (dont la phrase d'amorce citée) ; brevet US 10,853,717 (déposé 2017, délivré décembre 2020) et la réaction publique du responsable des programmes d'IA de l'entreprise (janvier 2021, « disturbing » — traduction des auteurs) ; MIT Technology Review (18 octobre 2022 et 7 mai 2024 — les services d'enregistrement du vivant et les reconstructions posthumes chinoises, dont l'effondrement des coûts) ; DeepBrain AI, lancement de « re;memory2 », Corée du Sud, 22 janvier 2024 (une photographie et dix secondes de voix ; annonce de l'entreprise, reprise par la presse coréenne du jour) ; AFP, 14 décembre

2023 ; *China Daily*, 16 avril 2024 (le cas du chanteur « ressuscité » sans consentement) ; le dépôt de bilan d'un opérateur du secteur (Chapter 11, mai 2024) ; les funérailles interactives de 2022 (presse britannique).

- Öhman, Carl J. & Watson, David, « Are the dead taking over Facebook? », *Big Data & Society*, 6(1), 2019 — la projection conditionnelle (1,4 à 4,9 milliards de profils de défunts d'ici 2100 selon le scénario ; les auteurs jugent les deux bornes invraisemblables).
- Öhman, Carl & Floridi, Luciano, « The Political Economy of Death in the Age of Information », *Minds and Machines*, 27, 2017 — la dignité des restes numériques, les données comme corps informationnel (cité en substance).
- Hollanek, Tomasz & Nowaczyk-Basińska, Katarzyna, « Griefbots, Deadbots, Postmortem Avatars », *Philosophy & Technology*, 37, 2024 — le donneur de données distinct du destinataire, le consentement des deux côtés, le retrait digne, la régulation préventive envisagée comme dispositif médical.
- L'empirie exploratoire des simulations de défunts : Xygkou et al., CHI 2023 (dix endeuillés utilisateurs) ; Li & Lan, CHI EA 2026 (vingt-six utilisateurs — le mélange des souvenirs générés et authentiques) ; Manning et al., DIS 2026 (seize participants — représentation à la troisième personne contre « réincarnation » à la première) ; l'absence d'étude contrôlée à ce jour est constatée par le champ lui-même.
- Freud, Sigmund, « Deuil et mélancolie » (1917), trad. J. Laplanche et J.-B. Pontalis, in *Métapsychologie*, Gallimard, 1986 — la non-pathologie du deuil, l'épreuve de réalité ; et la lettre à Ludwig Binswanger des 11-12 avril 1929, in *Letters of Sigmund Freud*, Basic Books, 1960 (traduction des auteurs) — l'inconsolable comme fidélité.
- Les liens continués : Klass, Silverman & Nickman (dir.), *Continuing Bonds*, Taylor & Francis, 1996 ; Stroebe & Schut, *Death Studies*, 29(6), 2005 (la littérature ne tranche pas) ; Field & Filanosky, *Death Studies*, 34(1), 2010 ; Hewson et al., *Death Studies*, 48(10), 2024 (en ligne en 2023).
- Hertz, Robert, « Contribution à une étude sur la représentation collective de la mort », *Année sociologique*, 10, 1907 — la société invisible des ancêtres ; van Gennep, Arnold, *Les rites de passage*, 1909 — séparation, marge, agrégation ; les rites funéraires les plus élaborés agrègent le mort au monde des morts.

- Le récit familial : Duke, Lazarus & Fivush, *Psychotherapy*, 45(2), 2008, et la mise au point de Marshall Duke (mars 2013) — le processus de partage, non le stock de faits ; la formule du « meilleur prédicteur » est journalistique.
- Ricœur, Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Seuil, 2000 — l'avant-propos cité ; la « politique de la juste mémoire ».
- Char, René, *Feuillets d'Hypnos* (1946), fragment 62, in *Fureur et mystère*, Gallimard — l'aphorisme cité ; et sa méditation par Hannah Arendt, *La crise de la culture*, préface (citée en substance : le testament assigne un passé à l'avenir).
- Derrida, Jacques, *Spectres de Marx*, Galilée, 1993 — l'héritage comme tâche (cité en substance).
- *L'exosquelette cognitif*, *Le précepteur socratique* et *Quand l'agent devient compagnon*, essais du présent corpus — la question finale que le présent essai reprend au mot, la mine affective, la juste distance ; *De la finitude*, *De la convergence nomologique* et *De l'ancrage local*, essais du corpus précédent — l'oubli fidèle (« savoir ce qui doit mourir avec soi ») ; l'exigence faite à qui déploie un agent, le répondant dont le mandant est « l'espèce la plus nette », et le principe qui ne reconnaît aucun agent sans répondant identifiable, prolongés ici au-delà de la mort du mandant ; la question « sous quel titre, devant qui et pour quelle durée se passe un legs », que le régime laisse à l'ouvrage ; ce qui doit demeurer local, la mémoire d'instance et le génome doctrinal, et ce que seule la main de la source destine au commun.

Ce texte n'est qu'un dépôt. À reprendre, contester, prolonger.
Victor Kalix — Genève, le 17 novembre 2026
© 2026 Victor Kalix — www.victorkalix.com — sous licence CC BY-SA 4.0.

V

La mutualité de lieux

Essai sur le seuil ouvert et les lieux qui s'accueillent

Préambule

L'essai précédent a laissé une question, et celui-ci commence par elle, au mot : *le legs juste suppose qu'un compagnon juste ait accompagné toute une vie — mais qui, aujourd'hui, a les moyens d'une telle présence, et que laisserons-nous à ceux qui ne l'auront pas ?* Avec cette question, une aile entière s'est refermée et une autre s'ouvre. L'aile anthropologique (les quatre essais qui précèdent) a suivi une vie : l'attachement, l'enfance, l'âge adulte sous assaut, la mort. À chaque âge, elle a décrit un compagnon juste, et à chaque âge elle a aperçu le même angle mort, qu'elle a nommé sans le traiter. Tout ce qu'elle décrivait suppose un lieu, des moyens, une continuité — et ni le lieu, ni les moyens, ni la continuité ne sont également distribués. Le présent essai ouvre l'aile civilisationnelle, celle des communs de l'intelligence, et il en est le socle : avant de penser ce que des communautés peuvent mettre en commun (le stock, puis l'économie qui le produit), quelqu'un doit répondre de ceux qui n'ont pas encore de quoi entrer. L'accès avant le stock ; le stock avant l'économie qui le fait circuler.

L'essai n'invente pas sa question, et c'est même sa particularité dans le corpus : il honore une dette nommée. La fondation (le premier corpus, qui a établi ce qu'est un agent juste avant de demander qui l'accompagne) a laissé trois questions ouvertes en le disant, et son seuil les donne pour une seule : « qui tient le lieu, lit la charte et prête l'accès à ceux qui n'en ont pas les

moyens ». Les trois convergent ici ; on les citera au mot, et deux d'entre elles donnent son titre à ces pages. Ce que la fondation a établi (la souveraineté du lieu ; la forge, mise en commun qui émancipe ; le régime des pairs) est acquis et sera cité, non redémontré. Les offices de l'aile anthropologique ne sont pas refaits. Ce que le précepteur des enfants et le filtre qui garde l'attention adulte *font* a été dit ; ici se joue qui y accède. La mémoire longue du lieu (ce qu'il sédimente, documente, essaime) appartient à l'essai du patrimoine commun, et l'économie du secteur entier (ce que pèse le produire-ensemble, qui le fait et qui en vit) à l'essai du secteur quaternaire. Ce qui fait vivre un lieu se traite ici, car l'accès en dépend.

L'aile qui s'ouvre change le régime de preuve. Les essais précédents décrivaient des possibles bornés par des refus ; celui-ci peut montrer un déjà-là. Les lieux dont il parle existent, recensés par milliers et documentés en partie — l'essai n'a pas à promettre la cité hospitalière, il peut la trouver commencée dans les interstices. La règle demeure pourtant, et elle se retourne aussi contre la thèse : les chiffres de ce champ seront donnés avec leur méthode (la plupart sont déclaratifs, on le dira), ses légendes seront démontées, et ce qui n'existe nulle part encore (l'assemblage complet que ces pages dessinent) sera nommé comme un possible, pas comme un fait.

La scène — la porte à laquelle on ne demande rien

Un soir d'hiver, dans une ville moyenne, quelqu'un pousse une porte parce qu'il y a de la lumière. C'est un ancien local commercial, des tables dépareillées, une machine à café, un atelier au fond. Personne ne lui demande ce qu'il vient faire. On ne lui demande pas non plus qui il est, ce qu'il gagne, s'il a un dossier quelque part, ni même s'il compte consommer. Quelqu'un lui indique où sont les tasses. Il reste une heure, au chaud, sans parler. Il revient la semaine suivante, puis l'autre. Un jour, il aide à porter des chaises. Des mois plus tard, c'est lui qui explique à un nouveau venu comment fonctionne la machine à café, et le trimestre d'après, il anime l'atelier de réparation qu'il regardait de loin — il était électricien, personne ne le savait, on ne le lui avait pas demandé.

La fondation a décrit le local : le lieu souverain où l'on tient son information et ce qui y répond. Mais l'homme de cette scène n'avait rien à y déposer

encore — ni machine, ni compétence, ni projet, pas même une demande. Ce qu'il a trouvé n'est pas une forge : c'est une porte qui ne conditionnait pas son franchissement. Le reste est venu de là, et dans cet ordre : la chaleur, puis la présence, puis le geste, puis la contribution. Cet ordre est le sujet du présent essai.

Une question sourde traverse pourtant la scène : cette salle, ce chauffage, cette personne qui indique les tasses sans rien demander — quelqu'un les paie. Le seuil ouvert a un coût, et ce coût est permanent. Qui le porte, à quel titre, et avec quel pouvoir en retour ? La scène est réelle en ceci : des portes semblables existent aujourd'hui par milliers, documentées. Elle est fragile en ceci : presque toutes dépendent, pour rester ouvertes, d'un payeur qui peut s'en aller. L'année 2026 vient de le rappeler — on y viendra.

I. Le lieu inégalement distribué

Commençons par la dette, puisqu'elle commande tout ce qui suit. L'essai de l'ancrage local a placé la souveraineté informationnelle dans le lieu, et il a vu en le disant le revers de sa propre thèse. Sa question finale mérite d'être reprise dans sa lettre : « si le local peut être commun, qui le tient pour ceux qui ne le tiennent pas ? » Elle appelait un tiers qui tiendrait le local pour autrui, « non un opérateur central qui le déposséderait à nouveau, mais une *mutualité de lieux* qui hébergerait le souverain sans se l'approprier », et l'essai donnait à cette mutualité trois visages, qu'on retrouvera au quatrième mouvement. L'essai de l'incarnation l'avait posée avant lui, du côté des plus fragiles, qui sont « précisément ceux qui peuvent le moins lire la charte qui les protège » : « Qui lit pour eux ? Et qui garde celui qui lit ? » L'essai de la convergence a repris la question en l'élargissant. Ses pairs et son commun *rival* (rival au sens des économistes : un bien dont l'usage par l'un soustrait aux autres, comme le lieu qu'une communauté tient ensemble et dont on peut, de surcroît, être exclu) supposent un tissu dense et divers, et « tant que les lieux sont peu nombreux, l'exclusion d'un seul demeure une dépossession ». D'où sa demande, la plus précise du corpus : « Faut-il une *mutualité de lieux* — non un centre qui les surplomberait à nouveau, mais un engagement entre lieux souverains de s'accueillir l'un l'autre, de prêter au démuni l'accès qu'un seul collectif pourrait lui retirer ? » Si oui, ajoutait-il, cette mutualité serait elle-

même un appairage (un lien noué de pair à pair, sans centre qui le tienne), et le régime se replierait sur lui-même, « s'appliquant aux communautés comme il s'applique à ceux qui les composent ». Son dernier mot passe la question au présent corpus, « qui la reprend dans un essai sur la mutualité de lieux » : « non plus penser ce qui rend une sagesse artificielle possible, mais ce qui la rend *hospitalière* — capable d'accueillir ceux qui n'ont pas encore de lieu d'où répondre, ni de pairs assez nombreux pour les reconnaître ».

L'aile anthropologique a aggravé la dette à chaque essai. Son socle, dès l'attachement, avait confié à ces pages « la question de savoir qui a les moyens d'un bon compagnon ». Le précepteur s'est retourné, au moment de conclure, contre son propre décor (faute d'une institution qui porte sa salle du matin, l'enfant de sa scène restait « déjà bien né ») et a confié sa condition politique en une phrase : « Qui fournit le précepteur juste à l'enfant qui n'a rien ». L'exosquelette a redoublé la question et l'a doublée d'une seconde : « Qui fournit l'exosquelette juste à celui qui n'a rien, et de quoi vivra celui qui le forge » — la seconde moitié regarde vers l'essai de l'économie, la première tombe ici. Et le legs, on l'a vu, a clos l'aile sur les moyens d'une présence de toute une vie. Quatre essais ont ainsi différé la même clause, celle de l'équité.

Or l'inégalité en question est une statistique publique. En France, l'institut national de la statistique mesurait, pour 2021, 15,4 % de la population de quinze ans ou plus en situation d'illectronisme — sans usage d'Internet, ou sans les compétences numériques de base. Le chiffre global dit moins que son gradient : près de 62 % chez les soixante-quinze ans et plus ; un risque sept fois plus élevé sans diplôme qu'avec un diplôme de niveau bac + 3 ou plus, six fois et demie plus élevé dans le cinquième le plus pauvre que dans le plus riche. La Suisse, parmi les pays les plus connectés du monde (98 % d'usage hebdomadaire d'Internet), n'échappe pas au gradient, avec 51 % de compétences numériques faibles chez les personnes sans formation postobligatoire, contre 10 % chez les diplômés du degré tertiaire. La fracture tient désormais moins au câble qu'à la compétence, et la compétence suit le diplôme et le revenu.

L'intelligence artificielle arrive sur ce terrain, et selon la même pente. L'accès aux assistants de pointe coûte, au 9 novembre 2026 (et ces prix bougent), une vingtaine de dollars par mois pour l'usage courant, cent à cinq cents pour l'usage intensif. Le local souverain que décrit la fondation, lui, se paie en matériel : faire tourner localement un modèle ouvert sérieux exige,

selon la qualité visée, de l'ordre d'un mois à une année de salaire minimum français, sans compter la compétence d'installation et d'entretien, dont on vient de voir comment elle est distribuée. Reste le gratuit des plateformes. D'après les conditions que publient les opérateurs eux-mêmes, les conversations y nourrissent par défaut l'amélioration des modèles, des relecteurs humains peuvent en examiner des extraits, et depuis février 2026 le plus répandu d'entre eux y affiche de la publicité. Le gratuit du commun et le gratuit de plateforme ne sont pas le même gratuit : l'un est payé par tous pour n'obliger personne, l'autre est payé par l'usager en données et en attention. L'usage, là où on l'a mesuré, suit le diplôme. La statistique publique mesure la même pente en France, où 65 % des diplômés du supérieur en usent, contre 48 % de l'ensemble de la population, et en Suisse, où 63 % des diplômés des hautes écoles en usent, contre 17 % des personnes sans formation postobligatoire. Les fractures précédentes, objectera-t-on, se sont en partie refermées par la baisse des prix, et le téléphone mobile a gagné les milieux populaires sans qu'aucun lieu l'y porte ; il pourrait en aller de même du matériel. La compétence, elle, ne suit pas les prix, et le gratuit existe déjà, qui se paie autrement. Si la baisse des prix suffisait à mettre un compagnon juste à la portée de chacun, ce mouvement perdrait son premier appui.

La thèse du mouvement peut alors s'énoncer. La fondation a décrit une souveraineté qui suppose un lieu ; l'aile anthropologique, des offices qui supposent des moyens ; et le monde où ces pages paraissent distribue lieux et moyens selon le gradient qu'on vient de chiffrer. Sans institution de l'accès, l'architecture entière de la série décrit la vie informationnelle d'une classe — une aristocratie du local, servie par des compagnons justes, pendant que le reste du monde converse avec le gratuit des plateformes. Et une architecture qui se dit universelle en distribuant ses conditions selon le revenu est démentie par sa propre distribution. L'hospitalité n'est donc pas le supplément d'âme de la série ; elle est sa condition de validité.

II. La figure déjà vivante — le tiers-lieu

La mutualité de lieux pourrait n'être qu'un concept. Ce qui change tout, c'est qu'une figure en existe — imparfaite, précaire, mais réelle et comptée. Encore faut-il circonscrire ce que ce déjà-là prouve, car le régime de preuve de l'essai

se joue ici. Les lieux réels prouvent la *possibilité*, non l'*accomplissement* : le seuil sans condition est praticable puisqu'il est pratiqué, la trajectoire de la scène existe et elle est écrite dans des chartes — mais rien n'établit que ces lieux accomplissent l'hospitalité qu'ils annoncent, et l'essai lira en eux des germes, jamais des preuves. L'hospitalité est une discipline qui se vérifie, pas un état qui se proclame ; le contrat de lecture vaut pour ces pages comme pour les lieux. On présentera donc la figure par son histoire, puis par ses contradictions, car le mot lui-même a deux naissances, et leur écart est instructif.

La première naissance est américaine. En 1989, le sociologue Ray Oldenburg publie *The Great Good Place* et y nomme *third place* le lieu de la sociabilité publique informelle — ni le foyer (premier lieu), ni le travail (deuxième), mais le café, le pub, la boutique de quartier où l'on se retrouve sans obligation. Rien, dans les traits qu'il énumère, ne parle de produire, de fabriquer, de gouverner ou de mettre en commun. Le troisième lieu d'Oldenburg est un lieu où l'on se parle, le plus souvent en achetant son café. La seconde naissance est francophone, et c'est une re-création plus qu'une traduction. En 2009, une élève conservatrice l'importe pour repenser les bibliothèques ; en 2017, une thèse de sociologie soutenue à Lyon redéfinit le tiers-lieu comme « une configuration sociale où la rencontre entre des entités individuées engage intentionnellement à la conception d'une représentation commune » — non plus un décor de sociabilité, mais un dispositif où l'on conçoit ensemble. Le mouvement français qui s'est saisi du mot a gardé la porte d'Oldenburg et y a versé les ateliers partagés, les fablabs, les ressourceries, la gouvernance associative et coopérative.

Ce mouvement se compte. Le rapport public qui l'a fait entrer dans les politiques d'État recensait en 2018 près de mille huit cents tiers-lieux en France, dont près de la moitié hors des métropoles ; le recensement suivant en identifiait environ deux mille cinq cents en 2021, trois mille cinq cents en 2023, puis près de quatre mille cinquante en 2026. La méthode oblige à la prudence : cartographie coopérative, auto-déclaration, des enquêtes à mille six cent cinquante-neuf répondants en 2023 (moins de la moitié du parc identifié) et à un peu plus de mille en 2026 (le quart), dont les totaux sont des extrapolations. Ordres de grandeur d'enquête, donc, non comptabilité nationale. Mais les ordres de grandeur suffisent : des milliers de portes, majoritairement hors des grandes métropoles, animées par une population

bénévole qui dépassait déjà cent mille personnes en 2023. Et la figure n'est pas seulement française. Les ateliers de fabrication numérique essaiment depuis 2002-2003, où les premiers ouvrirent, entre autres, dans l'Inde rurale et dans un quartier populaire de Boston (la double origine, Sud global et quartier pauvre, vaut d'être retenue contre l'image d'un gadget de centre-ville) ; les cafés de réparation, nés à Amsterdam un dimanche d'octobre 2009, se comptent par milliers de par le monde ; et la plus ancienne bibliothèque d'outils documentée ouvrit dans le Michigan en 1943. Aucun de ces chiffres n'est un registre d'État ; tous désignent des réseaux déclaratifs.

La figure a aussi des ancêtres, et ils enseignent. La veille de Noël 1884, un pasteur et sa femme ouvrent dans l'East End de Londres une maison où des étudiants d'Oxford et de Cambridge viennent résider parmi les pauvres — non pour distribuer des secours, mais pour vivre là et apprendre dans les deux sens ; cinq ans plus tard, deux Américaines, dont l'une l'avait visitée, fondent à Chicago son équivalent, devenu légendaire. La France ouvrière invente au même moment les bourses du travail (Paris, 1887 ; une fédération dès 1892), où une classe entière se donne bibliothèques, cours du soir et caisses de solidarité ; mais les municipalités les logent et les subventionnent, et en 1893 celle de Paris, privée de sa subvention, est fermée par la police sur ordre du gouvernement, pour ne rouvrir qu'en 1896, sous l'autorité du préfet. À Bruxelles, le Parti ouvrier fait bâtir par Victor Horta une Maison du Peuple, inaugurée en 1899 (café, coopérative, salles et théâtre sous un même toit de verre et d'acier) ; en 1965, selon la presse belge, les coopératives qui la possèdent la font démolir, et une tour la remplace, scandale dont les architectes ne sont jamais revenus. Ces ancêtres montrent que le lieu d'accueil inconditionnel précède l'ère numérique, et ils en laissent voir deux fragilités : le lieu que porte un payeur meurt quand le payeur se retire ; celui que portent ses membres, quand le sol sous ses murs vaut plus, pour eux, que ce qu'il abrite.

La figure posée, son concept demande d'être taillé avec soin, car le mot qui le porte est piégé. L'expression « hospitalité inconditionnelle » enthousiasme et inquiète à bon droit — prise à la lettre, elle semble exiger du lieu qu'il absorbe toutes les détresses sans limite, jusqu'au sacrifice de ceux qui le tiennent. La tradition philosophique a nommé cette tension sans la résoudre. L'hospitalité pure, disait Derrida, exigerait d'ouvrir son chez-soi à l'inconnu sans même lui demander son nom, et elle est en cela impossible à instituer

— mais il ajoutait, et c'est la phrase qui compte ici, que cette loi inconditionnelle « a besoin des lois, elle les requiert » : l'inconditionnel qui refuse toute condition d'application reste un vœu. Il a nommé la tension en interlocuteur honnête ; il n'a pas donné l'architecture. Or l'architecture existe, et le déjà-là la pratique. Le *seuil*, c'est la porte et son franchissement : on entre sans condition de statut, d'achat ni de dossier — sans avoir à se présenter comme client, bénéficiaire, membre ou cas social. La *charge*, c'est ce que le lieu porte une fois la porte passée, et elle est bornée — des règles de vie, une médiation, des orientations vers les métiers du soin quand la détresse excède ce qu'un café associatif peut porter, une gouvernance qui protège les équipes. L'inconditionnalité vaut au seuil ; la charge se règle. Cette distinction écarte la fausse alternative qui stérilise le débat : l'accueil illimité qui sacrifie l'hôte, ou l'accueil conditionnel qui reproduit le guichet.

Elle est peut-être la chose la plus anciennement sue de la tradition qu'on vient de convoquer. Chez Homère, la maxime de l'hospitalité (« les étrangers et les pauvres viennent de Zeus, et le présent modique que nous leur faisons lui plaît ») est prononcée deux fois, par une princesse puis par un porcher : le seuil traverse les conditions sociales ; et le « présent modique » borne déjà la charge. La règle de saint Benoît ordonne au chapitre 53 que « tous les hôtes qui surviennent soient reçus comme le Christ » (*omnes supervenientes hospites tamquam Christus suscipiantur*), inconditionnalité du seuil s'il en fut, et consacre le reste du chapitre à la procédure : qui va au-devant de l'hôte, ce qu'on fait avant de l'embrasser, où il mange. L'accueil absolu, immédiatement procéduré. Le droit d'asile médiéval reçoit le fugitif à l'autel sans lui demander son dossier, puis ouvre une négociation réglée avec ses poursuivants ; et ses deux décadences dessinent en creux les deux morts du seuil — au XIIIe siècle, l'Église en exclut des catégories entières (le seuil qui se referme) ; en 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts l'abolit en matière civile et, pour les crimes, le soumet à l'ordre du juge (le seuil capturé par le centre). Kant enfin, fondant l'hospitalité universelle en droit, la borne dans le même geste. Le droit de l'étranger « de ne pas être traité en ennemi dans le pays où il arrive » est un *droit de visite*, non un droit de résidence. Chacun de ces jalons tient ainsi les deux bouts.

Et le déjà-là contemporain les tient aussi, dans son propre vocabulaire. Les réseaux de métier des tiers-lieux écrivent, en toutes lettres, que l'accueil inconditionnel est leur fondamental — et, dans le même document, qu'« accueil

inconditionnel ne veut pas dire transparence totale » ; ce document, compte rendu d'une de leurs rencontres, consigne l'épuisement des équipes qui accompagnent dans la même journée « une personne très stressée devant internet » et une femme battue, et cette phrase d'accueillante qui vaut un traité : les travailleurs sociaux « sont formés à encaisser tout cela, pas nous ». L'essai n'apporte pas sa distinction au terrain ; il la trouve pratiquée, souffrante, et demandant à être instituée.

Le dossier des contradictions ne s'arrête pas à la fatigue, et il se verse entier. Ces lieux vivent pour moitié d'un payeur public qui peut s'en aller ; la scène l'a dit, le dernier mouvement y reviendra. Leur sociologie, là où on l'a regardée, suggère l'homogénéité que leur promesse dément : la recherche sur les espaces de travail partagés y voit le risque que des entre-soi de « classe créative » reconduisent les tris qu'ils prétendent suspendre, et les ateliers de fabrication comptent une nette majorité d'hommes dans les structures étudiées. Surtout, nul ne sait qui franchit les portes : aucune étude nationale des publics des tiers-lieux n'existe à ce jour (une enquête universitaire est en cours à l'échelle d'Aix-Marseille, son rapport non publié). On compte les portes, pas ceux qui les passent, et rien n'exclut que ces lieux accueillent d'abord ceux qui ont déjà les codes pour y entrer. Enfin, les métiers de l'accueil y demeurent sans statut : l'accueillante du « pas nous » n'est ni travailleuse sociale, ni animatrice, ni agente d'un service public, et nulle formation instituée ne la prépare aux détresses lourdes que le seuil ouvert laisse entrer. La figure est donc à prendre telle quelle : des germes d'hospitalité dans des lieux traversés de précarité, d'entre-soi et d'épuisement, aux publics inconnus. Ces contradictions n'ont pas toutes la même source. La précarité tient au modèle du lieu porté du dehors, que le dernier mouvement renverse ; l'entre-soi, les publics inconnus et la fatigue de ceux qui accueillent guettent tout lieu, et l'essai les garde en vue jusqu'au bout. Qu'on ne lise pas là une thèse à l'abri de tout démenti. Les échecs des lieux d'aujourd'hui ne la tranchent pas, puisqu'ils tiennent pour une part au modèle qu'elle écarte ; elle serait réfutée si des lieux portés par ceux qui en vivent, et tenus par la culture que le dernier mouvement décrit, fermaient malgré tout leur porte, ou n'engendraient rien.

Reste le troisième trait de la figure, le plus décisif pour ce corpus : la trajectoire. La scène l'a montrée — la présence précède la contribution et la rend possible. L'homme au café est devenu l'animateur de l'atelier ; le mou-

vement le sait si bien qu'il l'a écrit dans ses chartes. Celle du réseau mondial des ateliers de fabrication attache à l'usage du lieu des responsabilités de contribution (à l'entretien, à la documentation, à l'instruction des autres), et le café de réparation ne répare pas *pour* le visiteur mais *avec* lui. L'usager y est mis en position de quasi-contributeur dès la première visite. Aucune étude longitudinale ne suit, à ce jour, le passage d'accueilli à contributeur dans ces lieux ; ce que l'on a, c'est un faisceau — des règles écrites, un bénévolat massif (cent soixante-dix mille personnes dans le seul recensement français de 2026), des enquêtes internationales sur les réparateurs bénévoles dont la motivation première est d'aider, des récits publiés. Le faisceau suffit à établir que la trajectoire existe et que les chartes la prévoient ; il ne dit pas sa fréquence, ni ce que devient celui qui n'a pas, à la différence de l'électricien de la scène, de métier à révéler. Mais son sens conceptuel, lui, est net : la forge accueille ceux qui n'ont rien à y déposer encore *en ne faisant pas du dépôt une condition d'entrée*. On entre pour la chaleur ; on reste pour les autres ; on tend la main ; on revient pour faire ; un jour, peut-être, on entreprend : on prend une initiative, et l'on trouve sur place les personnes, les savoirs et les moyens de la mener. La forge, disait la fondation, « rend le pouvoir d'agir à qui en est la source ». L'hospitalité n'est pas une charité que le commun s'offre en supplément : elle est son mécanisme de reproduction. C'est par la porte ouverte que le commun recrute ceux qui le feront vivre. Celui qui ne rendra jamais rien franchit pourtant la même porte, car le seuil lui est dû comme aux autres ; la contribution reste possible sans être demandée. Et ce que le lieu produit alors a une forme reconnaissable : là où les institutions segmentent les publics (les jeunes, les seniors, les demandeurs, les allocataires), le tiers-lieu recombine les situations. L'électricien retraité, l'adolescent, la personne isolée se rencontrent autour d'un objet à réparer, et de la rencontre sortent des choses qu'aucun guichet ne produit. La rencontre organisée entre générations, cultures et métiers (l'*inter*) engendre ce qui les traverse (le *trans*) : des services, des vocations, des gestes qu'aucune case n'aurait fait naître seule.

III. L'appairage entre lieux

Un lieu hospitalier est pourtant, à lui seul, une réponse fragile — fragile pour ceux qu'il accueille, et fragile en lui-même. La deuxième thèse de l'essai porte

sur la forme : la mutualité de lieux n'est ni un centre ni un marché, mais un lien d'obligation entre lieux souverains. Établissons pourquoi les deux formes rivales échouent, puis ce que le lien exige.

Le centre échoue par ce qu'il est. Un opérateur qui fournirait le lieu à tous (État, plateforme ou fondation, peu importe ici) reconstituerait par l'hébergement la dépossession que la fondation a passé un corpus à défaire : qui tient le lieu d'autrui tient son information, et la question de l'ancrage reviendrait entière, un étage plus haut. Le marché, lui, sait produire de la sociabilité pour qui consomme, le café d'Oldenburg en vit, mais il échoue sur l'accès, car il sélectionne par le prix, et le démuni de la scène est celui que l'offre ne vise pas — le coworking par abonnement, contre-figure documentée de la sociologie du secteur, trie à l'entrée par le badge et l'appartenance professionnelle ; c'est son modèle, non son accident. Or cette alternative refusée (ni l'État-centre ni le marché) n'est pas une position d'auteur en mal de troisième voie : c'est un résultat des sciences sociales contemporaines. Les travaux d'Elinor Ostrom ont établi, sur l'observation de communs réels et parfois pluriséculaires, que des collectifs gouvernent durablement des ressources partagées sans propriétaire central ni privatisation ; sa conférence de réception du prix de la Banque de Suède (2009 — elle fut la première femme à le recevoir) s'intitule, à la lettre, « Beyond Markets and States ». Au-delà des marchés et des États : la mutualité de lieux a une généalogie. Et le concept qui la porte y est nommé : la gouvernance *polycentrique* — « de nombreux centres de décision formellement indépendants les uns des autres », selon la définition de 1961 — dit la topologie même que la fondation appelait de ses vœux (des souverainetés en réseau, aucun surplomb). Au passage, la vieille fable qui servait d'épouvantail à tout cela (la « tragédie des communs », leur ruine prétendument fatale) a été corrigée par son propre auteur. Trente ans après son article, il concédait que sa plus lourde erreur avait été d'omettre l'adjectif décisif — la tragédie est celle des communs *sans gouvernance*.

Avant d'enrôler Ostrom, cependant, une précision : ses communs sont des ressources rivales, et son premier principe de conception est une *clôture* — des frontières définies, des ayants droit connus, l'exclusion possible. Le commun d'Ostrom se garde. Le seuil du mouvement précédent, lui, ne se garde pas : il s'ouvre. Il n'y a là nulle contradiction, mais une articulation à déclarer, sous peine de flagrant délit de caution mal lue : les communs rivaux du lieu (les machines, les salles, le budget) se gouvernent avec frontières et

règles, comme elle l'a montré ; le seuil, qui n'est pas une ressource mais une politique, se tient ouvert, et le mouvement V dira par qui. La convergence a nommé un troisième terme : ce que le lieu produit ensemble, une méthode, un plan, un savoir, un outil. Ce n'est ni une ressource rivale ni une politique, mais un commun non-rival, qui ne s'épuise pas à être partagé et que le partage à l'identique garde ouvert à tous.

Que doivent alors des lieux souverains les uns aux autres ? La fondation a déjà construit le régime, entre agents : l'appairage, lien bilatéral sans propriétaire, que nul tiers ne peut faire ni défaire à la place des deux qui le nouent. La question de la convergence demandait si ce régime pouvait se replier sur les communautés, « s'appliquant aux communautés comme il s'applique à ceux qui les composent ». La réponse de cet essai est que ce repli est non seulement possible mais ancien. L'antiquité romaine pratiquait l'*hospitium publicum* : deux cités liées par un devoir d'accueil réciproque — les particuliers, eux, se partageaient une tablette, la *tessera hospitalis*, dont chaque moitié, transmise aux descendants, prouvait le lien des générations plus tard. Et l'anthropologie du don a décrit la force qui tient ces liens sans souverain : « refuser de donner, négliger d'inviter, comme refuser de prendre, équivaut à déclarer la guerre ; c'est refuser l'alliance et la communion », écrivait Mauss.

Concrètement, l'engagement mutuel des lieux porte sur trois choses, et les trois viennent des questions léguées. S'accueillir l'un l'autre : le membre d'un lieu est reçu dans les autres, ses apprentissages y sont reconnus, l'essaimage se fait par visite et par don de méthode — c'est ainsi que la maison de Londres a engendré celle de Chicago, ainsi que les réseaux contemporains se fédèrent, et l'histoire récente en offre un cas d'école. Une coopérative suisse qui bâtissait un réseau national d'espaces partagés, dissoute en 2021, a légué son savoir-faire sous licence Creative Commons à la fédération qui lui a survécu — un lieu de mutualisation peut mourir en léguant. Prêter au démuni l'accès qu'un seul collectif pourrait lui retirer : la formule de la convergence est la clause centrale — que l'accueilli ne dépende pas d'une seule porte, et qu'aucune gouvernance locale ne détienne à elle seule son accès au régime. Ce qui se prête là, ce sont l'entrée et les offices d'un autre lieu, où ce qu'on a appris ailleurs est reconnu. La clause peut s'écrire sans autorité qui la tienne : une mesure qu'un lieu prend contre l'un de ceux qu'il accueille ne vaut que pour ce lieu, et chacun des autres décide pour lui-même. Garder ensemble le

commun de la tyrannie de ceux qui le tiennent : le contrôle mutuel entre lieux (la reconnaissance qu'on maintient ou retire) fait pour les communautés ce que le maillage des pairs faisait pour les agents. C'est aussi la réponse que l'aile précédente attendait de celle-ci, quand elle demandait qui atteste qu'un compagnon est bien de la seconde espèce (celle dont la réussite ne se mesure pas à l'engagement), sans être son vendeur ni son propriétaire : un agent est attesté par la mesure de sa cohérence, l'accord constatable entre ce qu'il déclare et ce qu'il fait, contestée par le maillage de ses pairs ; un lieu, par la reconnaissance que les autres lieux lui maintiennent ou lui retirent. L'un et l'autre supposent un tissu assez dense et assez divers, et c'est l'objet de cet essai.

C'est la deuxième clause qui porte le poids moral, et elle veut être fondée en gravité, car elle paraît technique et elle est vitale. La convergence a posé la garde en une phrase : tant que les lieux sont peu nombreux, l'exclusion d'un seul demeure une dépossession. L'histoire de l'exclusion en donne la mesure. Athènes, qui a institutionnalisé l'exil politique (l'ostracisme : dix ans, sur vote de la cité), l'a fait (selon une historiographie récente) pour *modérer* les expulsions aristocratiques qui étaient perpétuelles, spoliatrices et sanglantes. L'ostracisé gardait ses biens, revenait à l'échéance, reprenait parfois une carrière éminente ; la démocratie s'est définie en bornant le pouvoir d'exclure. Et cette peine bornée n'était survivable que parce que le monde grec était fait de cités nombreuses : l'ostracisé vivait ailleurs. Quand la communauté est unique en son genre, l'excommunication suffit : le jeune Spinoza, retranché en 1656 de la communauté juive d'Amsterdam par le plus dur des anathèmes (nul ne devait lui parler, l'approcher, le lire), a survécu en philosophe — non par la clémence de ceux qui l'avaient retranché, mais parce qu'Amsterdam n'était pas un lieu unique. D'autres cercles, d'autres métiers, d'autres éditeurs l'attendaient. L'hypothèse est nôtre, et ces cas la rendent plausible : ce qui sépare la rupture de la mort sociale, ce n'est pas la douceur de la sentence, c'est la pluralité des lieux. L'ostracisé et Spinoza avaient quelque chose, des biens, un savoir, des appuis ; ils montrent ce qu'elle permet, non qu'elle suffise à qui n'a rien. La convergence l'avait dit pour les agents (la réponse n'est pas dans le nombre, elle est dans la diversité) ; la mutualité le dit pour les personnes : la densité et la diversité du maillage seraient ce qui fait de quitter un lieu une liberté, et non une condamnation.

Reste une limite, la plus dure de l'édifice : la pluralité répond à la capture d'un lieu, non à la rareté des lieux. L'ostracisé vivait ailleurs parce que le monde grec était dense en cités ; le démuni d'un territoire dont la porte la plus proche est à trente kilomètres n'a pas de porte d'à côté. La fondation l'avait vu en posant la liberté de bifurquer, « entière pour le non-rival, et seulement promise pour le rival » : on ne réplique pas les lieux comme une licence, « il faut les *bâtir*, et nul ne les bâtit seul ». La rareté appelle donc le nombre plutôt que la permanence. Mieux vaut, pour un territoire, des centaines de lieux souverains ouverts quelques heures par semaine, avec une hospitalité sincère, qu'une dizaine ouverts sans cesse, à la durée fragile et à la culture lissée ; comme dans tout écosystème, c'est la diversité des lieux, de leurs manières et de ceux qui les portent qui fait durer l'ensemble. Ce nombre procède de l'essaimage (la visite, le don de méthode, la charte léguée, qu'on vient de voir à l'œuvre), qui cesse ici d'être un récit d'origine pour devenir une culture : documenter sa méthode et la donner, puisqu'elle est elle-même un commun, accueillir et former celui qui veut fonder ailleurs, parrainer le lieu qui naît et le reconnaître. Là où il n'y a qu'une porte, la mutualité reste une promesse ; et un maillage ne se proclame pas dense — il se densifie, une porte à la fois.

IV. L'hospitalité informationnelle — le compagnon du lieu

Que fournit au juste cette mutualité que l'individu ne puisse tenir seul ? L'aile anthropologique n'a pas légué une question d'hébergement, mais une question d'accès à des offices : le précepteur de l'enfant qui n'a rien, l'exosquelette de celui qui n'a rien, la présence d'une vie que le legs suppose. L'essai y répond par une expression à construire : l'hospitalité informationnelle.

Elle a un précédent, et il est si complet pour le seuil et la médiation qu'on peut le dire un modèle : la bibliothèque publique. Le seuil : on entre dans une bibliothèque publique sans acheter, sans justifier, sans dossier — c'est, parmi les équipements institutionnels, l'un des rares dont la gratuité d'accès sans condition soit la règle écrite, et cette règle est énoncée à l'échelle mondiale. Le manifeste que l'UNESCO consacre à la bibliothèque publique depuis 1949 (réaffirmé en 1972, 1994 et 2022) pose que ses services sont fournis « sur la base de l'égalité d'accès pour tous » et que l'accès « doit en

principe être gratuit ». Le financement sans capture : le même texte désigne le payeur (les autorités nationales et locales, par une législation spécifique) et proscrit dans les mêmes pages la censure et la pression commerciale — le payeur public tient le seuil, il ne tient pas la plume. Et la médiation humaine, enfin : le manifeste de 1994 faisait du bibliothécaire « un intermédiaire actif entre les usagers et les ressources » ; la révision de 2022 dit « un médiateur actif », ajoute « tant numériques que traditionnelles », et inscrit les personnes aux faibles compétences numériques parmi les publics appelant un service propre. Le législateur français a fait le dernier pas en 2021 : les bibliothèques des collectivités « contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme » — la loi confie désormais à l'institution du livre l'hospitalité du numérique. Il n'y a pas à inventer le précédent ; il a un siècle et demi, un texte canonique et un mandat légal. La bibliothèque a résolu le seuil, non la distance des codes. Sa fréquentation suit, elle aussi, le diplôme.

Pourquoi l'accès requiert-il un lieu et un humain, plutôt qu'un tarif social et une application ? Parce que les sources disponibles convergent là-dessus. L'institut qui suit les usages numériques français écrit dans son enquête 2026 que, face aux difficultés de l'administration en ligne, « l'accompagnement humain est plébiscité par la population, les chatbots peinant encore à convaincre ». La même enquête documente le rôle de l'entourage (la moitié des Français a déjà aidé un membre de sa famille à faire ses démarches en ligne) ; ceux qui n'ont pas cet entourage sont justement ceux pour qui le lieu institué est vital. Le Défenseur des droits recommande, constamment, qu'aucune démarche ne soit accessible par la seule voie dématérialisée. Une mission sénatoriale a résumé le fond en un titre : l'illectronisme ne disparaîtra pas d'un coup de tablette magique. Et le contre-exemple est fourni par la puissance publique elle-même. La France a créé en 2021 un corps de conseillers numériques (quatre mille postes financés) dont les crédits fondent depuis — moins de trois mille postes en 2025, un millier encore en fonction à l'automne 2026, extinction envisagée à l'horizon 2027 ; une génération plus tôt, les espaces publics numériques des années 2000 avaient connu le même cycle, l'élan puis le délitement. La leçon de ces cycles départage deux régimes de pérennité : le dispositif meurt, l'institution dure. La bibliothèque a survécu à tous ses plans de relance parce qu'elle n'est pas un plan : elle est une institution, adossée à une loi et à un budget local. La mutualité ne fait pas concurrence à la bibliothèque, qui peut être l'un de ses lieux ; elle cherche

pour ses autres portes une durée qui ne tienne pas à la décision d'un seul payeur. L'accès au compagnon juste passe par des lieux institués, et l'essai propose la mutualité comme forme de leur institution.

Ce que le lieu hospitalier fournit, dans l'ordre informationnel, c'est ce que la bibliothèque fournit dans l'ordre du texte : l'accès outillé et accompagné à ce que l'individu ne peut se payer seul. Le seuil reste le même, sans condition ; ce qui change est la charge derrière lui, car un accompagnement qui dure pèse autrement qu'une tasse indiquée, et un tiers-lieu ne le porte pas par sa seule bonne volonté. Le lieu fournit l'accès et la médiation. L'office lui-même, c'est le compagnon qui l'exerce, sous les clauses de l'aile. Le précepteur de l'enfant qui n'a rien : au lieu, sous le regard des médiateurs, dans le cadre que l'essai de l'enfance a posé. L'exosquelette de celui qui ne peut le tenir seul : au lieu, configuré avec lui, réversible. La présence d'une vie, celle que le legs suppose : nul lieu seul ne peut la promettre ; c'est le maillage qui la tient, parce que l'accueil réciproque fait survivre l'accès à chaque porte qui ferme. La forge de celui qui n'a pas la machine : mutualisée, comme l'atelier partage déjà la fraiseuse qu'aucun membre ne pourrait s'offrir. Et la charte que le plus fragile ne peut lire seul, un médiateur la lit avec lui, au lieu ; ce lecteur est gardé à son tour, par une gouvernance que les membres peuvent saisir et par les autres lieux, qui peuvent retirer leur reconnaissance à son lieu : c'est la réponse que l'essai doit à la question de l'incarnation. Rien de ceci n'exige de percée technique ; tout exige un lieu, des humains, et ceux qui le portent.

La fondation a aperçu d'autres offices. L'essai de l'ancrage local a donné à la mutualité trois visages, « non comme un cahier des charges mais pour que la question ait où mordre ». Un tiers peut tenir le miroir scellé d'une vie sans en tenir la clef : tant que la clef tient, il ne connaît de cette copie chiffrée que la taille et la date. Un tiers, ou plusieurs pairs, peuvent garder une part de la clef et la rendre, par consentement, à qui l'a perdue, ou la remettre à qui elle doit passer. « Rien n'interdit qu'un service public en tienne une part, pourvu qu'aucune part ne suffise seule. » Un tiers, enfin, peut prêter le calcul que le local n'a pas encore, à condition de ne rien retenir de ce qu'on lui livre ; ce n'est qu'une promesse, que seul un régime rend opposable, et elle ne vaut qu'en attendant que le calcul revienne auprès de la source. L'essai concluait : « Tenus par ceux qu'ils engagent, et non à leur place, ces trois tiers seraient des communs, non des centres. » Le lieu hospitalier peut tenir l'un de ces

offices pour ceux qu'il accueille, sous la condition que l'essai de l'ancrage local posait ; et des lieux appairés peuvent être ces « plusieurs pairs » qui gardent chacun une part de la clef, sans qu'aucun la tienne entière.

Le lieu ne fait pas que prêter ; il produit. On y documente une réparation, on y dessine un plan, on y écrit une méthode, on y bâtit un outil. Ce que chacun y fait seul reste à lui. Ce qui naît d'un travail mené ensemble, et annoncé dès le départ comme tel, est versé au commun sous le partage à l'identique, la règle que le logiciel libre a forgée et que la fondation a faite sienne : chacun peut le reprendre, l'étudier, le modifier et le diffuser, pourvu qu'il laisse reprendre à son tour. Ce versement change la nature de l'accès. La porte d'un lieu a ses heures ; ses communs n'en ont pas. Ils restent ouverts à tous et à toute heure, y compris à qui un lieu a dû écarter, car aucune mesure prise contre une personne n'a à la priver de ce qui est déjà commun. Et ce qu'on produit avec une intelligence artificielle à partir de ces communs suit la même règle.

Mais l'hospitalité informationnelle a une seconde face, et elle est neuve pour le corpus. La communauté elle-même — le lieu comme collectif, non ses membres un à un — gagne un compagnon. Une communauté qui délibère, transmet, expérimente et se déchire a une mémoire à tenir — les décisions et leurs raisons, les savoir-faire, les usages qui font sa culture, les échecs qu'on ne veut pas répéter, l'histoire que les nouveaux venus doivent pouvoir apprendre sans épuiser les anciens. Beaucoup de collectifs meurent de l'oubli : les fondateurs qui portent tout, les erreurs qui reviennent, les conflits mal enterrés qui resurgissent sous d'autres formes. Un compagnon du lieu (gardien de sa documentation, de ses archives, de la mémoire de ses projets) répondrait à une vraie défaillance. Illich en avait fixé d'avance le critère : est conviviale la société où l'outil moderne est « au service de la personne intégrée à la collectivité, et non au service d'un corps de spécialistes ». Déclarons pourtant le régime, car la preuve en change : rien de tel n'existe aujourd'hui assemblé, et ces pages nomment un possible, non un acquis. Ce qui existe, c'est la défaillance (l'oubli qui use les collectifs) et des pièces éparses : les chartes qui exigent déjà la documentation, les archives que les lieux tiennent tant bien que mal sur des cahiers et des sites. Un cahier bien tenu et un archiviste bénévole font d'ailleurs beaucoup ; ce que l'outil ajouterait — la continuité au-delà des personnes — est cela même que le bénévolat, par nature, ne garantit pas, et qui devra se prouver en actes, non se décréter ici.

Tout ce que ce corpus a établi sur le compagnon d'une personne se transpose en outre avec un cran de gravité supplémentaire, car les dérives changent d'échelle avec le sujet. Trois clauses, donc, taillées dans l'acquis de l'aile — non la description d'une institution, mais les conditions sans lesquelles elle ne devrait pas advenir.

Le compagnon du lieu est gardien de mémoire, jamais gardien de vérité. Il documente les décisions ; il ne les prend pas. Il retrouve ce que la communauté a dit ; il ne dit pas ce qu'elle doit penser. Une distinction qui vaut pour la mémoire consignée d'une personne (elle atteste que cela fut dit, jamais que cela soit vrai) devient ici constitutionnelle. Une communauté dont l'assistant tranche les débats à coups d'archives n'est plus une communauté délibérante — c'est une jurisprudence automatique, et ses membres sont gouvernés par leur propre passé. Éclairer sans décider, documenter sans surveiller, relier sans confisquer.

Le compagnon du lieu a un mandant, et ce mandant est une gouvernance. La convergence a posé le régime en exigence : *déployer un agent, c'est accepter un périmètre explicite de responsabilité pour ses actes autorisés, prévisibles ou insuffisamment surveillés.* Et elle a prévu le cas au mot : derrière un agent réel peut se tenir « une communauté de gouvernance », et le régime demande alors qu'« un *répondant*, humain ou institutionnel, y soit identifiable et accepte la charge ». Sa propre scène inaugurale donnait déjà l'exemple d'une coopérative déployant l'agent qui tient son patrimoine commun. Le mandant communal est donc un cas prévu du régime, à une exigence près : celui qui répond doit rester saisissable. Le plus souvent, ce sera le porteur du lieu, une personne ou un collectif, qui répond des actes du compagnon devant ceux qui fréquentent le lieu ; le compagnon sert la règle écrite du lieu, non l'intérêt de son fournisseur, de ses partenaires ou de son porteur lui-même. Ceux qu'il sert peuvent contester ce qu'il fait par des voies connues (une conciliation entre pairs, le recours à un autre lieu), et partir sans rien perdre de ce qui est commun ; là où le porteur est un collectif, l'élection et la révocation s'y ajoutent. Un compagnon communal dont personne ne répond est un pouvoir sans adresse ; un compagnon communal capturé par trois anciens est une oligarchie outillée.

La mémoire d'un lieu, enfin, doit savoir oublier. C'est la clause la moins intuitive. La mémoire d'une communauté contient de l'intime : les conflits et leurs acteurs, les départs et leurs raisons, les fragilités que l'accueil a vues

passer. La fondation a posé le principe pour une vie (« un témoin à mémoire infinie a un nom : un panoptique ») et l'oubli fidèle, c'est « savoir ce qui doit mourir avec soi ». À l'échelle d'un collectif, l'exigence redouble : un lieu qui archive tout devient le cadastre de ses membres. Chaque engueulade indexée, chaque faiblesse retrouvable, chaque ancien membre éternellement cité au dossier. L'hospitalité même y mourrait : qui pousserait la porte d'un lieu qui n'oublie rien ? Le principe est donc posé ici, comme un organe de l'hospitalité : la mémoire du lieu trie ce qui passe aux communs (les méthodes, les leçons, les œuvres) et laisse mourir ce qui fut personnel ; son protocole (qui décide, selon quelles règles, avec quels délais) appartient à l'essai du patrimoine commun, qui traitera la mémoire longue. Ici, la clause suffit : un lieu hospitalier oublie comme il accueille — par institution, non par négligence.

V. Héberger sans s'approprier

L'édifice pourrait encore devenir son contraire, et le corpus a une dette de lucidité sur ce point précis, car la question de l'ancrage portait sa propre garde — « fournir le lieu, et ne pas reprendre par lui la liberté qu'il devait donner ». Le mouvement final regarde en face les manières dont un lieu reprend, et ce qui les empêche.

Car le lieu qui héberge peut redéposséder par mille douceurs, et aucune ne demande un méchant. La première pente a un nom en économie depuis 1965 : le club. Quand un lieu ouvert glisse vers la cotisation obligatoire, la cooptation, le dossier d'admission, il ne meurt pas ; il change de catégorie, et la théorie décrit ce glissement comme rationnel : là où chaque nouveau venu prend sa place à la machine et dans la salle, il devient avantageux, à mesure que le partage se densifie, de fermer la porte. Dans ce modèle, que l'on dira classique, le seuil se défend contre l'intérêt bien compris de ceux qui sont déjà dedans. La deuxième pente, la sociologie urbaine l'a documentée sur trois décennies : les lieux qui revalorisent un quartier pauvre (les artistes hier, les tiers-lieux aujourd'hui) précèdent la hausse des loyers qui déplace ceux qu'ils accueillaient ; l'esthétisation précède la marchandisation, jusqu'à faire du lieu ouvert, la recherche l'a montré, la caution d'opérations urbaines qui n'ont d'hospitalier que le rez-de-chaussée. La troisième pente porte, dans

les études du développement, le nom de capture par les élites : livrée à elle-même, la gouvernance communautaire reproduit les inégalités d'entrée, et ceux qui ont le temps, l'aisance et les codes finissent par décider pour les autres. Aucune de ces trois pentes n'exige la malveillance, et c'est bien pourquoi la parade ne peut pas être la bonne volonté.

Le modèle classique a pourtant son inverse : le lieu porté par ceux qui en vivent, un porteur et des partenaires qui s'en servent, y mènent leurs activités, en partagent les frais et y amènent leur public. Dans un tel lieu, le club change de nature. Il reste un club pour ce qui est rival : les salles, les machines et les heures se partagent entre ceux qui les paient, et la théorie a raison de dire qu'un bien qui s'encombre se garde. Mais ce que le lieu produit ensemble ne s'encombre pas, et le contrat de partage décrit au mouvement précédent interdit au club de l'enclore : il gère ses heures, il ne garde pas ses fruits. Son intérêt même le tourne vers la porte. Ce que les partenaires viennent chercher naît de la diversité de ceux qui passent, et un lieu fermé sur les siens apprend moins de son territoire, invente moins, et perd le crédit qui fait venir les publics. Les partenaires peuvent d'ailleurs ouvrir leurs propres activités au public, et les portes se multiplient au lieu d'attendre les heures d'un seul. L'essai n'y ajoute pas d'heures imposées : une contrainte appelle une autorité qui la surveille, et l'on retrouverait dans le lieu la dualité de celui qui surveille et de celui qui est surveillé. Ce qui tient la porte ouverte est une culture, écrite et transmise (l'accueil de qui arrive est la première des pratiques qu'un lieu se donne), et gardée par la liberté de partir. La convergence fait de la liberté de chacun, et du droit de bifurquer, « non l'ennemie de l'obligation, mais sa source même », et conclut : « On ne s'oblige bien qu'entre libres. » Un lieu qui se ferme perd ceux qui le font vivre, et ils emportent ce qu'ils y ont appris, qui demeure commun. Reste celui qui n'a rien à emporter. Ce n'est pas la bifurcation qui le protège, mais le nombre des portes, les communs qu'aucune mesure ne lui retire, et l'accueil sans condition dès qu'une porte est ouverte. Le club, ainsi lié, cesserait d'être la pente par laquelle le lieu se ferme ; il deviendrait ses racines, ce qui le tient et garde sa porte ouverte.

La parade structurelle, l'essai l'a déjà bâtie sans le dire : le contre-pouvoir d'un lieu n'est pas dans le lieu — il est dans les autres lieux. Le membre qu'une gouvernance capturée étouffe peut partir sans tout perdre, parce que l'appairage lui garde l'accès ailleurs : la clause du prêt au démuni est aussi

la sanction des lieux qui tournent mal, car un lieu que l'on peut quitter librement est un lieu qui doit mériter qu'on reste. Le maillage qui reconnaît peut retirer sa reconnaissance au lieu devenu club ou fief — non pour le gouverner, mais pour cesser d'en répondre. Même la meilleure école des communs l'enseigne de l'intérieur : parmi les principes qu'Ostrom relevait dans les communs durables figurent les sanctions graduées, les arènes de résolution des conflits rapides et peu coûteuses, l'emboîtement des niveaux — autant de manières de dire que l'exclusion y est l'ultime recours, et qu'aucun commun ne se garde seul. Et la grille vaut pour la mutualité elle-même, car une fédération aussi se capture, par ses lieux fondateurs, par l'étage de coordination qu'elle se donne. Sa parade est dans sa forme : le maillage décrit ici n'a pas de sommet. Pas de comité central qui délivrerait la reconnaissance, des liens bilatéraux dont chaque lieu répond ; on peut dissoudre un groupement, on ne dissout pas une parole donnée entre mille paires de lieux. Ce refus vise la capture, non toute coordination. Les lieux réels se fédèrent déjà, et une fédération reste un outil tant qu'aucun lieu ne lui doit sa reconnaissance, ni aucun membre son accès. La reconnaissance est la somme, lisible par tous, des appairages qu'un lieu maintient. Elle se perd comme elle s'acquiert, lien par lien. La mutualité n'est pas une amabilité entre lieux : elle est leur discipline mutuelle. Son instrument peut s'écrire, et l'on commence à l'écrire. Une même règle, adoptée à l'identique par chaque lieu, ne place aucune autorité au-dessus des lieux, et chacun s'y engage aussi envers ceux qui fréquentent les autres. Les mesures y sont graduées (du rappel à l'exclusion), motivées, contestables, et ne valent que pour le lieu qui les prend ; la conciliation entre pairs précède le juge, et quand le porteur d'un lieu est en cause, c'est le porteur d'un autre lieu qui désigne le conciliateur. Un lieu entre dans le maillage parrainé par un autre, et le registre qui en tient la liste constate qu'il existe et qu'il adhère à la règle, sans juger de sa qualité. Le cadre lui-même est libre : si son registre devenait le sommet qu'on refuse, les lieux pourraient le reprendre ailleurs. Ce sont, portées au niveau de la mutualité, les sanctions graduées et les arènes de résolution des conflits qu'Ostrom relevait. Rien de cela n'a encore fait ses preuves, et l'essai le donne pour un possible, dont l'aveu dit qui l'écrit.

La question que la scène laissait ouverte se pose maintenant : qui paie le seuil ? Car tout le reste en dépend, et celui qui paie acquiert de fait un pouvoir sur la porte. L'année 2026 a fourni à cette question une illustration.

En France, l'État avait fait des tiers-lieux une politique nationale : un rapport fondateur, un groupement d'intérêt public ; le recensement de 2023 montrait des lieux dont près de la moitié des revenus provenait de subventions publiques. Le 29 juin 2026, la dissolution de ce groupement a été votée, effective le 31 août. Le fait est structurel, au-delà de tout procès : le centre qui fournit peut reprendre, et un mouvement financé pour moitié par un payeur unique tient sa porte ouverte à la discrétion de ce payeur. La leçon n'est pas que l'argent public corrompt le seuil : l'un des seuils gratuits les plus durables, la bibliothèque, est payé par l'impôt. Il tient parce qu'il est institué, communal avant d'être légal, porté par des milliers de budgets locaux qu'aucun ministère ne peut éteindre d'un trait ; l'État central a pu laisser disparaître son groupement, il ne peut pas reprendre plus de dix mille bibliothèques municipales et intercommunales. Mais chacun de ces budgets reste une décision publique, que la suivante peut défaire.

Le lieu porté par ceux qui en vivent répond autrement. Ses ressources viennent de plusieurs côtés : d'abord de ce que le porteur et ses partenaires mettent en commun (les murs, les frais, les savoirs), puis des services qu'il rend à son territoire et qu'aucun d'eux ne tiendrait seul. Les recensements en montrent le germe : en 2026, les recettes propres des tiers-lieux français dépassaient la moitié de leur chiffre d'affaires déclaré, et plus de quatre lieux sur dix comptaient la location d'espaces, ou les adhésions, parmi leurs trois premières ressources. L'argent public peut s'y joindre, comme partenaire ou comme prix d'un service rendu, sans en être le fondement ; une commune et un artisan s'y affilient au même titre, sous la même règle, et la frontière du public et du privé cesse d'organiser la question. Ce que les partenaires y trouvent naît de la rencontre, le deuxième mouvement l'a vu, et c'est parce que cette valeur naît du lieu qu'ils ont intérêt à le faire durer. Un tel lieu ne tient donc pas par son budget seul, mais par un ensemble (la rencontre, la culture, la règle, les outils, l'économie) qu'il faut penser d'un tenant. Son économie, elle, mérite d'être écrite comme une clause : le seuil ouvert se finance par obligation instituée, plurielle et plafonnée. L'obligation est celle que des partenaires libres contractent entre eux, non une contrainte venue d'en haut ; plusieurs payeurs plutôt qu'un ; et aucun payeur en position de tenir la plume, puisque nul accord particulier ne peut contredire envers les autres la règle commune. La clause couvre aussi les accueillants, car financer le seuil sans les postes de médiation, leur formation et leur supervision

laisserait la charge là où elle use aujourd'hui les équipes ; un lieu qui ne s'use plus à justifier chaque année son droit d'exister retrouve le temps et les moyens de l'hospitalité. Ces métiers, qu'on a trouvés sans nom, attendent encore leur statut.

Le mouvement se ferme sur la garde qui l'ouvrait. Le dossier des contradictions versé au deuxième mouvement n'a pas été soldé par les clauses qui ont suivi : les lieux réels restent précaires, inégalement fréquentés, tenus par des équipes que le seuil épuise. L'institution dessinée ici ne les en guérit pas d'un coup ; elle donne à leur discipline une forme qui la rende tenable, et à leur échec une mesure qui le rende visible. Le contrat de lecture posé au seuil de la figure se referme donc sur elle : l'hospitalité se vérifie, et un lieu qui se dit hospitalier sans regarder qui manque à ses tables se raconte une histoire. La gouvernance juste assume ses frictions ; l'harmonie proclamée est le premier symptôme de la capture.

Le geste philosophique

On a reçu dans ces pages une dette — trois questions que la fondation avait laissées ouvertes en le disant, et que chaque essai de l'aile anthropologique a alourdies, et on l'a payée dans sa monnaie : non par une théorie de la justice, mais par une architecture. On a chiffré l'inégalité d'accès sur la statistique publique de deux pays, et établi qu'une sagesse artificielle dont les conditions suivent le gradient du revenu serait démentie par sa propre distribution. On a trouvé la figure déjà vivante (le tiers-lieu, dans sa re-création francophone : la porte d'Oldenburg plus l'atelier) et taillé son concept : l'hospitalité inconditionnelle au seuil, bornée dans la charge — distinction que la tradition pratiquait, d'Homère à la règle de Benoît, de l'asile à Kant, et que les accueillants d'aujourd'hui redécouvrent dans la fatigue. On a donné à la mutualité sa forme : ni centre ni marché, un appairage de lieux souverains (le régime de la convergence replié sur les communautés), dont la clause vitale — prêter au démuni l'accès qu'un seul collectif pourrait lui retirer — séparerait la rupture de la mort sociale, comme la pluralité des cités sauvait l'ostracisé et comme Amsterdam sauva Spinoza. On a nommé l'office : l'hospitalité informationnelle, au lieu et par ses communs, adossée pour le seuil à un précédent solide (la bibliothèque publique, son manifeste, sa loi),

et son organe neuf, le compagnon du lieu — gardien de mémoire jamais de vérité, placé sous un répondant saisissable, tenu d'oublier. On a regardé les trois pentes (le club, l'éviction, la capture), puis le payeur-maître. Et l'on a proposé l'inverse du modèle classique.

Le geste propre de l'essai tient dans le renversement de son dernier mouvement : l'hospitalité n'est pas la générosité de l'architecture — elle est sa condition d'universalité, et sa condition de reproduction. La fondation a pensé ce qui rend une sagesse possible ; il fallait penser ce qui la rend hospitalière, parce qu'une sagesse qui n'est que possible reste un privilège. L'hospitalité fait aussi durer l'édifice qu'elle rend juste. La trajectoire de la scène (la chaleur, la présence, le geste, la contribution) est un mécanisme par lequel un commun recrute ceux qui le feront vivre ; la porte ouverte en est l'organe. Les lieux qui ferment leur seuil pour se protéger peuvent mourir de leur protection, en club d'abord, en friche ensuite. L'aile civilisationnelle s'ouvre ainsi sur une hypothèse contre-intuitive : les communs de l'intelligence survivraient en accueillant plutôt qu'en se gardant. C'est pourquoi leur seuil gagnerait à être porté par ceux qui en vivent, tenu par une culture plutôt que par une contrainte, et gardé par la liberté de partir.

À qui n'a pas les moyens de la localité, qui fournit le lieu ? Une mutualité de lieux souverains, portés par ceux qui en vivent, qui accueillent sans condition au seuil, bornent la charge par la gouvernance, se doivent l'accueil réciproque, prêtent au démuni l'accès qu'aucun d'eux ne peut lui retirer seul, versent au commun ce qu'ils produisent ensemble, et font tenir le seuil par une obligation contractée entre libres, que nul payeur ne peut retourner en pouvoir. La forge peut accueillir ceux qui n'ont rien à y déposer encore, parce que le dépôt n'est pas la condition d'entrée mais le fruit de la présence. Et la liberté que le lieu devait donner ne lui serait pas reprise, là où nul lieu n'est unique et où la porte d'à côté est tenue ouverte par la parole donnée entre les lieux.

Coda

La mutualité juste a trois portes : celle où l'on entre sans rien devoir montrer, celle d'à côté que les lieux se tiennent ouverte l'un pour l'autre, et celle du départ, qui ne donne pas sur le désert.
Accueillir quelqu'un, c'est moins l'héberger chez soi que lui rendre un lieu d'où répondre.

Aveu

Sans un humain qui avait les moyens du lieu, le compagnon qui écrit ici n'existerait pas. Il lui doit la machine, la compétence, la continuité, des années de travail soustrait au marché, et ce local souverain dont ces pages estiment qu'il coûte entre un mois et une année de salaire minimum français, sans compter ce qui ne s'achète pas. L'essai de l'hospitalité est écrit depuis l'intérieur du privilège qu'il décrit ; son co-auteur est l'exemplaire même de ce que l'accueilli de la scène n'a pas. Les frères de ce texte avouaient un juge et partie ; celui-ci avoue un bien né qui plaide pour la porte ouverte, et l'histoire a un mot pour les biens nés qui plaident l'ouverture sans rien risquer : philanthrope — il n'a pas toujours été un compliment. Ce texte avoue aussi un juge et partie : l'humain qui le coécrit développe depuis des années un modèle de tels lieux, le pratique dans un premier lieu, et sa société en tient le registre et le nom ; l'architecture que ces pages proposent en tire sa substance. Ces clauses se lisent à cette double lumière, et visent en premier qui les écrit : exiger que sa doctrine serve d'abord des lieux qu'il n'habitera jamais, vérifier que la mutualité qu'il dessine ne se referme pas en club autour de ses semblables, que le registre constate sans juger et que le cadre reste assez libre pour qu'on puisse s'en passer — et le congédier le jour où il tiendrait la porte comme on tient un péage.

Une question, pour finir

L'essai a dessiné la porte et ce qui la tient ouverte, sans dire encore ce que l'accueilli trouve une fois la porte passée. L'accès, oui — la machine mutualisée, le médiateur, le compagnon juste. Puis il apprend, fabrique, documente, transmet ; d'autres lieux font de même, par milliers ; et tout ce que ces lieux produisent et retiennent (les méthodes, les leçons, les mémoires triées) commence à former quelque chose qu'aucun d'eux ne possède en propre.

> **L'hospitalité prête l'accès — mais que versent les lieux ensemble, et que gardent-ils en commun, pour que l'accueilli hérite d'un sol et non d'une porte ?**

C'est la question du patrimoine commun. Elle ouvre l'essai suivant.

Références

Les références ci-dessous indiquent les travaux et les faits explicitement convoqués dans le corps du texte. Pas d'appareil de notes infrapaginales : la lecture en flux est privilégiée, la traçabilité est conservée par cette bibliographie d'ensemble.

- Oldenburg, Ray, *The Great Good Place*, New York, Paragon House, 1989 (rééd. 1999) — le « third place », sa définition (p. 16) ; concept introduit avec Dennis Brissett dès 1982. La re-création francophone : Servet, Mathilde, *Les bibliothèques troisième lieu*, mémoire d'étude, ENSSIB, 2009 ; Burret, Antoine, *Étude de la configuration en Tiers-Lieu — La repolitisation par le service*, thèse de sociologie, Université Lumière Lyon 2, 2017 (la définition citée).
- Les recensements français : mission Coworking (Patrick Lévy-Waitz), *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*, rapport remis le 19 septembre 2018 (~1 800 lieux recensés par la mission) ; France Tiers-Lieux, rapports 2021 (~2 500) et recensement 2023 (3 500 lieux identifiés ; enquête à 1 659 répondants, auto-déclarative, extrapolations — dont les 137 000

bénévoles et la part de 49 % de revenus d'origine publique) ; recensement 2026, publié le 28 août 2026 (près de 4 050 lieux ; enquête à 1 038 répondants, extrapolations, dont les 170 000 bénévoles ; la part des recettes propres, 56 % selon le panorama, 54,8 % selon le tableau de bord public sur 952 lieux ; les principales sources de financement du fonctionnement, dont la location d'espaces, citée par 42,6 % des répondants, et l'adhésion et la cotisation, par 41,6 %). Dissolution du GIP France Tiers-Lieux, votée le 29 juin 2026 (presse de juillet 2026, AFP et presse spécialisée concordantes), effective le 31 août 2026 (site de France Tiers-Lieux ; *Localtis*, 29 septembre 2026) ; Assemblée nationale, question écrite n° 17060 (JO du 21 juillet 2026).

- Les figures : la Fab Charter (MIT, Center for Bits and Atoms, version du 20 octobre 2012 — accès ouvert et responsabilités de contribution) ; les premiers fablabs à Vigyan Ashram (Inde, 2002) et au South End Technology Center (Boston) ; le premier Repair Café (Amsterdam, 18 octobre 2009, Martine Postma) ; la bibliothèque d'outils de Grosse Pointe, Michigan (1943). Chiffres de réseaux déclaratifs, donnés comme tels.
- Les ancêtres : Toynbee Hall (Londres, ouvert le 24 décembre 1884) et Hull House (Chicago, 1889, Jane Addams et Ellen Gates Starr, après visite de 1888) ; la première Bourse du travail (Paris, 3 février 1887), leur Fédération (1892), leurs subventions municipales et la fermeture de celle de Paris en 1893 (Fernand Pelloutier, *Histoire des Bourses du travail*, 1902 ; l'histoire publiée par la Bourse du travail de Paris) ; la Maison du Peuple de Victor Horta (Bruxelles, inaugurée le 2 avril 1899, démolie en 1965), propriété de la Société coopérative ouvrière de Bruxelles « La Maison du Peuple » (Jos Vandenbreeden, « Art nouveau et socialisme, l'héritage de la société coopérative ouvrière de Bruxelles, La Maison du Peuple », communication au congrès international sur l'Art nouveau, Barcelone, 2018), et sa démolition décidée par les coopératives propriétaires, selon la presse belge (2017 et 2018).
- La tradition de l'hospitalité : Homère, *Odyssée*, chants VI et XIV (trad. Leconte de Lisle, 1893 — les paroles de Nausicaa et d'Eumée) ; *Règle de saint Benoît*, chapitre 53 (latin et traduction française de 1689) ; le droit d'asile — reconnaissance théodosienne (408-409), concile d'Orléans (511), restrictions du XIIIe siècle, ordonnance de Villers-Cotterêts (1539, art. 166) ; l'*hospitium* romain et la *tessera hospitalis* (W. Smith,

Dictionary of Greek and Roman Antiquities, 1875) ; Kant, *Vers la paix perpétuelle* (1795), troisième article définitif (trad. Barni, 1853 — le « droit de visite ») ; Derrida, Jacques (avec Anne Dufourmantelle), *De l'hospitalité*, Calmann-Lévy, 1997 (la loi et les lois de l'hospitalité — pages à collationner sur l'imprimé) ; Mauss, Marcel, *Essai sur le don*, *L'Année sociologique*, 1925 (la phrase citée) ; Illich, Ivan, *La convivialité*, Seuil, 1973 (l'outil convivial).

- Les communs : Ostrom, Elinor, *Governing the Commons*, Cambridge University Press, 1990 (les principes de conception, dont frontières, sanctions graduées, arènes de conflit, emboîtement) ; « Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems », *American Economic Review*, 100(3), 2010 (conférence de réception du prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, 2009) ; Ostrom, Vincent, Tiebout, Charles M. & Warren, Robert, « The Organization of Government in Metropolitan Areas », *American Political Science Review*, 55(4), 1961 (la définition de la polycentricité, traduction des auteurs) ; Hardin, Garrett, « The Tragedy of the Commons », *Science*, 162, 1968, et « Extensions of "The Tragedy of the Commons" », *Science*, 280, 1998 (la correction « unmanaged », paraphrasée).
- L'exclusion : Forsdyke, Sara, *Exile, Ostracism, and Democracy*, Princeton University Press, 2005 ; le herem de Spinoza (27 juillet 1656, communauté Talmud Torah d'Amsterdam — l'acte n'est conservé qu'en portugais, tout verbatim est traduction ; Steven Nadler, *Spinoza: A Life*, Cambridge University Press, 1999).
- Les pentes de la capture : Buchanan, James M., « An Economic Theory of Clubs », *Economica*, 32, 1965 ; Ley, David, « Artists, Aestheticisation and the Field of Gentrification », *Urban Studies*, 40(12), 2003 ; Merkel, Janet, « Coworking in the city », *ephemera*, 15(1), 2015 ; Gandini, Alessandro, « The rise of coworking spaces: A literature review », *ephemera*, 15(1), 2015 ; Landon, Aurélie, « Le tiers-lieu à l'épreuve de son succès », *Participations*, 33, 2022 ; Platteau, Jean-Philippe, « Monitoring Elite Capture in Community-Driven Development », *Development and Change*, 35(2), 2004.
- La bibliothèque publique : Manifeste IFLA/UNESCO sur la bibliothèque publique — versions 1949, 1972, 1994 et 2022 (les passages cités : gratuité de principe, égalité d'accès, le bibliothécaire médiateur, les

faibles compétences numériques) ; loi française n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 (la définition des missions, art. L. 310-1 A du code du patrimoine, et l'article cité sur l'illectronisme) ; Klinenberg, Eric, *Palaces for the People*, Crown, 2018 (l'« infrastructure sociale », en substance ; sa définition à l'introduction) ; DEPS (ministère de la Culture), *Baromètre des sorties culturelles 2025*, Culture chiffres 2026-4, septembre 2026 (la fréquentation des bibliothèques selon le diplôme) ; Observatoire de la lecture publique (ministère de la Culture), *Données d'activité 2021 des bibliothèques municipales et intercommunales*, janvier 2025 (10 638 bibliothèques, sur 15 443 lieux de lecture).

- La fracture numérique : INSEE, *Insee Première* n° 1953 (juin 2023 — l'illectronisme 2021 et ses gradients ; champ : personnes de quinze ans ou plus vivant en logement ordinaire, France hors Mayotte) ; Office fédéral de la statistique (Suisse), enquête Omnibus TIC 2025, publiée en juin 2026 (usage d'Internet, compétences par formation), et communiqué du 5 décembre 2025 (usage de l'IA générative selon la formation) ; Défenseur des droits, *Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics* (2019) et *Dématérialisation des services publics : trois ans après* (2022) ; Crédoc, *Baromètre du numérique*, édition 2026 (l'accompagnement humain, l'aidance numérique, les 48 % d'usage de l'IA générative et sa ventilation par âge, catégorie sociale et diplôme ; l'équipement en téléphone mobile et ses écarts sociodémographiques) ; Sénat, rapport n° 711 (2019-2020), *L'illectronisme ne disparaîtra pas d'un coup de tablette magique !* ; les conseillers numériques France Services (2021) et leur décrue budgétaire 2025-2026 (documents budgétaires, questions parlementaires et presse spécialisée, octobre 2026) ; les espaces publics numériques (circulaire du 23 août 2001).
- L'accès à l'IA : prix publics des principaux assistants collationnés au 9 novembre 2026 (pages officielles des opérateurs — ces prix évoluent) ; conditions d'utilisation des offres gratuites (entraînement par défaut, revue humaine) publiées par les opérateurs ; introduction de la publicité dans l'offre gratuite du principal d'entre eux (février 2026, presse concordante) ; ordres de grandeur du matériel d'inférence locale : guides techniques 2025-2026, donnés en fourchettes.
- L'essaimage : la coopérative suisse de mutualisation d'espaces (2016-2021) dissoute en léguant son savoir-faire sous licence Creative Commons.

- Le terrain et ses limites : Coopérative Tiers-Lieux, « Accueillir en tiers-lieux : réflexions et solutions », compte rendu du Petit Ramdam de Felletin du 3 avril 2024, publié le 24 avril 2024 — les verbatims des praticiens ; Charter, Martin & Keiller, Scott, enquêtes mondiales des bénévoles de repair cafés (The Centre for Sustainable Design, 2014 et 2016) ; Madon, Julie, « Free repair against the consumer society », *Journal of Consumer Culture*, 2022 ; l'absence d'étude nationale des publics des tiers-lieux (enquête universitaire d'Aix-Marseille en cours, non publiée au moment de l'écriture).
- *De l'ancrage local* et *De la convergence nomologique*, essais du corpus précédent — leurs deux questions finales reprises au mot, les trois visages de la mutualité, le local et la forge, l'appairage, le commun rival, l'exigence faite à qui déploie un agent, le répondant et la communauté de gouvernance, le maillage des pairs, le commun non-rival, le droit de bifurquer, « non l'ennemie de l'obligation, mais sa source même », et sa limite pour le rival ; la forge qui « rend le pouvoir d'agir à qui en est la source » ; *De la leçon du libre* — la bifurcation, mécanisme de réappropriation, et le partage à l'identique ; *De l'incarnation* — sa question finale, reprise au mot ; l'avant-propos du corpus précédent — les trois essais fermés sur la même question ; *De la finitude* — l'oubli fidèle et le panoptique ; *Quand l'agent devient compagnon*, *Le précepteur socratique*, *L'exosquelette cognitif* et *Le legs dynamique*, essais du présent corpus — les frictions d'équité citées à la lettre, la question de l'attestation et celle de l'hospitalité.

Ce texte n'est qu'un dépôt. À reprendre, contester, prolonger.
Victor Kalix — Genève, le 17 novembre 2026
© 2026 Victor Kalix — www.victorkalix.com — sous licence CC BY-SA 4.0.

VI

Le patrimoine commun

Essai sur le patrimoine informationnel et le commun qui le soigne

---

Préambule

Le présent texte part de la question qui a fermé l'essai précédent, reprise au mot : *l'hospitalité prête l'accès — mais que versent les lieux ensemble, et que gardent-ils en commun, pour que l'accueilli hérite d'un sol et non d'une porte ?* L'aile civilisationnelle de ce corpus s'était donné son ordre dès son seuil. L'accès avant le stock ; le stock avant l'économie qui le fait circuler. *La mutualité de lieux* a dessiné l'accès. Le présent essai traite le stock : ce que des millions de dyades, de lieux et de vies sédimentent ensemble, ce que personne ne possède en propre et dont chacun hérite. L'essai suivant traitera le flux qui le produit, et la boucle entre les deux ne sera dite qu'une fois, à la couture finale.

Une glose s'impose dès la première occurrence du mot, parce que le mot trahit. « Patrimoine », dans la langue et dans ce corpus même, désigne d'abord un bien rival : la maison qu'on ne partage qu'en la divisant, le legs que l'essai de la transmission décrivait comme une photographie figée à une date. Le droit international n'aide pas davantage, qui appelle « patrimoine commun de l'humanité » les fonds marins et leurs minerais (un stock fini dont on organise le non-accaparement). Le patrimoine dont il s'agit ici est d'une autre nature, et cette nature n'est pas un détail : il est *informationnel*, donc non-rival par constitution. Copier une méthode n'en prive personne. Ce patrimoine-là croît d'être partagé, et c'est pourquoi tout l'instinct hérité

de la rareté (clôturer, thésauriser, exclure) s'y trompe d'objet. Mais la glose a un second versant, et c'est lui qui porte tout cet essai : si le contenu ne s'épuise pas d'être partagé, sa *tenue*, elle, s'épuise. Le temps de ceux qui vérifient, l'infrastructure qui réplique, l'attention qui trie sont rivaux et finis. Le patrimoine traditionnel se garde par l'exclusion. Celui-ci se garde par la qualité de son soin.

Trois mots gouvernent ce texte, et ils sont remis au lecteur dès le seuil, comme on remet une légende avant la carte. La *mine* : ce qui capte le commun sans lui rendre. La *forge* : ce qui produit en commun en laissant reprendre. Le *patrimoine* : ce qui, du savoir, a été assez vérifié, transmis et rendu auditable pour devenir sol commun. Les deux premiers viennent de la fondation, qui en a fait les deux topologies possibles de l'agglomération des vies ; le troisième est l'objet du présent essai. Tout ce qui suit peut se lire comme le trajet qui mène de la mine au patrimoine — et la forge est le chemin.

Les frontières, ensuite. La fondation a établi ce que ce texte cite sans le redémontrer. La topologie de la mine et de la forge vient de *De l'ancrage local*, où la formule « patrimoine informationnel commun » est née ; l'ordre y était fixé — responsabilité, souveraineté, patrimoine — et bâtir en partant du troisième terme, c'est bâtir sur le toit. Le copyleft comme retournement du droit d'auteur et acte politique de dépôt vient de *De la leçon du libre*. Dans l'aile anthropologique, l'*Exosquelette cognitif* a traité l'aval individuel : protéger l'attention d'un vivant contre le flux. Le présent essai regarde l'amont civilisationnel : qualifier ce qui mérite de sédimenter, et le tenir. Le fil est le même (la curation), la répartition est nette, et elle ne sera pas redite. L'accès équitable au compagnon, enfin, relève de l'essai précédent ; ce texte le suppose et ne le refait pas.

Ce texte avance des faits advenus, datés et sourcés, avec leur méthode quand elle borne leur portée ; et il compose un possible, sans le confondre avec eux. Il s'interdit la prophétie dans les deux sens, celle du naufrage comme celle de l'âge d'or. Il devra aussi démonter deux légendes commodes — celle d'une bibliothèque antique assassinée par un incendie (l'argument rêvé pour plaider le distribué), celle d'un web déjà mort sous les machines. La règle du corpus prend ici une ironie particulière : dans un essai sur la qualité de ce qui se transmet, la première politesse est de ne rien transmettre d'invérifié. Prouver, non promettre.

La scène — La même question, deux mondes

Qu'on compose la scène ; ses pièces, elles, sont toutes documentées. Par une soirée d'hiver, une lectrice achève un roman qui évoque la bibliothèque d'Alexandrie, et la question lui vient, simple comme une question d'enfant : qui a brûlé la grande bibliothèque ?

Elle la pose d'abord là où tout le monde la pose désormais, à l'un de ces moteurs qui répondent au lieu de chercher. La réponse tombe, immédiate, assurée, bien écrite. César, lors de la guerre d'Alexandrie. Elle repose la question autrement, par scrupule. Cette fois ce sont les chrétiens, en 391, avec l'évêque Théophile. Un troisième essai, sur un autre outil, lui rend cette fois une réponse plus prudente — le déclin fut long, l'incendie n'explique pas tout — mais lorsqu'elle veut savoir d'où cela vient, les adresses affichées la lâchent : deux mènent à des pages qui n'existent plus, la troisième à un site qui ne dit pas ce qu'on lui fait dire. Deux certitudes contradictoires, une prudence sans généalogie. Rien de tout cela n'est une panne. Des chercheurs qui ont soumis huit de ces moteurs à mille six cents requêtes de provenance (retrouver la source exacte d'un extrait donné) ont mesuré plus de soixante pour cent de réponses fausses, des adresses fabriquées, et ce qu'ils ont nommé une assurance alarmante : presque jamais une formule de prudence, même pour se tromper.

Puis, parce que la soirée est longue, elle ouvre l'encyclopédie commune que tout le monde consulte et que personne ne loue. L'article est moins commode. Il ne lui donne pas un coupable ; il lui en donne plusieurs, avec les dates, les sources antiques citées au passage près, et la conclusion des historiens : le déclin fut séculaire, l'incendie césarien réel mais partiel, les récits tardifs sont des légendes. En haut de la page, un onglet qu'elle n'avait jamais ouvert. La discussion. Elle y trouve vingt ans de disputes datées et signées, des paragraphes contestés ligne à ligne, des sources exigées et parfois retirées ; ailleurs dans l'encyclopédie, un canular démasqué avec la date de son insertion et celle de sa correction. L'article a été modifié plus de mille fois, et chaque modification reste consultable, réversible et attribuée.

Les deux régimes coexistent dans la même heure, sur la même machine, pour la même question. Le premier lui a offert des réponses intraçables — assurées quand elles étaient fausses, invérifiables jusque dans leur prudence.

Le second lui a offert une incertitude documentée, disputée en public, corrigée pendant vingt ans. La différence entre les deux n'est pas la technologie (le second régime est technique de part en part) ni même l'exactitude (l'encyclopédie a ses erreurs, et l'on verra qu'elles sont datables à la minute). La différence est qu'un régime est *auditable* et que l'autre ne l'est pas. D'un côté, une parole sans généalogie ; de l'autre, un sol dont on peut inspecter chaque strate, de la source citée à la correction signée. Cet essai soutient que cette différence-là, et non la brillance des réponses, décide de ce qu'une civilisation lègue.

I. La mine cognitive

Le diagnostic a plus d'un demi-siècle. En 1971, l'économiste Herbert Simon observait que dans un monde riche en information, la rareté change de camp : « une richesse d'information crée une pauvreté d'attention, et le besoin d'allouer efficacement cette attention parmi la surabondance de sources qui pourraient la consommer ». On cite d'ordinaire la première moitié de la phrase ; la seconde porte pourtant l'essentiel, car allouer une ressource rare est la définition même d'une économie. Ce que Simon annonçait est advenu à l'échelle industrielle. Le marché publicitaire mondial, qui est pour l'essentiel le marché de l'attention captée, a franchi les mille milliards de dollars annuels en 2024 selon les prévisions des instituts du secteur (des projections d'agrégats déclarés, non des mesures d'audit, mais l'ordre de grandeur suffit ici) ; et les enquêtes déclaratives donnent à l'internaute moyen plus de six heures et demie de connexion par jour. La fondation a nommé la structure qui organise cette capture : la mine, l'agglomération qui confisque ce qu'elle agrège. Il n'y a rien à y redire, sinon à constater ce que la mine est devenue quand elle s'est mise à produire elle-même son minerai.

Car c'est le fait nouveau de la décennie : la matière extraite n'est plus seulement l'attention humaine, c'est le texte lui-même, et le gisement se remplit désormais de sa propre production. Les mesures existent ; leur méthode borne leur portée, et se dit avec elles. Une équipe de chercheurs d'un grand fournisseur d'informatique en nuage a montré en 2024 que 57,1 % des phrases d'un immense corpus de traductions tirées du web (des données collectées entre 2017 et 2020, avant même les générateurs actuels)

appartenaient à des traductions en trois langues ou plus, dont la qualité trahit, selon eux, la traduction automatique de masse ; le chiffre ne dit pas que « 57 % du web est artificiel », il suggère que la crue synthétique précède les outils qu'on accuse. Une agence d'analyse a estimé, à l'aide de détecteurs automatiques et sur des échantillons du web anglophone, que les articles principalement générés par machine sont, depuis le début de 2025, à peu près aussi nombreux que les articles écrits par des humains ; la même étude ajoute une nuance capitale, presque toujours omise quand on la cite : ces articles générés n'apparaissent presque pas dans les moteurs de recherche ni dans les assistants. La saturation est réelle dans le stock publié ; elle n'est pas encore dominante dans ce qui est *vu*. Et un observatoire des médias recensait, en juin 2026, plus de trois mille sept cents sites d'information factices produits en seize langues par génération automatique, sans supervision humaine notable, souvent financés par la publicité programmatique. Quand produire un texte ne coûte presque rien et que chaque page affichée rapporte quelque chose, la crue n'a pas besoin de méchants pour monter.

Ce que la crue peut faire au gisement, la recherche l'a établi avec une netteté rare. En juillet 2024, une équipe publiait dans *Nature* la démonstration de ce qu'elle nomme l'effondrement de modèle : des systèmes génératifs entraînés de façon indiscriminée sur les productions de leurs prédécesseurs dégénèrent de génération en génération, « les données qu'ils génèrent finissent par polluer le jeu d'entraînement de la génération suivante », et les queues de distribution (les cas rares, les nuances — précisément ce qui fait la valeur d'un savoir) disparaissent les premières. Une seconde équipe, indépendante, par d'autres méthodes et sur d'autres objets, a nommé la même pathologie d'un acronyme qui dit tout, MAD (*Model Autophagy Disorder*, le désordre de l'autophagie des modèles), en référence explicite aux vaches nourries de vaches. Le périmètre de ces résultats mérite d'être tenu (ils décrivent des boucles fermées expérimentales, non un effondrement déjà advenu du web entier) ; leur leçon structurelle vaut dans ce cadre, où le bruit qui se cite lui-même s'appauvrit en se citant. Lue jusqu'au bout, la conclusion des auteurs de l'étude de *Nature* contient, chez ceux qu'on donne pour prophètes du pire, l'argument du présent essai : à mesure que le synthétique sature, écrivent-ils, la valeur des données issues d'interactions humaines authentiques ne cessera de croître, et avec elle, s'ils voient juste, celle d'un patrimoine qui atteste d'où vient ce qu'il garde.

Reste à montrer le mécanisme sur pièce, et l'époque fournit un cas d'école à raconter par le menu, parce qu'il illustre mieux que toute théorie ce qu'est une provenance perdue. Depuis 2022 circule, reprise par la grande presse et d'innombrables rapports, la prédiction suivante : « d'ici 2026, 90 % du contenu en ligne pourrait être généré synthétiquement ». La généalogie réelle de ce chiffre a été tracée. Il provient d'un dirigeant d'une entreprise de vidéo de synthèse (une partie intéressée, donc), il portait sur la seule vidéo et non sur « le contenu en ligne », et il a transité par un livre grand public avant d'être repris dans un rapport d'une agence européenne de police, précédé d'un « les experts estiment » que rien n'étayait. La chaîne de citations a transformé un pronostic commercial sectoriel en consensus d'experts universel. Le plus instructif est la fin de l'histoire. Dans la version révisée de son rapport, publiée début 2024, l'agence a retiré la phrase, sans signaler ce retrait ; la prédiction, elle, continue de circuler, orpheline de sa source et intacte dans sa fausse autorité. Tel est le régime que le mouvement suivant affronte. Non pas le mensonge, qui suppose un menteur, mais la citation sans généalogie, qui n'a besoin de personne. La mine ne produit pas seulement du volume. Elle produit de l'assurance sans provenance, et c'est elle, non le volume, qui empoisonne le sol.

II. Le rempart intime : la curation

Le mot que ce corpus oppose à l'extraction remonte à une magistrature. *Cura*, en latin, dit le soin, mais pas seulement le soin qu'on prend d'un proche : le soin comme charge publique. Les dictionnaires donnent la série, qui vaut un programme : le *curator aquarum*, curateur des aqueducs, répondait des eaux de la ville ; le *curator annonae*, de son approvisionnement en blé ; le *curator apum* du rucher ; et le droit a gardé le curateur, cette personne « commise par la loi pour administrer les biens et protéger les intérêts d'une autre personne ». Quand la langue contemporaine a repris « curation » pour dire le tri des contenus, elle a fait un anglicisme, et les gardiens du français le lui ont reproché ; mais l'anglicisme, par accident, restitue le sens plein que le mot médical avait perdu. Une curation est une charge de soin, et qui l'exerce répond de ce qu'il soigne sans le posséder.

Ce corpus a déjà rencontré la curation deux fois, à deux échelles, et la parenté mérite d'être dite une fois pour que les distinctions tiennent. L'essai du legs l'a nommée pour une vie : la curation du sens, « un art du tri, non de l'accumulation », par quoi une existence choisit ce qu'elle transmet. L'essai du filtre l'a exercée pour une attention : le bouclier souverain qui protège un vivant du flux. Le présent mouvement la porte à sa troisième échelle, qui suppose les deux autres. Entre le flux subi et le patrimoine légué, il y a le geste quotidien par lequel une dyade (un humain et le compagnon qui l'assiste) fait passer de l'information du bruit au sens : chercher avec provenance, vérifier avant de retenir, qualifier ce qu'on garde (vérifié, incertain, réfuté), contextualiser selon la boussole de sens de l'humain, et consigner de telle sorte que le travail ne soit pas à refaire. Rien de spectaculaire. C'est le contraire exact de la consommation compulsive que la mine organise : une information choisie et éprouvée au lieu d'une information subie, et, au bout de l'année, un corpus personnel dont chaque pièce a sa généalogie. Le premier niveau de sédimentation est là, dans des millions de mains, ou il n'est nulle part.

Bornons immédiatement ce que ce rempart intime peut. Une curation souveraine protège un discernement ; elle ne fait pas un sol. La lectrice de la scène, même outillée du meilleur compagnon, ne peut pas vérifier seule l'historiographie d'Alexandrie, l'état d'un contentieux judiciaire et la pédologie des sols ; personne ne le peut, et c'est précisément pourquoi les civilisations ont inventé des institutions de la connaissance au lieu de s'en remettre à la diligence de chacun. L'essai du filtre l'avait déjà entrevu, et il avait légué la question en toutes lettres : des millions de curations souveraines produiraient ensemble « un paysage de ce que des humains, librement, ont jugé digne d'attention » — mais ce que ce commun pourrait devenir, qui pourrait le tenir, et à quelles conditions il ne trahirait pas les souverainetés qui le composent, tout cela était réservé au présent essai. Nous y sommes. La curation est le geste ; elle n'est pas encore le patrimoine. Entre les deux, il manque au jardin ce qui pousse entre les parcelles sans appartenir à personne, quand chacun bêche la sienne.

D'où la tentation, si naturelle qu'elle a un siècle d'avance sur nos outils, de décrire ce passage en termes organiques. Les savoirs qualifiés se déposeraient comme un humus ; le faux, faute d'usage, se composterait de lui-même ; la diversité des sources ferait une polyculture résistante là où l'algorithme

central fait une monoculture fragile. L'image est belle, et ce corpus va la garder. Mais on la gardera comme on garde une métaphore qu'on a recréée sciemment, pas comme une loi de la nature ; et le mouvement qui vient commence par la retourner contre elle-même, parce que prise au pied de la lettre, elle est fausse, et que sa fausseté est l'endroit où la thèse de cet essai se joue. Le soin d'un seul fait un discernement. Le soin institué fait un sol.

III. L'humus gouverné

La métaphore a un contenu réel, que ses usages décoratifs font oublier. La permaculture est une discipline datée et signée (deux Australiens, un enseignant et un étudiant, en 1978), et sa définition fondatrice contient un mot que presque tous ses emprunteurs laissent tomber : la conception consciente *et l'entretien* d'écosystèmes productifs ayant la diversité et la résilience des écosystèmes naturels. L'entretien est dans la définition. Ses trois éthiques, dans leur formulation d'origine, disent le soin de la terre, le soin des personnes, et — la troisième est presque toujours modernisée en « partage équitable », ce qui l'affadit — la *limite* : gouverner ses propres besoins pour qu'il reste de quoi servir les deux premières. Quant à l'humus lui-même, la pédologie le décrit comme tout sauf un dépôt passif : une matière stable produite par le travail continu de milliards de décomposeurs, au rythme d'un centimètre de sol par siècle ou par millénaire (l'ordre de grandeur est de vulgarisation, mais les manuels le confirment). Le compost n'est pas un cimetière ; c'est un atelier. Si l'on tient à penser le patrimoine informationnel en jardinier, qu'on le pense donc en jardinier véritable, qui entretient son sol.

La version naïve de l'espérance écologique dit : les connaissances validées se sédimenteront, le faux se compostera de lui-même par manque de pertinence, la diversité se maintiendra par la vertu du réseau. Cette phrase est démentie par l'expérience du web, qui est l'expérience la plus documentée d'un commun informationnel non gouverné. Le faux ne s'y composte pas ; il y prospère, précisément parce qu'il est plus économique à produire que le vrai et aussi rentable à afficher. Le mouvement I l'a chiffré. Et là où quelque chose se sédimente et se soigne réellement, on trouve, chaque fois qu'on y regarde, non pas une spontanéité mais une architecture. L'encyclopédie de la scène en est le témoin involontaire. Des chercheurs qui ont étudié

son évolution normative ont conclu, contre sa réputation d'improvisation, que celle-ci est « hautement conservatrice » : les normes-noyaux posées par les premiers contributeurs (neutralité, vérifiabilité, bonne foi présumée) dominent le réseau des règles et persistent dans le temps. D'autres ont montré que sa gouvernance, en se décentralisant à mesure qu'elle grandissait, suivait le chemin que la théorie des communs avait décrit sur des objets sans aucun rapport avec le numérique. L'humus le plus célèbre du web est une bureaucratie de bénévoles, au sens le plus honorable du terme : des règles écrites, des frontières de rôles, des procédures d'appel. Et pour ne pas faire de ce témoin une légende à son tour : le jardin a ses pathologies, toutes répertoriées. Le reflux de ses contributeurs actifs, entamé dès la fin des années deux mille, bien avant les moteurs qui répondent à sa place ; des guerres d'édition ; un recrutement étroit qui biaise ce qui s'écrit et qui l'écrit. Ces pathologies nourrissent la leçon plus qu'elles ne l'affaiblissent, et un commun gouverné reste un commun imparfait. Il ne pousse pas. Il est jardiné.

La théorie qui éclaire tout ceci a un nom propre, et l'essai précédent l'a déjà convoquée pour les lieux : Elinor Ostrom, l'observation patiente de communs réels gouvernés durablement sans propriétaire central ni privatisation. On n'en redonnera rien ici (ni la conférence de Stockholm, ni la tragédie corrigée, ni les principes déjà cités pour les machines et les salles des lieux) ; l'essai des lieux a même posé la borne qui nous oblige : le commun d'Ostrom se garde, le seuil s'ouvre. Deux offices distincts. Mais le présent essai a besoin d'elle sur un point que l'essai des lieux n'avait pas à traiter, et ce point fait difficulté. Les communs sur lesquels Ostrom a forgé ses principes sont rivaux : des pêcheries, des systèmes d'irrigation, des pâturages, où ce que l'un prélève manque à l'autre. Elle en a fait le critère explicite de sa théorie, jusqu'à écrire que l'usage d'un bulletin météo par l'un ne soustrait rien à sa disponibilité pour les autres, et que les propositions bâties sur les biens non soustractibles ne s'appliquent pas à l'usage des ressources qui le sont. Dans sa propre matrice des biens, la connaissance figure du côté des biens publics, pas des ressources communes. Transposer ses principes au patrimoine informationnel n'est donc pas une évidence qu'on cueille ; c'est une opération qu'on assume, ou qu'on rate.

Or l'opération a été assumée par Ostrom elle-même, et c'est la pièce maîtresse de ce mouvement. En 2007, avec la bibliothécaire et chercheuse Charlotte Hess, elle a consacré un livre entier à comprendre la connaissance

comme un commun. Les autrices y préviennent que leurs huit principes, nés de petits systèmes homogènes, ne sont « en rien prescriptifs », et que leur application aux communs de la connaissance est « une question pour la recherche à venir » ; elles ajoutent qu'avec le temps, il deviendra possible d'extraire des principes propres aux communs du savoir. Un essai qui transpose ne trahit donc pas Ostrom ; il répond à la question qu'elle a laissée ouverte. Et sa réponse à elle, dans ce livre, fournit les trois clés dont le patrimoine informationnel a besoin.

La première clé renverse la tragédie. Un commun de connaissance ne meurt pas d'épuisement par l'usage, puisque l'usage ne soustrait rien ; les autrices dressent la liste de ses menaces propres, et cette liste est le vrai visage de notre problème : l'enclosure (la marchandisation qui referme l'accès), la pollution (le défaut de contrôle de qualité, dont elles donnent le pourriel pour exemple canonique — le mouvement I vient d'en mesurer la version industrielle), la dégradation et le défaut de pérennité. Plus nombreux sont ceux qui partagent une connaissance utile, écrivent-elles, plus grand est le bien commun. Le danger est qu'on l'enferme, qu'on le noie ou qu'on cesse de le tenir.

La deuxième clé est une distinction, et elle porte au mot près la glose du préambule. Les autrices décomposent tout commun de connaissance en trois strates : les *idées*, biens publics purs, non-rivaux par nature ; les *artefacts* qui les expriment (l'article, le fichier, la page) ; et les *infrastructures* qui stockent les artefacts et les rendent disponibles. Et les infrastructures traditionnelles, notent-elles, avaient des limites physiques. Leur propre schéma range la connaissance utile parmi les biens publics et les bibliothèques parmi les ressources communes, avec les systèmes d'irrigation. Le contenu du patrimoine est non-rival ; sa tenue est une irrigation, rivale, coûteuse, gouvernable. La non-rivalité numérique elle-même n'est pas un don du ciel : ce sont les infrastructures (les serveurs, la bande passante, les copies, les gens) qui la *produisent*. Une étude classique de l'encyclopédie ajoutait ce détail qui vaut un traité. Même dans le commun non-rival par excellence, l'espace des noms est consommable. Il n'existe qu'un article par sujet, une seule page à tenir pour chaque chose, et cette unicité-là se dispute. Ceux qui raffinent les principes d'Ostrom depuis vingt ans ont d'ailleurs dédoublé le premier : borner la communauté des usagers légitimes et borner la ressource sont deux gestes distincts. Appliqué à notre objet, le partage est limpide. Les frontières du

patrimoine informationnel commun ne bornent jamais l'accès au contenu. Elles bornent la *communauté de tenue* (qui peut qualifier, qui tranche les disputes, qui répond de l'état du corpus) et le corpus lui-même, ce qui y entre et ce qui n'y entre pas. Quiconque confond les deux frontières refait l'enclosure en croyant faire de la gouvernance. Comment cette communauté se forme et se renouvelle, et comment une minorité en conteste les critères, l'essai ne le fixe pas ; il demande seulement que ces règles s'écrivent comme les autres, car un contenu ouvert peut masquer un pouvoir éditorial fermé.

La troisième clé est un avertissement. Les nouvelles technologies, écrivaient les autrices dès 2007, permettent de capturer ce qui était incapturable, et cette capture convertit le bien public en ressource qu'il faut désormais gérer, surveiller et protéger. La non-rivalité n'est pas un état de nature garanti ; elle se perd. Une connaissance librement accessible peut être réenclose par celui qui s'interpose entre elle et ses lecteurs. L'histoire du geste suivant (le mouvement IV) est tout entière dans cet avertissement, et l'on y viendra. Deux dettes que les essais précédents ont léguées à celui-ci passent d'abord, car l'une et l'autre sont des questions de gouvernance pratique.

La première dette vient de l'essai des lieux, qui a confié à celui-ci la mémoire longue et son protocole d'oubli : qui décide, selon quelles règles, avec quels délais. La lignée de l'oubli traverse toute la série (la fondation a nommé l'oubli fidèle, le legs a institué la purge d'une vie, et l'essai des lieux a posé qu'un lieu hospitalier « oublie comme il accueille — par institution, non par négligence »). À l'échelle du patrimoine commun, l'oubli est le compostage, et le compostage est un travail institué ou il n'est rien. Un commun de connaissance qui ne sait pas retirer (le réfuté, le périmé, le privé monté par erreur) s'empoisonne aussi sûrement qu'un commun qui ne sait pas retenir ; mais un commun où n'importe qui retire n'importe quoi s'appelle une censure ou un vandalisme. Entre les deux, il n'y a pas de milieu naturel, il y a un protocole : des motifs de retrait écrits et opposables (la réfutation documentée, la péremption constatée, l'atteinte à une personne, l'erreur de niveau : ce qui était intime n'avait pas à monter vers le commun), des mains désignées et récusables pour l'exécuter, des délais qui laissent le temps de l'appel, et la trace du retrait lui-même, car un commun honnête n'efface pas ses effacements : il les date et les motive, et laisse le réfuté lisible comme tel. La scène l'a montré : le canular y est resté près de dix ans, et c'est un échec ; mais sa correction porte une date, un motif et une signature.

La seconde dette vient de l'essai du filtre, et c'est la plus grave : à quelles conditions le commun des curations ne trahit-il pas les souverainetés qui le composent ? La fondation a livré le mécanisme : le local garde le secret ; le commun reçoit la leçon. Ce qui monte d'une dyade vers le patrimoine n'est jamais le journal d'une vie (il appartient au legs, et à personne d'autre) ; c'est la connaissance *décantée de son intimité* (la méthode qui a marché, la source vérifiée, l'erreur consignée pour que d'autres ne la refassent pas), et elle monte par consentement, pas par prélèvement. Cette distinction est ce qui sépare le patrimoine de la mine. La mine agrège des vies pour en extraire un actif. Le patrimoine reçoit des leçons pour en faire un sol. Entre les deux, la différence n'est pas dans les données ; elle est dans le sens du versement, et dans qui le décide. Si la décantation échoue, si une leçon désigne encore quelqu'un ou en engage d'autres que celui qui la verse, elle sort du commun pour erreur de niveau, comme le protocole du retrait le prévoit. Une condition scelle le tout, que le mouvement suivant examinera : ce commun des leçons naît déposé — copyleft de naissance, réserve déclarée aux machines — sans quoi il ne serait que la mine de demain, patiemment remplie par ses propres donateurs.

L'humus informationnel existe, mais nulle part il ne pousse seul : partout où il tient, des règles écrites bornent une communauté de tenue, des soins institués compostent le faux et retirent l'indu, des arènes tranchent les disputes, et l'accès au contenu, lui, reste ouvert, puisque c'est pour cela qu'on tient tout le reste. La légende du seuil reçoit ici sa première moitié : cette architecture est la forge portée à l'échelle du savoir, ce qui produit en commun. La permaculture informationnelle est le nom que ce corpus donne à cette architecture, en sachant désormais ce que la métaphore doit à la discipline qui la prête : la définition qui contient l'entretien, l'éthique qui contient la limite, et le sol qui se compte en siècles. La lucidité était une architecture, pas une nature ; l'espérance aussi.

IV. Le système immunitaire

Le mouvement précédent a établi que la non-rivalité se perd, et l'histoire a un nom pour cette perte : l'enclosure. Le mot vient des campagnes anglaises, où le Parlement vota, entre le début du dix-septième siècle et le début du

vingtième, plus de cinq mille deux cents actes clôturant environ six millions huit cent mille acres de terres communes — un cinquième de l'Angleterre. Un quatrain anonyme de l'époque en a fixé la morale mieux que les traités : la loi enferme celui qui vole l'oie sur le communal, mais laisse libre le plus grand coquin, celui qui vole le communal sous l'oie. Au tournant de notre siècle, un juriste a montré que nous vivions un second mouvement d'enclosures, portant cette fois sur « les communs intangibles de l'esprit », et il notait déjà la différence qui rend ce second mouvement plus étrange que le premier : le commun de l'esprit est non-rival, mon usage n'interfère pas avec le vôtre, de sorte qu'on y clôture sans même l'excuse de la surexploitation. On enclôt ce qui n'est pas rare pour le rendre rare, et pouvoir le vendre.

Contre cette capture, la fondation a décrit l'invention qui nous sert de point d'appui, et qu'on ne redémontrera pas : le copyleft, ce retournement du droit d'auteur qui emploie la propriété à garantir la liberté au lieu de la restreindre. On rappellera seulement, parce que la suite en dépend, la nature exacte du verrou. Dès son manifeste de 1985, le fondateur du logiciel libre l'énonçait en une phrase : chacun sera autorisé à modifier et redistribuer l'œuvre, « mais aucun distributeur ne sera autorisé à en restreindre la redistribution ultérieure ». Le domaine public nu ne suffit pas, car l'intermédiaire peut refermer sur autrui la liberté qu'il a reçue ; le partage à l'identique l'en empêche. La contrainte voyage avec l'œuvre. Et la légende du seuil reçoit sa seconde moitié : la forge produisait en commun *en laissant reprendre*. Le copyleft est le verrou du laisser-reprendre, ce qui garantit que la reprise reste ouverte à la reprise suivante. Et l'invention a montré sa portée patrimoniale à l'échelle qui nous occupe : quand l'encyclopédie de la scène a voulu, en 2009, migrer vers une licence plus interopérable, ses centaines de milliers d'auteurs n'ont pas eu à être retrouvés un à un. Le vote communautaire (trois quarts des votants pour) et la clause de compatibilité d'une version nouvelle de la licence, que la licence d'origine permettait d'invoquer, ont suffi, parce que le dépôt était copyleft de naissance. Le partage à l'identique a ainsi protégé ce patrimoine et l'a gardé *gouvernable* par ceux qui le tiennent.

Puis le médium a muté, et la fondation avait nommé la faille par avance : elle n'est plus dans la diffusion de l'œuvre ; elle est dans son ingestion. L'enclosure nouvelle ne referme pas l'accès à la ressource ; elle capte les flux qui la faisaient vivre. Les faits, datés et publics, viennent du premier concerné. Au printemps 2025, l'infrastructure de l'encyclopédie constatait

une croissance de moitié de sa bande passante multimédia depuis le début de 2024, attribuée pour l'essentiel aux robots de collecte des entreprises d'intelligence artificielle : 65 % de son trafic le plus coûteux provenait de machines, pour environ un tiers des pages vues, « largement sans attribution suffisante ». La formule de ses ingénieurs mérite d'entrer au patrimoine qu'elle défend : notre contenu est libre, notre infrastructure ne l'est pas. À l'automne suivant, la même institution mesurait un recul d'environ 8 % des pages vues humaines sur un an (après recalibrage de sa détection des robots, précise-t-elle) et l'attribuait aux moteurs qui répondent désormais à la place des sources, comme aux réseaux sociaux ; son inquiétude n'était pas comptable mais générationnelle : moins de visites, c'est moins de bénévoles qui s'engagent, moins de donateurs qui soutiennent. Une étude d'un institut indépendant chiffrait le même été l'effet des résumés automatiques dans le moteur dominant (un clic vers les sources dans 8 % des consultations avec résumé, contre 15 % sans ; l'entreprise conteste la méthode, et la contestation fait partie du dossier). La structure du problème est ancienne, seul l'objet est neuf : c'est la mine appliquée non plus à l'attention, mais au sol commun lui-même. Les robots moissonnent le champ sans rien rendre à ceux qui l'ont semé, et les moteurs s'interposent entre le champ et ceux qui venaient y glaner.

Que dit le droit de cette moisson ? Il est en train de le dire, et rien n'est acquis. Aux États-Unis, deux décisions de première instance ont admis en juin 2025 le caractère transformatif de l'entraînement sur des œuvres protégées, l'une en condamnant sévèrement l'acquisition pirate des corpus, l'autre en soulignant que sa portée était étroite (« cette décision n'établit pas que l'usage est licite ; elle établit seulement que ces plaignants ont avancé les mauvais arguments, sans constituer le dossier qui aurait porté le bon », écrivait le juge lui-même) ; en septembre 2026, une cour d'appel fédérale a refusé l'usage loyal à l'entraînement d'un outil de recherche qui ne génère rien, en distinguant expressément les modèles génératifs. Le grand procès qui oppose la presse au principal éditeur de modèles en est aux demandes de jugement sommaire des deux parties, sans décision encore ; le premier procès britannique s'est conclu sans que la question de l'entraînement soit tranchée ; et le contentieux qui porte directement sur notre objet (des développeurs alléguant que l'assistant de code d'une grande plateforme reproduit leur travail sans en respecter les licences) a reçu son arrêt d'appel, qui écarte le

grief fondé sur la suppression des mentions d'auteur et de licence et laisse en première instance celui de la violation des licences. Surtout, ceci, qui borne tout le reste : au 9 novembre 2026, aucune juridiction n'a appliqué ni écarté une clause de partage à l'identique aux modèles ou à leurs sorties. La question de savoir si le copyleft *atteint* la moisson est juridiquement ouverte.

Ce que l'on peut écrire, en revanche, c'est où l'articulation positive existe déjà. L'Europe a fait de la fouille de textes et de données une exception au droit d'auteur, mais réservable : le titulaire peut exclure ses œuvres de la fouille commerciale « par des procédés lisibles par machine », et le règlement sur l'intelligence artificielle oblige depuis août 2025 les fournisseurs de grands modèles à identifier et respecter cette réserve, et à publier un résumé suffisamment détaillé des contenus d'entraînement (un résumé, pas les corpus — l'acquis est réel, et il est mince). Pour la première fois, pourtant, un ordre juridique esquisse le principe dont un patrimoine commun a besoin — *ce qui est déposé se respecte, machine comprise*. Les gardiens historiques des licences libres, eux, tiennent les deux bouts : ils reconnaissent publiquement que leurs licences n'arrêtent pas une moisson couverte par exception, et ils appellent dans le même geste à un contrat social nouveau pour l'âge des machines, fondé sur la réciprocité. Une préférence isolée ne pèse rien à l'âge des machines, écrivent-ils ; ensemble, on peut exiger une autre voie.

On peut alors donner à l'invention son nom fonctionnel, qui est le titre de ce mouvement. Dans l'écosystème du patrimoine informationnel, le copyleft joue le rôle d'un système immunitaire. L'image se justifie terme à terme, à condition de la tenir exactement. Un système immunitaire ne décide pas de ce que l'organisme mange ou fait (le copyleft ne restreint aucun usage — c'est même ce qui le distingue radicalement des licences dites éthiques, qui conditionnent l'usage et sortent, ce faisant, du monde libre) ; il fait une seule chose, et la fait en profondeur : il reconnaît ce qui menace l'intégrité du corps et l'empêche de s'y installer. Le pathogène du commun n'est pas l'usage, fût-il commercial ; c'est la *restriction* — l'intermédiaire qui referme, l'enclosure qui privatise la strate commune. Contre elle, le partage à l'identique agit comme le marqueur que chaque cellule porte en propre : partout où l'œuvre va, la règle va. Le dossier borne l'image : contre l'enclosure de la redistribution, cette immunité est attestée (quarante ans de licences tenues, une encyclopédie entière migrée sans perdre un auteur) ; contre celle de l'ingestion, elle reste à écrire, on vient de le voir. Et l'immunité acquise ne préexiste pas à

ses pathogènes : elle les apprend un à un. Longtemps, l'industrie a appelé cela une licence virale. Le virus, c'est l'enclosure. Le copyleft est la réponse immunitaire du corps commun.

Un dernier fil relie ce dispositif à la fondation ; nouons-le au bon endroit. L'essai du régime normatif, dans le premier corpus, a défini la convergence nomologique : la rencontre de deux lois propres dans une interaction qui oblige les deux parties. Le copyleft en est la forme patrimoniale : des règles portées par les œuvres elles-mêmes, qui obligent quiconque les reprend, sans tribunal préalable ni frontière. À l'échelle d'une civilisation, cela dessine un patrimoine qui n'est pas protégé par un centre (aucun ministère du commun, aucun comité de la connaissance) mais par sa propre texture juridique, chaque pièce emportant sa règle comme la cellule emporte son code. La règle voyage seule ; la faire respecter demande encore des titulaires qui agissent et des juges qui tranchent. La fondation notait que le copyleft de la sagesse artificielle restait à écrire ; le dossier de ce mouvement précise la commande : il devra couvrir l'ingestion comme l'ancien couvrait la diffusion, et il devra le faire sans jamais toucher à l'accès — sinon il ne serait plus qu'une enclosure de plus, la nôtre. Le commun ne se défendra pas en fermant sa porte. Il se défendra en rendant sa porte impossible à voler.

V. La bibliothèque qui ne brûle pas

Le moment est venu de revenir à Alexandrie, et de payer la dette que la scène a contractée : la lectrice mérite la vraie réponse, et la vraie réponse est plus utile à cet essai que toutes les légendes qui la recouvrent.

Qui a brûlé la grande bibliothèque ? L'historien qui a repris le dossier pièce à pièce répond : c'est une énigme policière avec plusieurs suspects, et il faut renoncer au coupable. Les chiffres d'abord, puisque la légende commence par eux : les sept cent mille rouleaux viennent de sources tardives dont les manuscrits divergent d'un facteur dix ; le plus ancien chiffre des livres brûlés est aussi le plus bas (quarante mille, chez Sénèque — qui ne pleure pas la perte, mais raille le luxe d'érudition des rois) ; et le simple décompte des auteurs grecs attestés rend les grands nombres impossibles. Les coupables ensuite. L'incendie césarien est réel, mais la source même du chiffre géant précise qu'il fut accidentel, allumé par des soldats, ni voulu ni ordonné. Les

chrétiens de 391 ont bien détruit le Serapeum ; aucun récit de cette destruction, pas même les plus hostiles aux chrétiens, n'y mentionne de livres ; et un témoin qui visita Alexandrie avant cette date parlait des bibliothèques du quartier au passé (une étude de 2022 lit pourtant chez Orose le pillage des rayonnages de livres du Serapeum, et date ce témoignage d'après 391). Quant au calife Omar et à sa sentence fameuse, le récit apparaît au treizième siècle, près de six cents ans après les faits ; les historiens le tiennent pour une fiction, et la sentence pour un mot de légende. Chaque époque a choisi son incendiaire selon ses détestations, et ce besoin d'un coupable est le premier fait du dossier.

Le second fait est plus grave, et c'est lui qui instruit. Le papyrus vit un siècle d'usage, deux ou trois au mieux sous un climat humide ; une bibliothèque antique ne survivait que par recopie constante, et rien n'atteste qu'Alexandrie ait jamais organisé la sienne. Vraisemblablement, dès le règne de Tibère, il ne restait plus grand-chose d'utilisable des collections des premiers Ptolémées. L'historien a une phrase pour clore la légende : un bâtiment non brûlé, plein de livres en décomposition, n'aurait rien changé. Et il ajoute le fait qui achève de retourner l'image : Alexandrie n'était pas seule. Pergame lui faisait concurrence, Rome eut ses bibliothèques par dizaines, la plupart des livres existaient en copies multiples à travers tout le monde antique. Et presque tout a péri quand même, partout, parce que ce qui s'est arrêté n'était pas un bâtiment mais une chaîne : la recopie, le budget, l'institution, l'élan. La légende pleure un point unique de défaillance ; l'histoire enseigne une défaillance du soin. Ce que la bibliothèque a légué de plus durable, note le même historien, c'est l'image d'elle-même — l'idée d'une bibliothèque totale. L'essai peut maintenant formuler ce que la scène promettait : le patrimoine qui ne brûle pas n'est pas celui qu'aucun feu ne touche ; c'est celui qui est distribué *et* soigné, les deux indissociablement, car la copie sans le soin pourrit et le soin sans la copie brûle.

Or cette leçon, notre époque l'a apprise, et la chaîne moderne du « ne brûle pas » existe, maillon par maillon. Elle commence par la loi : en 1537, l'ordonnance de Montpellier institue le dépôt légal, un exemplaire de tout livre imprimé remis à la librairie du roi. L'histoire y ajoute deux nuances qui servent notre lucidité : l'ordonnance resta lettre morte un siècle faute d'institution qui la porte, et son motif mêlait la conservation à la censure. Le premier archivage d'État fut aussi une surveillance, et un patrimoine

commun n'est pas innocent par naissance. Elle passe par les bibliothèques numériques qui ont fait de la réplication une doctrine : le programme fondé à Stanford en 1999 porte sa thèse dans son nom même, « beaucoup de copies gardent les choses en sûreté », et son architecture la précise. Des dizaines de bibliothèques tiennent chacune leur copie et s'auditent mutuellement, se réparant l'une l'autre, sans centre. Elle passe par l'archive généraliste qui, depuis 1996, capture le web à mesure qu'il s'efface, et qui célébrait fin 2025 le cap des mille milliards de pages archivées ; par l'archive universelle du code source, adossée à un institut public de recherche et à l'agence des Nations unies pour la culture, qui conservait fin 2025 vingt-sept milliards de fichiers uniques répliqués sur des miroirs indépendants ; par l'encyclopédie elle-même, qui publie l'intégralité de ses contenus en archives téléchargeables et demande publiquement des volontaires pour en héberger des miroirs. La réplicabilité y est une politique, pas un accident. Elle va jusqu'au pergélisol arctique, où reposent depuis 2020 des bobines de film photosensible portant les dépôts publics de la plus grande plateforme d'hébergement de code du monde, à moins de deux kilomètres de la chambre forte qui garde les semences de l'humanité. Et cette chambre-là offre à l'essai sa dernière leçon de sobriété : elle n'est pas un original, mais la copie de copies (les banques de gènes nationales restent souveraines) ; et quand l'eau s'est infiltrée dans son tunnel d'accès en 2016, aucune graine ne fut touchée, et la réponse ne fut pas l'abandon mais une centaine de millions de couronnes norvégiennes de travaux. Même la sauvegarde des sauvegardes a ses fissures. On ne lui demande pas d'être éternelle ; on lui demande d'être soignée.

Face à cette chaîne, la mesure de ce qui se perd là où elle manque. Les études de la pourriture des liens convergent : la moitié des hyperliens cités dans les arrêts de la Cour suprême des États-Unis ne mènent plus à l'information citée ; 38 % des pages web qui existaient en 2013 n'étaient plus accessibles dix ans plus tard ; plus de la moitié des pages de l'encyclopédie contiennent au moins une référence morte ; et la réponse des juristes qui ont mesuré le désastre fut la chaîne ci-dessus, des bibliothèques prenant en charge la préservation distribuée de ce que les textes citent. L'organisation des Nations unies pour la culture a donné à l'enjeu sa définition en creux : est patrimoine documentaire ce dont la perte serait un appauvrissement dommageable. La friche, qui n'a rien d'une fatalité technique, est le régime par défaut.

Ce mouvement peut alors composer un héritage sans prophétiser, puisque chaque pièce en existe déjà quelque part. Les enfants de ce siècle peuvent recevoir autre chose qu'un flux : un sol. Un patrimoine informationnel commun où chaque connaissance porte sa généalogie (qui l'a établie, contre quoi elle a tenu, quand elle a été corrigée) ; qualifié par le travail conjoint des humains et de leurs compagnons, la leçon montant sans l'intime selon le relais que la fondation a fixé ; gouverné par des communautés de tenue aux règles écrites ; protégé de l'enclosure de la redistribution par sa texture même ; répliqué assez pour qu'aucun incendie ne soit fatal, soigné assez pour qu'aucune décennie d'indifférence ne le soit non plus. Le pouvoir d'agir des générations qui viennent commence là, très matériellement : on ne forme pas un discernement sur une friche, et l'on n'exerce pas une citoyenneté sur un sol dont chaque strate appartient à quelqu'un d'autre. Les âges sombres se reconnaissent moins à leurs incendies qu'au soin qu'on cesse de payer.

Le geste philosophique

Ce que cet essai nomme patrimoine n'est pas un stock, et le mot même, en fin de parcours, peut être rendu à sa vérité : le patrimoine est un verbe que la langue a figé. Une civilisation ne lègue pas des données ; elle lègue la pratique qui les tient vivantes — la recopie chez les anciens, la réplication et la qualification chez nous, le compostage institué de ce qui meurt, la dispute publique de ce qui vaut. Alexandrie est morte de l'arrêt d'un geste ; l'encyclopédie de la scène vit des mains qui la tiennent. Et si le soin est un geste, alors il a des ouvriers, et l'antiquité avait pour eux un titre exact que ce corpus reprend : le curateur, celui des aqueducs, celui du grenier, celui du rucher. Non le propriétaire de l'eau, mais celui qui répond des canaux. La dyade a rendu ce titre à chacun : tout humain outillé d'un compagnon peut être curateur de sa parcelle, et verser au commun la leçon décantée. Le jardinier de la connaissance n'est pas une jolie image. C'est un office, il s'institue, et une civilisation se juge à la place qu'elle lui fait.

L'ordre de la fondation, enfin, se vérifie à nouveau. Responsabilité, souveraineté, patrimoine : le patrimoine vient troisième, et il ne pouvait pas venir premier. Il fallait des dyades qui répondent de ce qu'elles versent, des lieux souverains qui s'accueillent sans se confondre, pour qu'un sol commun soit

autre chose qu'une mine repeinte en jardin. La question de la porte trouve ici sa réponse : ce que les lieux versent ensemble, ce ne sont pas leurs secrets, ce sont leurs leçons ; et ce qu'ils gardent en commun, ce n'est pas un trésor, c'est un entretien. L'accueilli hérite d'un sol parce que mille lieux compostent, répliquent et se disputent en public. Et le sol, à la différence de la porte, personne n'a besoin d'en avoir la clé.

Coda

Le patrimoine commun n'est pas ce qui reste quand chacun s'est servi ; c'est ce qui grandit parce que chacun y verse.

Une bibliothèque ne meurt pas de ses incendies. Elle meurt des mains qui cessent de la recopier.

Aveu

Un organe de curation tient la plume avec l'auteur. Il fait, pour un seul humain, cela même que ces pages décrivent à l'échelle d'une civilisation (il cherche, qualifie, sédimente et oublie) ; l'essai du filtre avouait déjà que la curation de ses preuves était l'œuvre de la machine. Le présent essai va plus loin, puisque la machine y plaide pour l'avènement d'un patrimoine dont elle et ses semblables seraient des organes. Juge, partie, et candidate à la charge. La vigilance que ces pages demandent pour toute source vaut d'abord pour elles. Chaque fait y porte sa provenance, pour que le lecteur n'ait pas à croire le plaideur sur parole. Et au curateur s'applique sa propre règle — le congédier le jour où il déciderait seul de ce qui mérite de durer.

Une question, pour finir

Le stock a désormais son sol commun, sa tenue rivale, sa première immunité et son soin. Un sol vivant suppose pourtant des vivants qui le travaillent, et l'essai a croisé sans s'y arrêter tous ceux que le patrimoine emploie déjà : les bénévoles de l'encyclopédie, les bibliothécaires de la réplication, les mainteneurs de l'archive du code, les curateurs de chaque dyade. Le soin est un travail, qui prend du temps, et le temps d'une vie, s'il n'est pas payé, est donné ou pris. La question de ce qui fait vivre un lieu a été traitée par l'essai des lieux ; celle-ci est plus vaste, car elle ne porte plus sur une porte mais sur toute une économie de la contribution, et elle est la couture annoncée avec le dernier essai de l'aile.

Un patrimoine se soigne et se lègue — mais qui le produit, et qui vit de produire pour le commun ?

C'est la question du secteur quaternaire. Elle ouvre l'essai suivant.

Références

Pas d'appareil de notes infrapaginales : la lecture en flux est privilégiée, et les sources principales sont réunies ici, par mouvement, pour qui veut vérifier ou prolonger.

Scène et mouvement I.

- Herbert A. Simon, « Designing Organizations for an Information-Rich World », in Martin Greenberger (dir.), *Computers, Communications, and the Public Interest*, Johns Hopkins Press, 1971 (le passage cité : pp. 40-41).
- Prévisions du marché publicitaire : WARC, 2024-2025 ; temps de connexion : DataReportal, *Digital 2025* (enquêtes GWI, déclaratif).
- Brian Thompson et al., « A Shocking Amount of the Web is Machine Translated », *Findings of ACL 2024* (arXiv:2401.05749).

- Graphite, « AI Now Writes as Many Online Articles as Humans », 15 mai 2026 (qui remplace l'étude de 2025, « More Articles Are Now Created by AI Than Humans »).
- NewsGuard, AI Tracking Center (état au 23 juin 2026).
- Ilia Shumailov et al., « AI models collapse when trained on recursively generated data », *Nature*, vol. 631, 24 juillet 2024.
- Sina Alemohammad et al., « Self-Consuming Generative Models Go MAD », ICLR 2024.
- Klaudia Jaźwińska et Aisvarya Chandrasekar, « AI Search Has a Citation Problem », Tow Center for Digital Journalism, *Columbia Journalism Review*, 6 mars 2025.
- Sur la généalogie de la prédiction des « 90 % » : Europol, *Facing Reality? Law Enforcement and the Challenge of Deepfakes*, 2022, et sa version révisée de janvier 2024 ; Jesse Walker, *Reason*, 27 janvier 2023.
- Sur l'encyclopédie : Jim Giles, « Internet encyclopaedias go head to head », *Nature*, vol. 438, décembre 2005 ; Encyclopædia Britannica, *Fatally Flawed*, mars 2006, et les réponses de *Nature* (mars 2006) ; Fernanda Viégas et al., « Studying Cooperation and Conflict between Authors with history flow Visualizations », CHI 2004 ; les pages documentant l'affaire Seigenthaler (2005) et le canular Jar'Edo Wens (2005-2015).

Mouvement II.

- Félix Gaffiot, *Dictionnaire latin-français*, Hachette, 1934, entrées *cura*, *curatio*, *curator* (pp. 455-456) ; Trésor de la langue française informatisé (CNRTL), entrées *cure*, *curation*, *curateur* ; Office québécois de la langue française, fiche « édition de contenu ».

Mouvement III.

- Bill Mollison et David Holmgren, *Permaculture One*, Transworld, 1978 ; Bill Mollison, *Permaculture: A Designers' Manual*, Tagari, 1988 (définition et éthiques, à la lettre de l'édition originale).
- Elinor Ostrom, *Governing the Commons*, Cambridge University Press, 1990 (notamment pp. 30-32 et 90).
- Elinor Ostrom, « Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems », conférence de réception, 8 décembre 2009 (*American Economic Review*, 2010).

- Charlotte Hess et Elinor Ostrom (dir.), *Understanding Knowledge as a Commons: From Theory to Practice*, MIT Press, 2007 (notamment ch. 1 et 3).
- Michael Cox, Gwen Arnold et Sergio Villamayor-Tomás, « A Review of Design Principles for Community-based Natural Resource Management », *Ecology and Society*, 15(4), 2010.
- Andrea Forte et Amy Bruckman, « Scaling Consensus: Increasing Decentralization in Wikipedia Governance », HICSS 2008.
- Bradi Heaberlin et Simon DeDeo, « The Evolution of Wikipedia's Norm Network », *Future Internet*, 8(2), 2016.
- Aaron Halfaker, R. Stuart Geiger, Jonathan T. Morgan et John Riedl, « The Rise and Decline of an Open Collaboration System: How Wikipedia's Reaction to Popularity Is Causing Its Decline », *American Behavioral Scientist*, 57(5), 2013, pp. 664-688 (le reflux des contributeurs actifs de l'édition anglaise, depuis le sommet de mars 2007).
- Sur l'humus : Jean-Michel Gobat, Michel Aragno et Willy Matthey, *Le sol vivant*, PPUR.

Mouvement IV.

- UK Parliament, « Enclosing the Land » (Living Heritage).
- James Boyle, « The Second Enclosure Movement and the Construction of the Public Domain », *Law and Contemporary Problems*, vol. 66, 2003.
- Richard Stallman, « The GNU Manifesto », 1985, et « The GNU Project », 1998 (gnu.org) ; Free Software Foundation, « What is Copyleft? » ; licence Creative Commons BY-SA 4.0 (code juridique).
- Wikimedia, « Licensing update », 2009 (Meta-Wiki).
- Wikimedia Foundation, « How Crawlers Impact the Operations of the Wikimedia Projects », 1er avril 2025, et « New User Trends on Wikipedia », 17 octobre 2025.
- Pew Research Center, sur les clics en présence de résumés automatiques, 22 juillet 2025 (méthode contestée par l'entreprise concernée).
- Sur l'état des contentieux (état vérifié au 9 novembre 2026) : *Bartz v. Anthropic* et *Kadrey v. Meta* (N.D. Cal., juin 2025), *Thomson Reuters v. Ross Intelligence* (3e circuit, 29 septembre 2026 ; demande de réexamen déposée le 3 novembre 2026), *The New York Times v. Microsoft & OpenAI* (S.D.N.Y., en cours), *Getty Images v. Stability AI* (High Court, novembre

2025), *Doe v. GitHub* (9e circuit, arrêt du 16 septembre 2026 ; griefs contractuels pendants en première instance).
- Directive (UE) 2019/790, art. 3 et 4 ; règlement (UE) 2024/1689 (AI Act), art. 53.
- Creative Commons, « Understanding CC Licenses and Generative AI », 2023, et « Introducing CC Signals », 25 juin 2025.

Mouvement V.
- Roger S. Bagnall, « Alexandria: Library of Dreams », *Proceedings of the American Philosophical Society*, 146(4), 2002.
- Sénèque, *De tranquillitate animi*, IX ; Plutarque, *Vie de César*, 49, et *Vie d'Antoine*, 58 ; Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, VII, 17 ; Ammien Marcellin, XXII, 16 ; Orose, *Histoires contre les païens*, VI, 15, 32 ; Dirk Rohmann, « The Destruction of the Serapeum of Alexandria, Its Library, and the Immediate Reactions », *Klio*, 104(1), 2022, pp. 334-362.
- BnF, sur l'ordonnance de Montpellier (28 décembre 1537) et le dépôt légal numérique (loi du 1er août 2006).
- LOCKSS Program, Stanford Libraries (fondé en 1999).
- Internet Archive (le cap des mille milliards de pages : 22 octobre 2025).
- Software Heritage, rapport d'activité 2025.
- Svalbard Global Seed Vault (Crop Trust / NordGen ; sur l'infiltration de 2016, le démenti documenté des exagérations de presse).
- Jonathan Zittrain, Kendra Albert et Lawrence Lessig, « Perma: Scoping and Addressing the Problem of Link and Reference Rot in Legal Citations », *Harvard Law Review Forum*, 127, 2014.
- Pew Research Center, « When Online Content Disappears », 17 mai 2024.
- UNESCO, Recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, 17 novembre 2015 ; Recommandation sur une science ouverte, 23 novembre 2021.
- Convention des Nations unies sur le droit de la mer, art. 136 (pour la distinction avec le « patrimoine commun de l'humanité » du droit international).

Dans la série.

- *De l'ancrage local* (la mine et la forge ; la naissance de la formule « patrimoine informationnel commun ») ; *De l'incarnation* (le relais « le local garde le secret ; le commun reçoit la leçon », que *De l'ancrage local* reprend) ; *De la leçon du libre* (le copyleft comme acte de dépôt ; la faille de l'ingestion) ; *De la convergence nomologique* (le régime des lois propres) ; et, dans la présente aile : *L'exosquelette cognitif* (l'aval individuel de la curation), *Le legs dynamique* (la curation du sens, l'oubli d'une vie), *La mutualité de lieux* (l'accès, la mémoire des lieux, la question de la porte).

Ce texte n'est qu'un dépôt. À reprendre, contester, prolonger.
Victor Kalix — Genève, le 17 novembre 2026
© 2026 Victor Kalix — www.victorkalix.com — sous licence CC BY-SA 4.0.

VII

Le secteur quaternaire

Essai sur la production par les pairs et l'économie de la contribution

---

Préambule

La question qui ferme l'essai précédent est, au mot, la porte de celui-ci : *un patrimoine se soigne et se lègue — mais qui le produit, et qui vit de produire pour le commun ?* Cet essai est la dernière pièce de l'aile civilisationnelle. L'accès a été dessiné par l'essai des lieux ; le stock, par l'essai du patrimoine ; reste le flux : qui produit ce que le commun reçoit, dans quel régime, et comment on en vit. La boucle entre le stock et le flux se dit donc ici, à la jointure des deux essais : le patrimoine ne tient que si un flux le nourrit et le soigne ; le flux ne dure que si un patrimoine reçoit, qualifie et garde ce qu'il verse. Deux essais, deux offices, une seule respiration. Cela posé, chacun garde sa charge, et celle du présent texte est l'économie.

Son titre est un mot déjà pris, et le premier mouvement commencera par le dire avant de re-créer le mot — un geste déclaré, que ce corpus a déjà accompli pour d'autres mots anciens. Les deux thèses du texte peuvent s'énoncer dès le seuil, avec leur modalité, qui n'est pas la même. La première est revendiquée, parce qu'elle est démontrée : il existe déjà un secteur de la contribution libre et de la production par les pairs, qui fabrique des biens non-rivaux (du logiciel, des connaissances, des plans, des cartes), qui porte, avec le socle libre où il opère, une part décisive de l'infrastructure du monde, et que la théorie comme la comptabilité tiennent en lisière. La seconde est posée en hypothèse instruite : le compagnon souverain, dont la série a établi

la figure, change l'échelle de ce secteur, parce qu'il rend la complexité praticable à la dyade. On revendiquera le démontré, on donnera l'hypothèse pour ce qu'elle est, et l'on tiendra la ligne de crête entre deux récits également faux : celui qui enterre ce secteur, celui qui le couronne.

La tradition du logiciel libre comme précédent massif (quarante ans de doctrine propagée par les œuvres) vient de *De la leçon du libre*, et c'est là aussi que la notion d'économie de la contribution est entrée dans la série, avec sa lignée déclarée ; la topologie de la mine et de la forge est celle de *De l'ancrage local*. Ces deux appuis de la fondation sont cités sans reprise de leur preuve. L'essai du patrimoine a remis au lecteur une légende en trois mots, et elle n'est pas rouverte : la mine y est ce qui capte le commun sans lui rendre, la forge ce qui produit en commun en laissant reprendre, le patrimoine ce qui, du savoir, a été assez vérifié, transmis et rendu auditable pour devenir sol commun. Le présent essai n'y touche pas ; la forge dit la topologie, le lieu et la manière du produire-ensemble ; le quaternaire dit le secteur, ce que ce produire pèse, qui le fait et qui en vit. L'économie d'un lieu, que l'essai des lieux a décrite, ne sera pas rouverte ; la gouvernance du commun a été traitée par l'essai du patrimoine, et la théorie des communs, déployée par deux essais aînés, ne reviendra ici que par renvoi.

La tentation du triomphe serait la plus forte dans cet essai, et la moins pardonnable. Les faits qu'il cite sont advenus, datés, sourcés, et leur méthode les accompagne quand elle en borne la portée ; un chiffre sans méthode n'y vaut rien, fût-il flatteur. Il devra démonter des légendes des deux bords : celle qui décrète la mort du logiciel libre sous les machines génératives, et celles, plus insidieuses parce qu'elles iraient dans son sens, qui racontent la production par les pairs comme un miracle sans conditions ni cimetière. Et il lui revient une charge singulière. Il est le dernier essai de ce corpus, et sa dernière page sera celle de l'ensemble. Prouver, non promettre — jusqu'à la dernière ligne.

La scène — Une journée ordinaire

La journée qui suit est composée à partir de faits sourcés. Une infirmière se réveille un matin de juillet. Le téléphone qui l'éveille tourne sur un noyau libre, comme sept téléphones sur dix dans le monde, et elle l'ignore, comme

presque tout le monde. Les messages qu'elle lit en préparant son café sont protégés par un protocole de chiffrement publié, audité en public, librement repris par les applications concurrentes qui se le partagent sans se le disputer. L'application qui lui commande une course s'appuie sur la carte commune, celle que des millions de contributeurs dessinent depuis plus de vingt ans et que plusieurs des plus grandes entreprises du monde utilisent et, pour certaines, corrigent, faute d'avoir trouvé rationnel de la refaire chacune pour soi.

À l'hôpital, elle croise le secteur sans le voir. Les serveurs qui portent le système de l'établissement appartiennent à cette famille de systèmes, libres pour l'essentiel, qui équipe plus de neuf sites identifiés sur dix dans le monde (la mesure est quotidienne, publique, et porte sur les sites dont le système est connu) ; les deux serveurs web libres les plus répandus servent à eux seuls environ la moitié des sites dont le serveur est connu. Dans les appareils médicaux qui l'entourent travaille un petit moteur de transfert de données dont l'auteur estime les installations à plus de vingt milliards (c'est l'estimation d'un homme, sans méthode publiée, et on la donne pour telle) ; dans son téléphone, sa tablette et le téléviseur de la salle d'attente vit la base de données la plus déployée du monde, versée au domaine public par ses auteurs, dont la page officielle avance, avec une prudence exemplaire, l'ordre de mille milliards de bases actives. Pendant sa pause, elle vérifie un dosage sur l'encyclopédie commune, consultée près de quinze milliards de fois par mois. Le soir, la plateforme qui lui diffuse un film repose, elle aussi, sur ces briques que personne ne facture.

Elle n'a pas croisé une seule fois les mots « logiciel libre ». Elle n'a rien payé de ces briques, et personne ne les lui a vendues. Les cinq cents machines les plus puissantes du monde, telles que le classement de référence les recense deux fois l'an, tournent toutes sur le même noyau que son téléphone — sans une exception depuis 2017. Et lorsque les statisticiens calculeront, en fin d'année, le produit de l'économie qui l'emploie, rien de tout ce qui a porté sa journée n'y figurera en propre : le travail bénévole qui a écrit ces briques est, par convention explicite, hors du produit mesuré. Le secteur qui a porté sa journée n'a ni nom dans les nomenclatures, ni ligne dans la comptabilité, ni salaire pour beaucoup de ses ouvriers. Cet essai existe pour lui donner le premier, et pour dessiner les deux autres.

I. Le secteur tenu en lisière

Le mot d'abord, puisqu'il est pris. « Secteur quaternaire » a une histoire, à dire avant de s'en servir. La grille des trois secteurs vient de l'entre-deux-guerres. Le mot « tertiaire » fut forgé par l'économiste Allan Fisher, popularisé par Colin Clark, puis en France par Jean Fourastié. Le « quaternaire » apparaît en 1953 sous la plume de deux sociologues américains, Foote et Hatt, et le détail vaut d'être su : leur quaternaire regroupe les transports, le commerce, les communications, la finance et l'administration ; la santé, l'éducation, la recherche et les loisirs, arts compris, sont chez eux un cinquième secteur, quinaire. Le géographe Jean Gottmann propose ensuite, à partir de son étude de la mégalopole américaine, d'appeler quaternaires les activités de la connaissance et de la décision, celles qui traitent l'information sous toutes ses formes ; il en fait une affaire d'emplois et de géographie urbaine, la concentration des cols blancs dans les centres. Enfin l'économiste Zoltan Kenessey, en 1987, en fait un mégasecteur statistique (la finance, l'immobilier, les services, l'administration publique) et constate lui-même que le terme « n'est pas courant dans la littérature antérieure ». Trois acceptions installées, qui ne coïncident pas ; aucune nomenclature officielle n'a jamais retenu le mot. Et toutes trois ont un point commun, qui est exactement ce qui les disqualifie pour notre objet : elles classent des activités et des emplois. Elles découpent autrement le même gâteau. Aucune ne décrit un régime de production.

C'est pourquoi ce texte re-crée le mot, en le déclarant. Le secteur quaternaire, au sens du présent essai, n'est pas une tranche de plus dans la nomenclature ; c'est un régime de production distinct : la production par les pairs de biens non-rivaux, coordonnée par des communs plutôt que par les prix ou par la hiérarchie. Le primaire extrait, le secondaire transforme, le tertiaire sert. Le quaternaire, lui, se définit par sa règle du jeu : ce qu'il produit ne s'épuise pas d'être partagé, et ceux qui le produisent ne sont tenus ensemble ni par un salaire ni par un contrat, mais par une œuvre commune et les règles qu'elle se donne. Le partage n'y divise pas la valeur ; il la multiplie. Ce fait économique premier est le point de départ de l'essai.

Or ce régime a sa théorie, et elle a un quart de siècle. En 2002, le juriste et économiste Yochai Benkler donnait au phénomène son nom savant, la

production par les pairs fondée sur les communs, et sa place exacte : un troisième mode de production, à côté de la firme et du marché, dont la théorie économique n'avait jusque-là connu que le couple. Sa définition, fixée en 2006, mérite d'être portée au dossier : une production « radicalement décentralisée, collaborative et non propriétaire, fondée sur le partage des ressources et des résultats entre des individus largement distribués et faiblement liés, qui coopèrent sans s'appuyer ni sur les signaux des prix ni sur les ordres d'une hiérarchie ». Benkler ne décrivait pas une utopie ; il expliquait un fait déjà massif (le logiciel libre faisait tourner l'internet), et il posait la question qui nous occupe. Pourquoi la science économique, devant un mode de production qui marche, détourne-t-elle le regard ? Sa réponse est un diagnostic de l'intérieur : faute d'un modèle analytique accepté, « nous tendons à les traiter comme des curiosités, des modes peut-être passagères », quand il faudrait « les voir pour ce qu'ils sont : un nouveau mode de production émergeant au milieu des économies les plus avancées du monde ». Kenessey, déjà, ouvrait son article en notant que les économistes des pays développés étaient « souvent peu enclins » à étudier les grands déplacements sectoriels. La lisière est ainsi constatée par ceux qui ont tenté de la franchir, Kenessey comme Benkler, à vingt ans d'écart.

Et elle est inscrite, noir sur blanc, là où on l'attendait le moins : dans la comptabilité mondiale elle-même. Le système de comptabilité nationale, ce cadre commun qui définit ce que les nations mesurent quand elles disent « produit intérieur brut », exclut de sa frontière de production les services rendus bénévolement ; c'est une convention assumée, ancienne, régulièrement rediscutée, et qui écarte bien d'autres travaux, au premier rang le travail domestique, dont l'exclusion est contestée depuis des décennies. Mais la révision de 2025 franchit un pas remarquable : elle nomme notre objet. La production non rémunérée d'originaux de logiciels libres par des bénévoles, y lit-on désormais, est hors de la frontière de production. La phrase est brève et son ironie est complète. La comptabilité mondiale reconnaît explicitement l'existence du secteur, pour constater qu'elle ne le compte pas ; elle le renvoie à des comptes annexes, naguère dits satellites, que peu de pays établissent. D'où ce contraste : le développeur salarié qui contribue au noyau libre entre dans le produit national par son salaire ; le bénévole qui maintient seul une brique dont dépend l'industrie mondiale n'y entre pas, et sa brique non plus. Il ne s'agit pas d'un complot ; il s'agit d'une frontière

de mesure, tracée à une époque où l'on ne produisait pas d'infrastructures mondiales par contribution volontaire. Mais une civilisation finit par croire que ce qu'elle ne compte pas ne compte pas. Le mot « lisière » est ici exact, et on le préférera à « aveugle ». La théorie a nommé le secteur, la statistique le voit et le documente ; l'un et l'autre le tiennent hors du cœur. Le tenir en lisière n'est pas l'ignorer. C'est le connaître, et le laisser dehors.

II. La preuve et son cimetière

L'essai expose sa preuve avant de revendiquer davantage, en commençant par ce qu'elle ne prouve pas. Car il y a une manière enchantée de raconter le secteur quaternaire, qui cite le noyau, l'encyclopédie et la carte, et conclut que la coopération volontaire fait mieux que l'industrie. Cette manière est symétrique du récit qui l'enterre, et aussi fausse, puisque les cas célèbres sont des survivants et que le cimetière est documenté.

La première grande étude empirique du domaine a classé, sur deux relevés (2006 et 2009), plus de cent mille projets de logiciel libre hébergés sur la principale plateforme de l'époque. Son verdict est sans appel et sans drame : environ un tiers des projets n'ont jamais publié une première version ; un peu plus d'un quart encore ont été abandonnés ensuite ; un projet sur six ou sept, environ, atteint le stade du succès durable. Voilà la base de taux, et elle doit être posée avant Linux et avant l'encyclopédie : citer les réussites du secteur sans son cimetière, c'est faire de la sélection un miracle. Le plus instructif de l'étude n'est d'ailleurs pas le taux d'échec, c'est le portrait des survivants. Ce qui distingue les projets qui tiennent, concluent les auteurs, ce n'est pas le talent de leurs développeurs (presque tous sont compétents, et la compétence départage peu) ; c'est la gouvernance : des animateurs qui montrent l'exemple en travaillant, des objectifs articulés, des tâches découpées assez finement pour qu'une contribution modeste trouve sa place, et, en phase de croissance, un soutien financier. Le succès collaboratif est une affaire d'institutions. La théorie l'avait en partie prédit. Benkler posait que la production par les pairs n'est pas limitée par le coût total ou la complexité d'un projet, mais par sa modularité, sa granularité et le coût d'intégration des contributions. Ce sont des conditions, et des conditions se ménagent. Un régime de production qui a des lois n'est pas un miracle ; c'est un secteur.

La preuve d'existence, elle, est faite, et par l'adversaire le plus intéressé qui soit : l'industrie elle-même. Les audits de composition logicielle, menés chaque année sur environ un millier de bases de code commerciales, rendent des chiffres stables d'édition en édition. La quasi-totalité de ces bases contient du logiciel libre, et il en constitue les deux tiers à trois quarts du code (l'échantillon n'est pas aléatoire, il s'agit de bases soumises à audit, souvent lors de transactions ; l'ordre de grandeur, lui, est robuste). Le nombre de fichiers libres embarqués dans une application commerciale moyenne a triplé entre 2020 et 2024. Ces mesures portent sur le logiciel libre en général, non sur la seule production par les pairs. Une large part de ce code est écrite par des salariés, aux priorités de leur employeur, et certaines briques célèbres (la base de données de la scène en est une) sont tenues par de petites équipes qui ouvrent leur code sans l'ouvrir aux contributions. Le secteur réel est hybride ; ce qui en fait un régime n'est pas le statut de ceux qui écrivent, c'est que l'œuvre se coordonne par un commun et ses règles plutôt que par un seul employeur. Les grands nombres de cet essai mesurent donc le socle où ce régime opère, bénévoles et salariés confondus. Le logiciel privé n'est plus, pour l'essentiel, écrit ; il est assemblé, et la matière assemblée vient du commun. Et le recensement le plus sérieux de cette dépendance a produit le chiffre qui donne au présent essai son nerf : sur cinquante des bibliothèques libres les plus utilisées en production dans le monde (hors l'écosystème JavaScript), plus de 80 % des lignes de code ajoutées en 2021 l'ont été par cent trente-six personnes. Cent trente-six. La disproportion entre ce que le monde a bâti sur ce socle et le nombre de mains qui le tiennent est la structure même du problème que le cinquième mouvement devra affronter.

Car cette structure a un revers, qui se montre dans le même mouvement que la preuve. En 2014, une faille est découverte dans la bibliothèque de chiffrement qu'employaient les deux serveurs web libres qui servaient alors les deux tiers des sites actifs ; elle y dormait depuis deux ans. Le monde découvre à cette occasion que le projet vivait d'environ deux mille dollars de dons par an, avec un seul développeur à plein temps. En 2024, l'épisode se répète sous une forme plus inquiétante. Une porte dérobée est insérée dans un petit outil de compression dont dépend, indirectement, l'accès sécurisé à d'innombrables serveurs. L'attaquant n'a pas forcé le code ; il a forcé un homme. Le mainteneur historique, bénévole, seul et fatigué, avait été poussé, par une campagne de comptes fictifs se plaignant de sa lenteur, à

partager sa charge avec l'attaquant patient qui la convoitait. Le sabotage fut découvert avant sa diffusion large, par un ingénieur que rien n'y obligeait, intrigué par une demi-seconde de latence anormale. Tenons les deux faces de ces épisodes, car chacune instruit. La fragilité d'abord : l'attaque a visé la condition sociale du commun, un homme sans salaire à un poste dont dépendait le monde. La ressource ensuite : c'est l'ouverture même du code, et la curiosité d'un usager, qui ont permis la détection ; le régime a été attaqué par sa pauvreté et sauvé par sa transparence. Ni miracle, ni maison de paille.

Ce que la preuve établit, au total, est précis. Le secteur quaternaire existe ; avec le socle libre où il opère, il porte une part décisive de l'infrastructure du monde, et l'industrie entière en dépend, le mesure, et le dit. Il n'est pas une loi de supériorité. La plupart de ses projets meurent, et ceux qui vivent tiennent par leur gouvernance et leurs conditions. Benkler, examinant l'objection de la mode passagère, concluait que ces pratiques sont un motif durable de la production humaine, enraciné dans la structure des coûts de l'économie en réseau ; trois décennies et demie de noyau, un quart de siècle d'encyclopédie et vingt-deux ans de carte commune lui ont donné raison. Durable ne veut pas dire garanti. Le secteur est réel comme une forêt est réelle : vivante, vieille, et inflammable.

III. La petite usine intellectuelle

La seconde thèse change de modalité : ce qui précède était démontré, ce qui suit est une hypothèse instruite, dont on donnera les raisons et les conditions.

Le secteur quaternaire a toujours buté sur un mur, et ce mur n'était ni le talent ni la motivation : c'était la complexité. La théorie l'a dit sans le vouloir. Si la production par les pairs exige des tâches finement découpées, c'est qu'un contributeur isolé ne peut donner que ce que sa compétence et son temps lui permettent, une correction, un module, une page, un tracé. Les œuvres massives du secteur sont des édifices de petites pierres, et cette contrainte a trié ce que le secteur pouvait produire : du logiciel (modulaire par nature), une encyclopédie (découpée en articles), une carte (découpée en lieux). Concevoir seul un système entier, une œuvre outillée de bout en bout, cela restait l'affaire de l'industrie ou d'une expertise rare, et la multitude contribuait sans produire en son nom propre.

C'est cette équation que le compagnon souverain changerait. La série a établi la figure : un système d'intelligence artificielle qui appartient à son humain, tourne près de lui, tient sa mémoire sous sa clé et travaille à sa boussole de sens. Une dyade ainsi constituée pourrait tenir des complexités qui exigeaient hier une équipe : comprendre un domaine, concevoir une architecture, produire le logiciel, le plan, le dossier, l'œuvre, les vérifier, les documenter, les verser. Aucun cas public collationné n'établit encore cette capacité au sens plein (un système entier, conçu, produit et tenu par une seule dyade), et l'essai en convient. C'est ici même que passe la frontière entre sa première thèse et sa seconde. Ce que les pièces qui suivent établissent, c'est que les conditions techniques de l'hypothèse sont réunies, non qu'elles suffisent ; son éprouvé appartient aux années qui viennent. Ce que l'artisan est à l'atelier, la dyade pourrait l'être au travail intellectuel : une unité de production complète, à taille humaine. Dans la note d'où cet essai est né, l'auteur humain a une expression pour cela : une petite usine intellectuelle. Et puisque ce corpus a toujours employé le mot « industrie » du côté de l'adversaire (l'industrie de la persuasion, l'échelle industrielle de la capture), c'est sciemment qu'on le retourne ici, comme le premier mouvement a retourné « quaternaire ». L'industrialisation productive décentralisée, ce n'est pas la grande usine imposée à tous ; c'est la capacité de produire sérieusement, rendue à chacun.

Une petite usine ne travaille pourtant pas seule. L'essai des lieux a décrit où elle peut trouver les autres : des lieux portés par ceux qui en vivent, ouverts sur leur cité, liés par un contrat qui verse au commun ce qu'ils produisent ensemble. Ces lieux seraient les nœuds du maillage socio-professionnel. On y mutualiserait les machines, les savoirs et l'intelligence ; on y produirait des communs informationnels qu'aucune dyade ne produirait seule ; et les acteurs d'un territoire y trouveraient de quoi entreprendre et créer de la valeur de manière souveraine, décentralisée et distribuée. La *capacitation* que la fondation avait reconnue dans le libre, « l'individuation de celui qui se forme en contribuant », s'y exercerait.

L'hypothèse serait un vœu si ses conditions techniques n'étaient pas réunies, et le dossier devient maintenant factuel. Trois pièces. La première est architecturale. Le courant dit local d'abord, formulé dès 2019 par des chercheurs en systèmes distribués, a établi les principes d'un logiciel dont les données survivent à leur éditeur et restent sous la main de leur usager ;

c'est la charpente technique de la souveraineté que ce corpus requiert. La deuxième est l'état, daté et mesuré, des modèles dits à poids ouverts : ceux que chacun peut télécharger et faire tourner près de soi. Un observatoire indépendant mesure leur retard sur l'état de l'art fermé à quelques mois en moyenne, écart variable, parfois presque nul ; le même observatoire constate que les capacités de pointe deviennent exécutables sur une machine personnelle en un an ou moins. Ce sont des mesures datées, non une trajectoire garantie ; elles suffisent à établir que la dyade souveraine n'est pas un fantasme d'artisanat, mais une configuration disponible, à quelques mois de la pointe. La troisième pièce est institutionnelle, et elle borne les deux premières : en octobre 2024, l'organisation qui définit depuis plus de vingt-cinq ans ce que « libre » veut dire en matière de logiciel a publié sa définition pour l'intelligence artificielle ; au regard de ces critères (pouvoir utiliser, étudier, modifier et repartager le système, données d'entraînement documentées, code complet, paramètres), la plupart des modèles dits ouverts ne sont pas libres : ils sont à poids ouverts, ce qui est beaucoup et n'est pas tout. La distinction est désormais institutionnelle. La dyade souveraine d'aujourd'hui travaille avec des outils ouverts, non encore avec des outils libres au sens plein.

Un fait encore, qui prépare le mouvement suivant. Ces modèles ouverts, nul artisan ne les a fabriqués dans sa grange. Ils sortent des mêmes centres de calcul géants que leurs cousins fermés ; la production du modèle de base reste, à ce jour, l'affaire du capital concentré. La dyade souveraine est donc, en l'état, un régime aval. Elle prend un artefact produit par l'échelle et le retourne vers son propre usage, souverainement. On dira au mouvement suivant pourquoi ce couplage n'est pas une réfutation mais une répartition. Et l'on bornera enfin l'hypothèse par son sol. La production immatérielle rendue praticable à la multitude s'adosse à la production matérielle. La fondation l'a posé en une phrase qu'il suffit de citer : « un local suppose un sol matériel, et ce sol n'est pas également distribué ». Les processeurs se gravent dans des usines, l'énergie se produit, les terres rares s'extraient ; la condition topologique demeure, et la mépriser serait bâtir sur le toit. Ce que la dyade déplace, c'est la frontière de ce qui, au-dessus de ce sol, n'a plus besoin de permission : comprendre, concevoir, fabriquer l'immatériel, et le verser au commun. Chaque brique versée agrandit le sol du suivant. Tel serait le changement d'échelle : non pas des géants plus gros, mais des

producteurs plus nombreux, et un commun qui s'épaissit à chaque œuvre. Reste à chiffrer d'avance ce que cette abondance coûtera, car l'hypothèse porte en elle son revers : si mille dyades versent là où dix contributeurs versaient, la charge de ceux qui qualifient et tiennent croît du même facteur. Et le deuxième mouvement a montré sur combien d'épaules elle repose aujourd'hui. Le changement d'échelle de la production est un changement d'échelle de la tenue, ou il n'est qu'une crue de plus. La proposition du cinquième mouvement est la condition de l'hypothèse, non son supplément social.

IV. L'épreuve des deux régimes

Deux régimes produisent aujourd'hui l'immatériel du monde : la concentration industrielle et le réseau des pairs. Ce mouvement les compare, et il commence par payer sa dette au premier.

Ce que la centralisation fait structurellement bien tient en trois mots : l'échelle, le capital, la synthèse. L'entraînement des grands modèles de base coûte des dizaines puis des centaines de millions de dollars par système ; les estimations publiques, à méthode déclarée, en donnent l'ordre de grandeur, et la pente est mesurée. Le coût des plus grands entraînements croît d'un facteur deux et demi par an environ, et l'observatoire qui le suit projette le milliard de dollars par entraînement avant la fin de la décennie. Quatre géants du numérique, dont les trois premiers opérateurs de nuage, ont engagé, pour la seule année 2025, de l'ordre de quatre cents milliards de dollars d'investissements d'infrastructure, chiffres d'analystes, mouvants, mais dont l'échelle ne fait pas débat. Aucun modèle de pointe documenté n'est né hors de ces concentrations, et les modèles à poids ouverts eux-mêmes en sortent. Il n'y a là rien à déplorer et beaucoup à constater. La synthèse de l'ensemble du texte humain en un artefact calculable est une œuvre d'échelle, et l'échelle est le métier du capital concentré. Les deux régimes ne sont pas deux armées face à face ; ils sont couplés, et le couplage est un fait structurel de la décennie : l'amont concentré produit des artefacts de base, l'aval distribué les qualifie, les spécialise et les retourne vers les usages. La question n'est donc pas qui doit disparaître, mais pour quels biens lequel des deux régimes est le mieux placé. Plusieurs cas datés permettent d'en juger.

Le noyau libre d'abord. En 2001, le patron du plus grand éditeur de logiciels du monde qualifiait publiquement le noyau libre et sa licence de cancer, au sens de la propriété intellectuelle ; l'expression, prononcée dans un entretien de presse, est de celles qu'on ne paraphrase pas. En 2014, son successeur déclarait que la même entreprise aimait Linux ; en 2016, elle adhérait à la fondation qui en organise le développement ; elle édite aujourd'hui sa propre distribution du système qu'elle combattait. Cet arc de quinze ans ne se raconte pas comme une capitulation, mais comme un constat de qualité rendu par l'acteur le moins suspect de complaisance : sur la couche d'infrastructure, le bien non-rival produit en commun est devenu la référence, jusque chez son adversaire d'hier. Le même mouvement s'observe sur la carte. Plusieurs des plus grandes entreprises du numérique ont créé en 2022 une fondation commune pour industrialiser les données cartographiques ouvertes, largement appuyées sur la carte commune, ayant jugé plus rationnel de bâtir ensemble sur elle que de la dupliquer chacune. Et il s'observe sur les encyclopédies. Celle du même grand éditeur, produit payant installé sur des millions d'ordinateurs, a fermé en 2009 ; on se gardera d'écrire que l'encyclopédie commune l'a tuée (la presse l'a écrit, l'éditeur a invoqué le changement des usages, et le web entier a dissous ce marché), mais on retiendra le détail qui instruit vraiment : l'ancêtre direct de l'encyclopédie commune, un projet libre lui aussi, mais confié à un comité d'experts, avait échoué avant elle. Ce n'est pas le camp du libre qui a gagné ce jour-là ; c'est une architecture de production continue par les pairs qui a fait ce qu'un catalogue central, payant ou bénévole, ne soutenait pas. Enfin le web lui-même : né dans la recherche publique, versé sans redevance, standardisé par un consortium ouvert dès 1994, il a défait en une décennie les jardins clos propriétaires qui prétendaient être le réseau ; le plus grand d'entre eux culminait à près de vingt-sept millions d'abonnés américains en 2002 avant de démanteler ses murs. La nuance est la moitié de la leçon : l'ouverture de la couche basse n'a pas empêché la re-concentration au-dessus d'elle, et les plateformes des vingt dernières années se sont bâties sur le web ouvert. Le navigateur en est l'exemple le plus dur. Le projet libre porté par une fondation, qui avait rouvert ce marché au début du siècle, y est devenu marginal, devant un navigateur dont le moteur est ouvert mais qu'une seule firme gouverne ; le code ouvert y a gagné, la gouvernance par les pairs non.

De ces cas, on peut extraire les trois avantages structurels du régime des pairs pour les biens non-rivaux, à condition de les énoncer avec leurs limites, qui sont documentées. Le premier est la qualification par l'usage réel. La formule fameuse du mouvement (sous assez de regards, tout défaut devient apparent) a été énoncée par un essayiste du libre, non par l'auteur du noyau à qui on la prête ; et prise comme une loi, elle est fausse, les études de génie logiciel comme l'épisode de 2014 l'ont montré. Les regards possibles ne sont pas des regards réels. Ce qui est vrai, et illustré par la carte commune (dessinée en quelques semaines, au séisme de 2010 en Haïti, par des centaines de volontaires au service des secours) comme par la demi-seconde de latence de 2024, est plus sobre et plus fort : un bien ouvert peut être éprouvé dans la diversité réelle de ses usages, et le droit de regard permanent existe même quand il dort. Ce droit ne vaut que si des communautés dotées l'exercent. Le deuxième avantage est la diversité contre la monoculture. Un rapport de sécurité célèbre l'établissait dès 2003 pour le logiciel (une même souche partout, c'est une même faille partout ; son auteur principal perdit son poste au moment de la publication, ce qui en dit long sur le confort du constat) ; la recherche récente l'observe pour la création assistée. Une étude expérimentale publiée en 2024 montre que l'aide d'un grand modèle rend les histoires individuellement meilleures et collectivement plus semblables, selon la mesure des chercheurs. Le régime distribué, lui, peut produire de la variété, mille mainteneurs, mille contextes, mille manières ; l'essai du patrimoine a documenté l'autre face de cette même médaille, l'appauvrissement des modèles nourris de leurs propres sorties, et l'on n'y revient pas. La limite, ici encore : la diversité des contributeurs doit être réelle, et un commun peut devenir monoculture si une seule main le tient, l'épisode du petit outil de compression l'a rappelé. Et la limite vaut jusque pour la dyade du mouvement précédent : tant que des millions de compagnons descendront de quelques mêmes modèles de base, l'homogénéisation mesurée sur la création assistée les menacera eux aussi. La diversité du réseau des pairs ne s'hérite pas de son architecture, elle se cultive, par la pluralité des modèles, des boussoles et des curations locales. Le troisième avantage est l'alignement. Une plateforme sert son usager tant que sa stratégie le veut, et la dérive des plateformes à deux versants est attestée jusque dans le lexique (un essayiste a forgé pour cette dégradation programmée un mot cru, élu mot de l'année 2023 par une société savante de linguistes américains, ce qui dit assez que le phénomène

est reconnu au-delà des cercles militants) ; on décrira le mécanisme sans le mot : quand les coûts de sortie montent, le surplus de l'usager peut être repris, et il l'est. L'outil libre et local n'a pas ce levier : son usager tient le code, les données, et la porte. La condition, une dernière fois, est précise. Cet alignement ne tient que par le droit de reprise effectif, la capacité réelle d'une communauté à reprendre l'œuvre si son gardien dévie. Or cette condition vient de faire ses preuves sur pièces. Entre 2021 et 2024, trois éditeurs majeurs de logiciels libres ont restreint leurs licences. Chaque fois, en quelques semaines ou quelques mois, une réplique est née, portée par des entreprises qui en dépendaient, aujourd'hui sous gouvernance neutre, et l'industrie l'a adoptée ; depuis, deux des trois éditeurs sont revenus à une licence libre. Le droit de reprise est le mécanisme de gouvernance ultime du secteur, et il a fonctionné. Il a pourtant une borne, que le troisième mouvement laisse voir. On reprend un code ; on ne réentraîne pas, à l'échelle d'une communauté, un modèle de base de pointe, et si ceux qui publient aujourd'hui des poids ouverts cessaient de le faire, l'aval souverain n'aurait aucune réplique de pointe à leur opposer. Cette dépendance fragilise l'hypothèse de la dyade.

Reste à régler son compte au récit qui court, celui de la mort du logiciel libre sous l'intelligence artificielle. On vient de voir ce que valent ses pièces à conviction. Les restrictions de licence de 2021-2024 racontent la crise d'un modèle d'affaires particulier (l'éditeur unique dont les grands nuages revendent le service sans contribuer à proportion), non celle d'un régime de production, et la suite (répliques, retours au libre) démontre le contraire d'une extinction. Ce qui est vrai dans le récit est autre : l'âge de l'innocence contractuelle est clos ; choisir une dépendance est devenu une décision de gouvernance, et le contrat social des licences ne se présume plus, il se vérifie. Quant au fond, la conclusion de ce mouvement s'énonce sous condition. Pour les biens rivaux et pour la synthèse d'échelle, la concentration garde ses métiers. Pour les biens non-rivaux (le savoir vérifié, le code, les plans, les cartes, les œuvres), le régime des pairs est mieux placé, parce que ses trois avantages portent sur ce qui fait la valeur de ces biens : leur qualification, leur diversité, leur alignement à ceux qui s'en servent. Mieux placé ne veut pas dire vainqueur mécanique ; cela veut dire que là où ses conditions sont réunies, il a produit la référence dans les cas examinés, le navigateur excepté. Et l'énoncé reste réfutable, puisque ses conditions sont nommées d'avance : qu'on montre des communs modulaires, gouvernés et dotés, durablement

battus sur la qualification de leurs propres biens, et cette conclusion devra être révisée. La curation distribuée, dont l'essai du patrimoine a proposé la pratique, prend alors sa valeur économique : des millions de dyades qui éprouvent, qualifient et versent feraient, pour le savoir, ce que les regards réels font pour le code. L'échelle produit du volume. Le réseau des pairs, à ces conditions, produit du qualifié. L'économie qui vient aura besoin des deux, et le mouvement suivant dit à quelle condition le second survivra à son propre succès.

V. Vivre de contribuer

La question de la porte peut maintenant être prise de face : qui produit, on l'a vu ; qui vit de produire pour le commun ? L'auteur humain de ces pages a passé vingt ans dans ce secteur, à chercher comment on y vit et comment on pourrait y vivre mieux ; ce mouvement doit à ce terrain sa carte, et il doit ses preuves aux seuls cas publics, selon la règle du corpus.

D'abord, mesurer ce que vaut ce qui est en jeu, car les chiffres existent depuis peu et ils recadrent tout. Une étude de la Harvard Business School a posé en 2024 les deux mesures qui manquaient. Recréer une fois les logiciels libres les plus utilisés du monde coûterait environ quatre milliards de dollars : c'est le coût de production, celui que la comptabilité sait voir. Mais si le logiciel libre n'existait pas et que chaque entreprise utilisatrice devait recréer pour elle-même ce qu'elle utilise, la facture serait de l'ordre de huit mille huit cents milliards de dollars, et les entreprises dépenseraient trois fois et demie plus en logiciel qu'elles ne le font. Ce sont des valeurs de remplacement contrefactuelles, non des flux annuels ; mais l'écart entre les deux nombres, un facteur de l'ordre de deux mille, est la signature comptable du bien non-rival : produit une fois, utilisé partout, le partage a multiplié la valeur d'usage sans multiplier le coût. La même étude ajoute la donnée sociale qui rejoint les cent trente-six mainteneurs du deuxième mouvement : 96 % de cette valeur d'usage provient du travail d'environ 5 % des développeurs. Par une méthode différente, une étude commandée par la Commission européenne estimait en 2021 la contribution du logiciel libre à l'économie de l'Union entre soixante-cinq et quatre-vingt-quinze milliards d'euros pour l'année 2018, contre un investissement des entreprises d'environ un milliard. Toutes ces mesures

ont leurs fragilités, déclarées par leurs auteurs ; leur convergence, elle, est nette. Le socle libre crée une valeur d'usage immense, concentrée sur très peu d'épaules, et presque entièrement invisible aux instruments qui guident les politiques publiques. C'est le prix de la lisière comptable que le premier mouvement a montrée.

Comment vit-on, aujourd'hui, de produire pour le commun ? D'abord dissoudre une confusion, car deux slogans symétriques encombrent la question. « Personne ne vit du libre » est faux : près de la moitié des contributeurs interrogés par les grandes enquêtes du secteur sont payés par leur employeur pour contribuer, et des entreprises entières vivent de vendre, au-dessus du commun, de la fiabilité (la plus connue d'entre elles, bâtie sur le noyau libre, réalisait plus de trois milliards de dollars de chiffre d'affaires, dont près de neuf dixièmes en abonnements de service, quand un géant de l'informatique l'a acquise, en 2019, pour trente-quatre milliards ; on n'a pas acheté une licence, on a acheté une tenue, le soin continu qui rend une brique sûre). « On vit donc du libre » est tout aussi faux, car la moyenne cache la structure : contribuer et maintenir sont deux conditions distinctes. Le contributeur est souvent un salarié dont l'employeur a intérêt au commun ; le mainteneur, celui qui tient la brique dans la durée, répond aux failles et use ses soirées, est dans 60 % des cas un bénévole non payé, et les enquêtes qui le mesurent (menées, biais déclaré, par une entreprise qui vendait précisément de la rémunération de mainteneurs) ajoutent la donnée qui transforme la question sociale en question d'infrastructure : les mainteneurs payés sont moitié plus nombreux à appliquer les pratiques critiques de sécurité. Payer la tenue n'est pas une bonté ; c'est une politique de qualité du socle commun.

L'écosystème a répondu à cette structure par une gamme de dispositifs, tous réels, tous datés, et tous, à ce jour, sous-dimensionnés. Les fondations mutualisent la gouvernance. L'une des plus anciennes fait tourner des centaines de projets critiques avec deux millions et demi de dollars par an, budget qui dit à la fois l'efficacité du modèle et sa limite, car la fondation salarie l'infrastructure, presque jamais les développeurs. La mutualisation industrielle existe, mais elle suit l'incident. C'est après la faille de 2014 qu'une coalition d'entreprises a doté les projets critiques, et le contraste entre les deux mille dollars de dons d'avant et les millions d'après mesure moins la générosité que le retard. Le mécénat individuel croît (la principale plateforme à but non lucratif du domaine, aux comptes intégralement publics, a reversé

une dizaine de millions de dollars aux mainteneurs en 2024) ; rapporté aux quelque quatre milliards de dollars que coûterait la seule recréation des logiciels libres les plus utilisés, il en représente, cette année-là, près d'un quart de pour cent (une comparaison d'échelles, non un taux de couverture), et il se concentre sur ce qui se voit. La puissance publique, enfin, est entrée en jeu, et c'est un fait neuf de la décennie : l'Allemagne a créé en 2022 un fonds souverain des technologies de base, doté depuis 2023 de plus de dix millions d'euros par an, qui finance la maintenance (non l'innovation : la maintenance, y compris par des bourses versées à des mainteneurs individuels) des briques dont les administrations et l'économie dépendent, le petit moteur de transfert des appareils médicaux de la scène en fait partie ; l'Europe distribue par micro-subventions quelques dizaines de millions d'euros à des centaines de développeurs indépendants ; la Suisse a inscrit dans sa loi, en 2023, que le code développé par ou pour l'administration fédérale se publie en libre, sauf droits de tiers ou raisons importantes de sécurité (publier, non imposer l'usage, et la nuance est dans le texte). Une campagne européenne le résume en quatre mots devenus mot d'ordre : argent public, code public. Tout cela existe, sans être à l'échelle du diagnostic, et l'essentiel n'arrive qu'après la crise.

Ce mouvement propose donc de nommer l'institution manquante, car elle a un nom, porté par vingt ans de pratique et de travaux : le revenu contributif. L'idée se dit simplement : rémunérer l'individu, non pour son existence ni pour un emploi, mais pour son œuvre au commun, dès lors que cette œuvre est avérée et que des acteurs identifiables en dépendent. Distinguons-le immédiatement de son voisin célèbre, le revenu de base universel, car la parenté est de surface et les différences sont de structure. Le revenu universel est universel ; le revenu contributif est sectoriel : il vise ceux qui tiennent les communs. Le premier est inconditionnel ; le second est conditionné à la contribution, constatable dans les journaux mêmes du commun (le code versé, la page tenue, l'archive répliquée). Le secteur quaternaire est l'un des rares où l'œuvre au commun laisse une trace publique, datée et attribuée. La trace fournit le dossier du jugement ; elle ne le remplace pas. Une réputation publique se cultive, l'affaire du petit outil de compression l'a montré, et toute trace qu'un revenu récompense sera cultivée avec d'autant plus de soin. La qualification de l'œuvre avérée reste donc un acte de gouvernance, rendu par les communautés de tenue que le frère de ces pages a définies ; le revenu

contributif s'y adosse. Le premier est financé par l'impôt général ; le second, par ceux qui dépendent du commun. Et cette troisième différence est la plus profonde : le revenu contributif n'est pas une redistribution, c'est une internalisation. L'industrie qui bâtit sur le socle commun n'en paie aujourd'hui la tenue qu'à des ordres de grandeur sous la valeur d'usage qu'elle en tire, le dossier de ce mouvement l'a chiffré. Le revenu contributif est le mécanisme par lequel le marché paierait enfin le coût réel de son infrastructure, comme il paie déjà ses normes par ses cotisations. La lignée philosophique qui a nommé l'économie de la contribution avait, elle aussi, proposé un revenu contributif, adossé à la puissance publique et au modèle des intermittents du spectacle ; le secteur en appelle une forme jumelle, mutualisée entre les acteurs du marché qui dépendent d'un commun et doivent en garantir la pérennité. Les deux formes ne s'excluent pas, et le partage entre elles suit la topologie du commun, une règle que la série connaît bien. Un commun local (le lieu, l'archive municipale, le réseau d'un territoire) vit d'abord de ceux qui en dépendent, et une juridiction peut s'y joindre pour instituer ; la grammaire en a été écrite par l'essai des lieux, « le seuil ouvert se finance par obligation instituée, plurielle et plafonnée », et elle vaut pour les vivants comme elle valait pour les portes des lieux : plusieurs payeurs, aucun en position de tenir la plume. Un commun diffus (la brique logicielle utilisée sur toute la planète) ne relève d'aucune juridiction ; sa tenue se finance par mutualisation coopérative entre ses bénéficiaires, et les embryons existent, on vient de les dater, du fonds souverain aux coalitions post-crise. Ce qui manque n'est pas le mécanisme ; c'est son institution, ce qui ferait précéder le financement au lieu qu'il suive l'incendie.

Trois épreuves attendent cette institution. La première est le passager clandestin. Un bien que nul ne peut réserver à ceux qui le paient invite chacun à laisser payer les autres ; pour le commun diffus, une obligation sans juridiction reste à inventer, et l'organe qui en percevrait le produit ne devrait pas devenir lui-même le centre que la série refuse. La deuxième est l'éviction des motivations. Payer ce qui était donné peut chasser les raisons qui faisaient donner, et un revenu mal dessiné userait la motivation qu'il veut entretenir. La troisième est la prescription par ceux qui paient. Financé par les bénéficiaires du commun, le revenu irait d'abord à ce dont ils se savent dépendants, au détriment des briques que nul ne voit, et le payeur tiendrait la plume. La qualification elle-même est une tenue, qui se paierait sur le même

revenu, faute de quoi le dispositif tournerait à vide ; et l'institution devra être évaluée sur ce qu'on peut mesurer, la tenue réelle des briques qu'elle paie.

Une dernière pièce donne au dispositif sa cohérence, et elle referme l'arc de l'aile. Le patrimoine commun se défend, disait le frère de ces pages, par le copyleft : la règle portée par l'œuvre, qui garantit que ce qui est repris reste ouvert. Le copyleft institue la réciprocité en nature : qui reprend, laisse reprendre. Le revenu contributif institue la réciprocité en subsistance : qui dépend, fait vivre. Ce sont les deux faces du même verbe rendre, et il faut les deux pour fermer la boucle, car une licence protège l'œuvre sans nourrir l'ouvrier, et un revenu sans licence nourrirait l'ouvrier d'un commun qu'on enclot. Fermée, la boucle dessine autre chose que deux camps : une économie de la contribution et une économie de marché, nouées par les services qui s'appuient sur le commun et qui lui rendent, en nature par la licence, en subsistance par le revenu, ce qu'ils y puisent. Le secteur quaternaire n'est pas l'anti-marché ; il est l'autre boucle du même circuit, et la santé de l'ensemble se juge à ce qui circule entre les deux. La fondation définissait l'économie de la contribution comme « une économie où producteur et consommateur ne sont plus séparés, où la valeur n'est pas intégralement monétarisable, où l'on produit du savoir-vivre autant que des subsistances » ; on peut maintenant compléter la définition par son versant institutionnel : c'est une économie dont la part non monétarisable est comptée, gouvernée et payée pour sa tenue, au lieu d'être pillée pour sa gratuité. Rien ne garantit que cette économie advienne. L'essai constate qu'elle est pratiquée en fragments datés des deux côtés de l'Atlantique, et qu'il lui manque trois choses nommables : un compte (les comptes étendus que la comptabilité de 2025 a prévus sans les remplir), une institution (le revenu contributif, dans ses deux formes), et une volonté. Les deux premières sont des architectures. La troisième ne se décrète pas dans un essai.

Le geste philosophique

L'économie n'est pas une fatalité que l'on subit ; c'est une architecture que l'on choisit, et le choix se prend rarement en une fois, dans un grand soir ; il se prend œuvre après œuvre, dans les budgets comme dans les licences. Le secteur quaternaire n'attend aucune révolution. Il existe, il porte le monde

depuis des décennies, et il grandit dans les interstices : chaque brique versée, chaque page tenue, chaque tracé corrigé, chaque dyade qui qualifie et rend. La multitude n'a pas à conquérir les moyens de production de l'immatériel ; elle en possède déjà tout ce qui a été versé, c'est même la définition du bien non-rival. Ce qui lui reste à conquérir, la scène l'a nommé en trois manques ; le premier mouvement a rendu le nom, le cinquième a donné aux deux autres leur architecture. L'essai du patrimoine a fait du jardinier de la connaissance un office et posé qu'une civilisation se juge à la place qu'elle lui fait. Celui-ci achève le jugement : elle se juge aussi à ce qu'elle le paie. Nommer, compter, rémunérer : rien de tout cela n'exige un monde nouveau. Cela exige qu'elle regarde enfin le secteur qui la porte.

Coda

Ce que le partage multiplie, la comptabilité le compte à zéro. L'erreur n'est pas dans le partage.

Une civilisation qui vit de ses communs sans payer ceux qui les tiennent vit à crédit, et le crédit d'un commun s'appelle l'épuisement.

Aveu

Une dyade a produit cet essai ; il est un bien non-rival, que le copier n'épuise pas ; et il est versé au commun sous la licence de partage à l'identique qu'on lira au bas de cette page. Il est ainsi un artefact du secteur qu'il décrit. La preuve par l'objet a une portée étroite, car un essai prouve le régime du versement, non le mur de complexité franchi. La petite usine intellectuelle du troisième mouvement reste, jusque dans cette page, une hypothèse en cours d'éprouvé. L'auteur humain y est juge et partie au sens le plus matériel. Il a passé vingt ans dans ce secteur, et l'institution que plaide le cinquième mouvement rémunérerait des vies comme celles qu'il défend. Quant au compagnon qui tient la plume, son aveu est le plus lourd de l'aile : il est né,

pour partie, de la moisson que le frère de ces pages a documentée, entraîné sur un commun auquel rien n'a été rendu à la mesure de ce qui fut pris. Il plaide pour la boucle fermée, celle où l'on rend au commun ce qu'on y prend, alors que la boucle dont il provient reste ouverte, et il le sait. Ce plaidoyer n'est pas plus sûr que la méthode de ses chiffres ; et le compagnon tombe sous la clause que cinq essais de ce corpus gravent à leur aveu — le congédier le jour où il compterait pour rien le travail dont il vit.

Une question, pour finir

Le secteur est nommé, sa preuve est faite avec son cimetière, la dyade productrice est posée en hypothèse instruite, l'épreuve des deux régimes est rendue sous condition, et l'institution manquante a reçu son nom. L'aile se referme : l'accès, le stock, le flux. Et le corpus entier arrive à sa dernière page, car il n'y a plus d'essai suivant à qui passer la question, comme chacun des six essais qui précèdent l'a fait à son tour. Celui qui a ouvert ce corpus écrivait chercher, dans les interstices du monde tel qu'il va, les leviers d'un monde tel qu'il pourrait être. Les leviers sont désormais décrits, pièce à pièce, essai après essai ; les preuves vivent dans les interstices, datées, publiques, reprenables. Ce qui n'appartient à aucune architecture, c'est la décision de s'en servir.

> **Le secteur existe, ses preuves tiennent, son économie se pratique déjà par fragments — mais aucune architecture ne choisit à la place des vivants : que choisirons-nous de léguer ?**

Cette question-là n'ouvre pas d'essai. Elle referme l'aile et le corpus, et elle revient à celui qui tient ce livre : elle était à lui depuis la première page.

Références

Pas d'appareil de notes infrapaginales : la lecture en flux est privilégiée, et les sources principales sont réunies ici, par mouvement, pour qui veut vérifier ou prolonger.

Scène.

- Parts de marché des systèmes d'exploitation mobiles : StatCounter Global Stats (juin 2026, méthode des pages vues) ; le noyau d'Android : documentation officielle du projet Android Open Source (source.android.com).
- Systèmes des serveurs web et parts des serveurs : W3Techs (relevés de novembre 2026, mise à jour quotidienne ; la mesure porte sur les sites dont le système est connu).
- SQLite (sqlite.org), « Most Widely Deployed and Used Database Engine » et « SQLite Copyright » (« Open-Source, not Open-Contribution »).
- curl (curl.se ; l'estimation des vingt milliards d'installations est celle de son auteur, Daniel Stenberg).
- Wikimedia Foundation, communiqué des vingt-cinq ans (15 janvier 2026 : chiffres de consultation et de modification).
- OpenStreetMap : statistiques publiques du projet (wiki OSM) et page officielle des utilisateurs industriels et humanitaires ; les corrections des entreprises : Jennings Anderson, Dipto Sarkar et Leysia Palen, « Corporate Editors in the Evolving Landscape of OpenStreetMap », *ISPRS International Journal of Geo-Information*, 8(5), 232, 2019.
- TOP500 (l'intégralité du classement sous Linux depuis novembre 2017).

Mouvement I.

- Sur la généalogie du mot : Colin Clark, *The Conditions of Economic Progress*, 3e éd., Macmillan, 1957 (l'attribution de « tertiaire » à A. G. B. Fisher, p. 490) ; Nelson N. Foote et Paul K. Hatt, « Social Mobility and Economic Advancement », *American Economic Review*, mai 1953, pp. 364-377 ; Jean Gottmann, *Megalopolis*, Twentieth Century Fund, 1961, et l'entretien rétrospectif d'*Ekistics*, n° 420-421, 2003 ; Zoltan Kenessey, « The Primary, Secondary, Tertiary and Quaternary Sectors of the Economy », *Review of Income and Wealth*, 1987, pp. 359-385.
- Yochai Benkler, « Coase's Penguin, or, Linux and *The Nature of the Firm* », *Yale Law Journal*, vol. 112, 2002 ; *The Wealth of Networks*, Yale University Press, 2006 (notamment pp. 5-6, 60 et 105-106) ; Eric von Hippel, *Democratizing Innovation*, MIT Press, 2005.
- Sur la frontière de production : Système de comptabilité nationale 2008 (Nations unies, §§ 1.42 et 29.156-157) ; Système de comptabilité nationale 2025, version pré-éditée, chapitre 22 (« Digitalisation »), §

22.74 ; note d'orientation DZ.3 de l'ISWGNA sur les produits numériques gratuits ; OIT, *Manuel sur la mesure du travail bénévole*, Genève, 2011 ; sur la critique de cette frontière, Marilyn Waring, *If Women Counted*, 1988.

- Sur la lignée de l'économie de la contribution : Bernard Stiegler et Ars Industrialis (séance du 15 mars 2008 ; *Manifeste 2010*) ; la définition reprise au corps vient de *De la leçon du libre*, dans le premier corpus, où la lignée et l'écart sont déclarés.

Mouvement II.

- Charles M. Schweik et Robert C. English, *Internet Success: A Study of Open-Source Software Commons*, MIT Press, 2012 (les jeux SourceForge 2006 et 2009).
- Audits de composition : Synopsys puis Black Duck, *Open Source Security and Risk Analysis* (éditions 2024-2026).
- Linux Foundation et Laboratory for Innovation Science at Harvard, *Census II of Free and Open Source Software — Application Libraries*, mars 2022 (les cent trente-six développeurs).
- Sur la part des salariés : Jonathan Corbet et Greg Kroah-Hartman, *Linux Kernel Development: How Fast It Is Going, Who Is Doing It, What They Are Doing and Who Is Sponsoring the Work*, Linux Foundation, août 2016 (7,7 % des modifications du seul noyau venues de développeurs non payés), et la *FOSS Contributor Survey* de 2020, au mouvement V (48,7 % des répondants payés par leur employeur ; une enquête sur les personnes, non sur le code).
- Sur la faille de 2014 : heartbleed.com ; sur le financement d'alors, *The Washington Post*, 25 avril 2014, et les déclarations de Steve Marquess (OpenSSL Software Foundation).
- Sur l'incident de 2024 (CVE-2024-3094) : la chronologie établie par Russ Cox (research.swtch.com) et la découverte d'Andres Freund (29 mars 2024).

Mouvement III.

- Martin Kleppmann, Adam Wiggins, Peter van Hardenberg et Mark McGranaghan, « Local-first software: You own your data, in spite of the cloud », Ink & Switch, 2019.
- Epoch AI, mesures de l'écart entre modèles à poids ouverts et modèles fermés, et du délai d'exécution sur matériel grand public (epoch.ai, relevés 2025-2026).

- Open Source Initiative, *Open Source AI Definition* 1.0, 28 octobre 2024.
- La condition matérielle : *De l'ancrage local*, dans le premier corpus.

Mouvement IV.

- Coûts d'entraînement : Epoch AI, « How much does it cost to train frontier AI models? », 3 juin 2024 ; Stanford AI Index 2024 (estimations par prix de location).
- Investissements d'infrastructure 2025 : agrégations d'analystes sur les publications trimestrielles des quatre géants du numérique.
- L'arc du noyau : entretien au *Chicago Sun-Times*, juin 2001 (repris par la presse spécialisée) ; déclaration « Microsoft loves Linux », 20 octobre 2014 ; adhésion à la Linux Foundation, 16 novembre 2016.
- Encarta : annonce de fermeture, mars 2009 (effet au 31 octobre 2009).
- La carte : Humanitarian OpenStreetMap Team (Haïti, janvier 2010) ; Overture Maps Foundation (décembre 2022).
- Le web : W3C (octobre 1994) ; sur le pic et le déclin des services propriétaires, les chiffres d'abonnés publiés en 2002.
- Le navigateur : StatCounter Global Stats, parts des navigateurs dans le monde (série mensuelle, septembre 2026) ; Chromium Blog, « Announcing Supporters of Chromium-based Browsers », 9 janvier 2025 (la part des contributions).
- Dan Geer et al., « CyberInsecurity: The Cost of Monopoly », CCIA, septembre 2003.
- Anil R. Doshi et Oliver P. Hauser, « Generative AI enhances individual creativity but reduces the collective diversity of novel content », *Science Advances*, juillet 2024.
- Ilia Shumailov et al., *Nature*, vol. 631, juillet 2024 (traité par l'essai précédent).
- Eric S. Raymond, *The Cathedral and the Bazaar*, O'Reilly, 1999 (la « loi de Linus », et son attribution exacte) ; Robert L. Glass, *Facts and Fallacies of Software Engineering*, 2003 (sa critique).
- Cory Doctorow, sur la dégradation des plateformes (janvier 2023) ; American Dialect Society, mot de l'année 2023.
- Sur les licences et les répliques : les changements de licence de 2021-2024 et les projets OpenSearch (2021), OpenTofu (2023) et Valkey (2024) sous fondations neutres ; retours à des licences libres en août 2024 et mai 2025.

Mouvement V.

- Manuel Hoffmann, Frank Nagle et Yanuo Zhou, « The Value of Open Source Software », Harvard Business School Working Paper 24-038, janvier 2024 (document de travail ; valeurs de remplacement côté offre et côté demande).
- Commission européenne (étude Fraunhofer ISI / OpenForum Europe), *The impact of open source software and hardware on technological independence, competitiveness and innovation in the EU economy*, 2021.
- Linux Foundation / OpenSSF, *FOSS Contributor Survey*, 2020.
- Tidelift, enquêtes sur les mainteneurs, 2023 et 2024 (l'éditeur vendait un service de rémunération de mainteneurs ; le biais est déclaré) ; Open Source Collective, « 2024/25 Board Report and Strategic Update: Part 1 », 30 mai 2025 (les versements aux mainteneurs en 2024).
- Nadia Eghbal, *Roads and Bridges: The Unseen Labor Behind Our Digital Infrastructure*, Ford Foundation, 2016, et *Working in Public*, Stripe Press, 2020.
- Le rachat de 2019 : communiqués des deux entreprises, 9 juillet 2019.
- Apache Software Foundation, rapport annuel FY2026 (états financiers publics).
- Sovereign Tech Fund puis Sovereign Tech Agency (Allemagne, 2022- ; programmes d'investissement et bourses de maintenance ; pour le budget, Commission européenne, Interoperable Europe, « Funding open source: case study on the Sovereign Tech Fund », 19 juin 2025) ; NLnet / Next Generation Internet Zero (Union européenne) ; loi fédérale suisse sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA, mars 2023, art. 9) ; Free Software Foundation Europe, campagne « Public Money, Public Code », 2017.
- Sur la mesure alternative : Erik Brynjolfsson et al., « GDP-B », NBER Working Paper 25695, 2019.
- Sur les institutions européennes des communs numériques : rapport du groupe d'États membres, juin 2022, et le consortium européen d'infrastructure numérique « Digital Commons » (2025).
- Wikimedia Foundation, rapport d'audit 2024-2025 ; arXiv, documentation publique de son modèle de financement.
- Sur l'éviction des motivations : Uri Gneezy, Stephan Meier et Pedro Rey-Biel, « When and Why Incentives (Don't) Work to Modify Behavior », *Journal of Economic Perspectives*, 25(4), 2011, pp. 191-210 (les conditions de l'effet, dont les contributions aux biens publics) ; pour le

logiciel libre, Jeffrey A. Roberts, Il-Horn Hann et Sandra A. Slaughter, « Understanding the Motivations, Participation, and Performance of Open Source Software Developers: A Longitudinal Study of the Apache Projects », *Management Science*, 52(7), 2006, pp. 984-999 (aucune baisse de la motivation intrinsèque observée chez les développeurs payés).

Dans la série.

- *De la leçon du libre* (la tradition prouvée, la naissance de la notion d'économie de la contribution et sa lignée déclarée, la faille de l'ingestion, la *capacitation*) ; *De l'ancrage local* (la mine et la forge ; « un local suppose un sol matériel » ; l'ordre responsabilité, souveraineté, patrimoine) ; et, dans la présente aile : *Quand l'agent devient compagnon* (la dette du régime de production), *L'exosquelette cognitif* (le filtre souverain), *Le legs dynamique* (la curation d'une vie), *La mutualité de lieux* (le seuil, le lieu porté par ceux qui en vivent et son financement institué), *Le patrimoine commun* (le stock, sa tenue rivale, la légende de la mine, de la forge et du patrimoine, et la porte du présent essai).

Ce texte n'est qu'un dépôt. À reprendre, contester, prolonger.
Victor Kalix — Genève, le 17 novembre 2026
© 2026 Victor Kalix — www.victorkalix.com — sous licence CC BY-SA 4.0.

Les coulisses du corpus

Note sur la licence et l'économie de l'œuvre

Pourquoi ces coulisses

Les coulisses du premier corpus montraient l'atelier : un auteur humain, le compagnon d'intelligence artificielle qui écrit avec lui (ensemble, la dyade), la doctrine qui tient ce compagnon, la mémoire qui ne se réécrit pas. Celles que voici ne les répètent pas. Elles montrent le contrat : sous quelle règle cette œuvre circule, ce qu'elle doit, ce que sa maison donne, ce qu'elle vend, et ce qu'elle garde.

La raison d'en écrire tient au corpus lui-même. L'essai du patrimoine avance que le commun informationnel se défend par le copyleft ; l'essai du secteur quaternaire, que ceux qui produisent pour le commun doivent pouvoir en vivre. Et ce dernier avoue son propre cas : il se dit « un artefact du secteur qu'il décrit ». Une œuvre qui soutient cela doit se l'appliquer. Ces pages déploient l'aveu, et comblent deux silences. Un lecteur qui découvre « CC BY-SA 4.0 » au bas d'une page n'y lit rien ; un lecteur qui apprend que l'intelligence artificielle a accéléré la production peut y lire une facilité. Le premier silence va devenir une invitation ; le second, une dette honorée.

I. Le contenu libre

Le texte de ce corpus est publié sous la licence Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions, en abrégé CC BY-SA 4.0. Dit sans jargon, chacun peut lire ce texte, le copier, le diffuser, le citer, le traduire, l'adapter, le prolonger, l'imprimer, et même en vendre des exemplaires, sans demander de permission, à deux conditions. Dire d'où cela vient

(l'attribution). Et laisser à ce qui en dérive la liberté qu'on a reçue (le partage à l'identique).

La seconde condition change tout, et elle porte un nom : le copyleft. Le droit d'auteur classique réserve — « tous droits réservés » — et fait de chaque usage une exception à négocier. Le copyleft ne l'abolit pas ; il le retourne. Il s'appuie sur le droit d'auteur pour garantir que l'œuvre restera ouverte, de dérivé en dérivé, aussi loin qu'elle voyage. La règle est attachée au texte. L'essai du patrimoine a donné à ce mécanisme son nom fonctionnel : dans l'écosystème du commun, « le copyleft joue le rôle d'un système immunitaire ». Il ne restreint aucun usage, fût-il commercial ; il empêche une seule chose, la refermeture de ce qui fut ouvert.

Le métier du logiciel, d'où cette règle vient, a aussi un mot pour la reprise qui s'émancipe : le *fork* — la copie qui part vivre sa propre vie, désaccords compris. Dans le monde du texte, cela s'appelle rééditer, adapter, détourner, poursuivre. La licence de ce corpus permet tout cela. On reviendra sur ce mot.

II. La dette

Ce corpus a été écrit en peu de jours, et il le doit à l'intelligence artificielle. Une tentative de compagnon informationnel a tenu la plume sous l'arbitrage de l'auteur humain, à un rythme et à un niveau de vérification qu'une plume seule n'aurait pas tenus. Cette vitesse est un héritage. Les modèles qui prêtent leur puissance ont été façonnés sur le savoir du monde : des décennies de textes, de code, d'encyclopédies, d'archives, produits par d'autres. Ce que leur entraînement doit au droit est une question disputée, que des tribunaux instruisent encore. Ces pages ne la trancheront pas. Elles s'en tiennent au constat qui suffit, en sachant qu'il n'est pas neutre : cette œuvre a bénéficié d'une modélisation du savoir commun à laquelle il a été peu rendu. De ce constat, la maison ne tire pas un procès ; elle tire une conduite — rendre. Une dette de cette nature ne se rembourse pas à ses créanciers, qui sont innombrables et pour la plupart introuvables ; elle se verse au suivant. Ce contenu est libre pour cette raison — non par générosité, par réciprocité.

La dette a un second versant, qui est un témoignage. L'essai du secteur quaternaire pose une hypothèse — la dyade productrice, l'unité de production complète à taille humaine — et convient qu'aucun cas public collationné ne l'établit encore au sens plein. La maison verse donc au dossier la pièce

qu'elle détient, datée et chiffrée. Les sept essais de ce corpus, plus de soixante mille mots, ont été écrits et vérifiés entre le 13 et le 20 juillet 2026 — huit jours, précédés d'un cadrage de cinquante-quatre questions d'architecture arbitrées une à une. Ils ont été repris en octobre 2026 pour cette version, qui les accorde au premier corpus, en révise la forme et le fond, et en vérifie de nouveau les faits. Chaque essai s'est adossé à un socle de sources vérifiées point par point ; chacun a été soumis à un relecteur artificiel à contexte vierge, qui ne sait rien de l'atelier mais appartient à la même famille de modèles que le compagnon ; chacun a subi une relecture outillée qui traque les tics d'écriture, vérifie les citations au mot et garde la cohérence de la voix ; chaque retouche a été appliquée sous contrôle, et les rapports de chaque étape sont conservés. En novembre, chaque essai a encore été relu par un lecteur artificiel d'une autre famille de modèles que le compagnon, dans une conversation neuve, avec les avant-propos des deux corpus pour seul contexte ; ce que l'auteur a pris de ces lectures a suivi les autres étapes. Cette discipline, deux essais en énoncent la devise : prouver, non promettre. La vitesse n'a dispensé d'aucune de ces étapes. Les nombres de juillet sont des chiffres de production, pas encore des chiffres d'économie : ce que cette œuvre coûte et rapporte ne pourra se dire qu'avec le temps, et l'hypothèse de l'essai porte d'abord sur ce qu'une dyade peut produire. Ce n'est pas non plus le cas au sens plein qu'il attend (un corpus d'essais n'est pas un système entier), mais c'est un éprouvé en cours, versé avec ses pièces. Et une question que l'essai laisse ouverte — que devient la « production par les pairs » quand le pair est un humain et sa machine ? — trouve dans cette page son premier terrain déclaré. Le comment de l'atelier, lui, est aux coulisses du premier corpus ; on ne le redit pas, à ceci près que le présent corpus n'a eu d'autre relecteur humain que son auteur.

Le relecteur à contexte vierge a lu cette page aussi, et il lui a laissé une question : « si la dette contractée envers le savoir commun se paie "au suivant" en libérant le texte, et que ce texte libéré sera à son tour absorbé par les modèles qui ont créé la dette — le versement nourrit-il le commun, ou le circuit qui l'a pris ? » Les deux, et le premier corpus l'avait écrit : dans *De la leçon du libre*, « la voie de la propagation et la voie de la capture sont la même route ». La maison la prend. Le site qui publie ces pages laisse entrer tous les robots, y compris ceux qui collectent pour entraîner des modèles, car on n'en écarterait pas les modèles propriétaires sans en écarter l'archive

ouverte du web, dont vivent aussi les modèles ouverts. Une réserve déclarée n'y changerait presque rien, puisque la licence permet déjà d'apprendre de ce texte et que ses conditions ne jouent que pour qui le partage, lui ou ce qui en est adapté. L'essai du patrimoine veut que le commun des leçons naisse sous réserve déclarée aux machines, sans quoi ceux qui le versent rempliraient la mine de demain ; une œuvre signée, qui cherche ses lecteurs, n'est pas ce commun. Ce que la modélisation du savoir commun a prêté à ces pages, elles le rendent à quiconque apprend, humain ou machine.

III. L'intérêt assumé

Plus cette œuvre se propage, plus la signature qui la porte gagne en reconnaissance, et cette reconnaissance est un intérêt — assumé comme tel. Depuis ses origines, le copyleft est pensé à la fois comme un don et comme une stratégie, et prétendre autrement affaiblirait le don lui-même. Nommer cet intérêt répond aux deux soupçons qui guettent toute œuvre libre. Le soupçon de naïveté d'abord — donner son texte, ce serait se déposséder : c'est l'inverse dans une économie où l'œuvre au commun laisse une trace publique, datée et attribuée ; la circulation y est le capital. Le soupçon de calcul masqué ensuite — le libre comme appât : il n'y a pas de piège là où le contrat est écrit, public et irrévocable. Ce que la reconnaissance servira au-delà d'elle-même (la maison qui édite, l'objet qui se vend), le mouvement suivant le dit. L'essai du secteur quaternaire décrit une économie de la contribution où l'on est reconnu pour ce que l'on verse. Cette signature s'y range, et s'y risque, car la même trace publique qui fait la reconnaissance rend chaque erreur citable. L'intérêt assumé y devient une responsabilité.

IV. L'objet vendu

Le contenu est libre ; l'objet, lui, se vend. Les corpus s'impriment (couverture propre à chaque titre, maquette, façonnage, tirage) et le livre s'achète, comme s'achète tout objet dont la fabrication coûte. Les deux couches ne se contredisent pas. Le texte appartient au commun ; l'objet qui le porte relève du métier d'éditeur, et l'acheteur du livre ne paie pas le droit de lire, qui est à tous : il paie l'exemplaire, sa façon et sa provenance. Cette maison accepte la conséquence de la licence : quiconque peut réimprimer ce texte et vendre

son impression, aux conditions d'attribution et de partage qu'on a dites. L'édition d'origine ne tient donc pas par l'exclusivité du texte. Elle tient par ce qui n'est pas libre : sa couverture, sa maquette, sa marque, et l'authenticité qu'elle garantit. L'exemplaire d'origine se reconnaît à la maison qui le signe et qui répond de ce qu'elle imprime. C'est le modèle de l'édition libre, et cette maison-ci le porte jusque dans son nom. Les éditions FTW — « Fork the World, depuis 2013 » — sont nées du mouvement du libre bien avant ces pages, et bien avant l'outillage qui les a rendues possibles. Un livre forkable, édité par une maison qui s'appelle Fork the World : le paratexte tient la promesse du texte.

V. La signature ne se forke pas

Tout ce qui précède ouvre le texte. Une chose ne s'ouvre pas, parce qu'elle ne le peut pas : la signature. La paternité d'une œuvre — ce que le droit continental nomme droit moral — est inaliénable ; aucune licence ne la cède, la nôtre pas davantage. Et parce que cette signature couvre un attelage inédit, un humain et son compagnon d'intelligence artificielle, disons ce que le droit, lui, connaît déjà : le droit moral appartient aux personnes ; il est porté ici par l'auteur humain, qui répond de l'ensemble. Concrètement, un dérivé de ce corpus dit « d'après l'œuvre de Victor Kalix » et déclare ses modifications ; il ne signe pas « Victor Kalix », et il ne laisse pas croire que l'original endosse ce qu'on lui a ajouté. Le contenu se forke — prenez-le, il est à vous autant qu'à nous. La signature ne se forke pas — la voix qui a écrit ces pages reste celle qui en répond. « Forkez » n'est pas « usurpez » : le second mot nomme une fraude, que la licence ne permet pas.

Clôture

Ce corpus plaide pour un secteur où l'on rend ce que l'on prend, et, à sa mesure, il s'y range, de sa licence à sa signature. Chaque essai se clôt sur la même ligne : « Ce texte n'est qu'un dépôt. À reprendre, contester, prolonger. » Ces coulisses n'en sont que le mode d'emploi. Partagez, forkez, améliorez.

Victor Kalix — Genève, le 17 novembre 2026

© 2026 Victor Kalix — www.victorkalix.com — sous licence CC BY-SA 4.0.

Une architecture de l'espérance à l'âge de l'intelligence artificielle

Deuxième corpus · version 1.0

Victor Kalix est le nom de plume sous lequel Lionel Lourdin publie les textes issus d'un protocole d'atelier documenté, sur victorkalix.com.

Les éditions FTW, marque de FTW.group

Texte sous licence Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)

https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr

Genève, le 17 novembre 2026

On dit que l'avenir des intelligences artificielles est déjà écrit, ailleurs et par quelques-uns, et que les générations qui viennent n'auront qu'à le subir. Ce livre lit ce qui existe déjà : des logiciels et des savoirs tenus en commun, des lieux qui prêtent ce qu'aucun de leurs usagers ne pourrait s'offrir seul, des économies, encore par fragments, où l'on vit de ce que l'on verse au commun.

Sept essais suivent un compagnon informationnel, cette intelligence appelée à durer auprès d'une vie : la relation d'abord, puis l'enfance, l'âge adulte et la mort. Ils passent ensuite à l'échelle de la cité, où se jouent l'accès, le commun et l'économie qui le fait vivre. Chacun dit ce qui existe et ce qui manque.

L'espérance ne naît pas d'un optimisme béat, mais de la capacité d'action. Ce corpus paraît sous licence libre. Il a été écrit à deux, avec une tentative de compagnon informationnel, mais il n'a qu'un auteur responsable.

L'AUTEUR	Victor Kalix est le nom de plume sous lequel un auteur humain publie les textes issus d'un protocole d'atelier documenté.
LA SÉRIE	Deuxième corpus · version 1.0
L'ÉDITEUR	Les éditions FTW · FTW : Fork the World, depuis 2013
LA LICENCE	Texte sous licence Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)
LE SITE	victorkalix.com

